

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

DÉCEMBRE 2009

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention - 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 18 DECEMBRE 2009 - MATIN

Ouverture sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, vice-Président de l'AFE	5
Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée	5
Approbation des commissions administratives	6
Demande d'honorariat	6
Intervention de M. Pascal LEMAIRE, Adjoint au chef du département de la formation (sous-direction de la formation et des concours), relative à la formation des élus	6
Questions-réponses	8
Intervention de M. Xavier PENEAU, Directeur adjoint, Direction de la modernisation et de l'action territoriale, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, sur la réforme des collectivités territoriales. Point sur l'élection des députés des Français établis hors de France	10
Questions-réponses	14
Intervention de M. Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise : Point d'information a/s du CDC	24
Questions-réponses	25

VENDREDI 18 DECEMBRE 2009 – APRES-MIDI

Sous la Présidence de M. Jean-Yves LECONTE, vice-Président de l'AFE	28
Intervention de M. Philippe AUTIÉ, Directeur des Affaires financières au ministère des Affaires étrangères et européennes, sur le budget du ministère des Affaires étrangères et européennes	28
Questions-réponses	32
Intervention de Mme Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, relative au plan d'orientation stratégique de l'AEFE et son budget 2010	39
Questions-réponses	43
Séance des questions orales et d'actualité	48
<i>Questions orales</i>	48
Question orale n°1 de Monsieur Joël DOGLIONI, membre élu de la circonscription électorale de Caracas, relative à la représentation des élus AFE.....	48
Question orale n°2 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative à la situation d'isolement de certains Français détenus à l'étranger.....	49
Question orale n°3 de Mme Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la mise sous tutelle d'un Français résidant à l'étranger.....	50
Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'emploi de volontaires internationaux en administration.....	50
Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux classes de très petite section dans les établissements en gestion directe du réseau.....	50

Question orale n°6 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la communication des statistiques et ratios de l'AEFE.....	51
Question orale n°7 de Monsieur Jean-Yves, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses au mérite de l'AEFE.....	51
Question orale n°8 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription électorale de Chicago, relative à la redevance de 2 % demandée aux établissements homologués.....	52
Question orale n°9 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative aux sites Internet des postes diplomatiques et consulaires.....	52
Question orale n°10 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'extension de l'organisation du grand débat sur l'identité nationale au sein des communautés françaises établies hors de France.....	54
Question orale n°11 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la mise à disposition dans les postes, de traductions assermentées de formulaires administratifs.....	54
Question orale n°12 de Monsieur Richard Yung, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la mise en place d'un numéro vert pour les questions relatives à l'état civil des Français de l'étranger.....	55
Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux cartes nationales d'identité.....	56
Question orale n°14 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne.....	56
Question orale n°15 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la communication aux élus de l'AFE des projets de budget détaillés concernant l'action de l'Etat à l'étranger.....	56
Question orale n°16 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux mesures de rationalisation dans la gestion des postes diplomatiques et consulaires.....	56
Question orale n°17 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la prise en charge des anciens combattants résidant à l'étranger et n'ayant pas la nationalité française, dans la campagne de vaccination gratuite contre le virus H1N1 destinée aux Français de l'étranger.....	57
Question orale n°18 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la vérification de la situation patrimoniale ou des revenus perçus en France par des demandeurs d'aide.....	57
Question orale n°19 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Madame Denise REVERS-HADDAD et Monsieur Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la diminution des crédits du Fonds d'Action Sociale à l'adresse des Français de l'étranger.....	57
Question orale n°20 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Madame Denise REVERS-HADDAD et Monsieur Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'un fonds permanent et progressif à l'adresse de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).....	58
Question orale n°21 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux notes des Missions économiques préparées pour les CCPAS et la réalité sociale.....	59
Question orale n°22 de Madame Monique MORALES, Madame Soledad MARGARETO, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux subventions aux sociétés de bienfaisance.....	59
Question orale n°23 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la preuve de la domiciliation fiscale.....	60
Question orale n°24 de Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la demande de modification du règlement intérieur de l'AFE.....	61

Question orale n°25 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la représentation de l'AFE au sein de CulturesFrance.....	61
Question orale n°26 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, Madame Chantal PICHARLES, membre élu de la circonscription électorale d'Athènes, et Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative aux pensions de retraite des détachés administratifs des instituts et centres culturels français à l'étranger.....	62
Question orale n°27 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à RFI et aux fermetures de rédactions et ventes de stations de radio.....	62
Question orale n°3 de Mme Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la mise sous tutelle d'un Français résidant à l'étranger.....	62
<i>Questions d'actualité</i>	63
Question d'actualité n°1 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative au plan de restructuration interne de RFI.....	63
Question d'actualité n°2 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative au maintien ou report des élections AFE en 2012.....	64

SAMEDI 19 DECEMBRE 2009 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, vice-Président de l'AFE	64
Présentation du budget de l'AFE	65
Questions-réponses	66
Point d'information de Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	70
Questions-réponses	74
Point d'information Caisse des Français de l'étranger par Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et M. Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales	82
Questions-réponses	84
Intervention de Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne, relative à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne	86
Bilan de la 3ème journée des Français de l'étranger au Sénat présenté par Monsieur Benoît QUENNEDEY, service des relations internationales du Sénat	87
Questions-réponses	87
Projet d'ordre du jour de la session de mars 2010	89
Point sur la communication de l'AFE / Organisation et objectifs du groupe de communication	90
Questions-réponses	90
Fixation de dates des prochaines réunions	91

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU DE DECEMBRE 2009

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2009 - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Mes chers amis, bonjour à tous et bienvenue dans ces superbes locaux. Je crois que tout le monde est émerveillé par la qualité de notre nouvel environnement. Je crois que chaque fois que nous viendrons ici, nous pourrons profiter de services plus commodes que ceux que nous avons eus jusqu'à présent.

Je voudrais aussi commencer en remerciant le Secrétaire général d'avoir travaillé, je crois, d'arrache-pied pour que tout soit en place pour cette réunion. Lui-même et son équipe ont été très soigneux dans l'organisation, le choix des locaux, enfin le choix des emplacements, les finitions des salles. L'équipe du Secrétariat Général se fera un plaisir de vous faire visiter les lieux après la séance de ce matin ou après la séance de cet après-midi. C'est bien cela ?

Donc, si vous voulez visiter leurs bureaux qui sont de l'autre côté, les salles de réunions et les salles qui sont réservées aux commissions, il suffira de joindre Monsieur le Secrétaire général ou son équipe ce matin, en fin de matinée ou cet après-midi, pour en savoir plus.

Par ailleurs, le Secrétariat général s'occupe intensivement de la modernisation du site Internet. Il y a eu dans le temps quelques bugs, quelques protestations, et je pense que vraisemblablement, il y aura une nouvelle configuration, peut-être un nouveau prestataire et de nouvelles conditions de travail sur Internet. Ce dont nous ne pourrions que nous féliciter.

J'ai quelques informations avant de commencer. D'abord, une modification de l'ordre du jour pour demain. Je ne sais plus à quelle heure, interviendront le Président de la commission des Affaires sociales et le Président de la CFE, le Sénateur CANTEGRIT.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Après l'intervention du Directeur de la DFAE.

Monsieur le Président

Après le Directeur, c'est-à-dire vers le troisième point. Vous aurez un nouvel ordre du jour.

L'ordre du jour étant relativement chargé, vous pourrez avoir des prises de paroles, à condition de les demander comme d'habitude. Mais, nous allons vous demander de vous limiter à, à peu près 5 minutes maximum, pour poser des questions aux différents intervenants. Cinq étant un maximum ; vous pouvez vous limiter vous-même.

Je déclare ouverte la réunion du bureau des vendredi 18 décembre et samedi 19.

MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Président

Cela va être très rapide, parce que je crois qu'il n'y en a pas.

APPROBATION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Monsieur le Président

Deuxième point, approbation des commissions administratives. Il y a un cas que vous allez nous commenter, il s'agit de Mexico.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-Charles DEMARQUIS, Sous-directeur de l'Administration des Français de l'étranger

Je serai très bref. Circonscription électorale de Mexico, suite au décès d'un membre titulaire, Madame Sandrina SHERVAZ de la commission administrative, le poste propose Monsieur Denis BAROIS. Nous avons vérifié, l'intéressé est bien inscrit sur la liste électorale du poste. Et d'après les informations que j'ai eues du poste de Mexico, les trois élus, c'est-à-dire Madame PONTVIANNE, Madame BERAUD-SUBERVILLE et Monsieur SIGNORET, auraient donné leur accord.

Parfait, c'était juste une simple vérification, donc nous pourrions envoyer un télégramme au poste pour confirmer tout cela. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

DEMANDE D'HONORARIAT

Monsieur le Président

Nous sommes saisis d'une demande d'honorariat provenant du Sénateur COINTAT, en faveur de Madame Paulette BRISEPIERRE, qui remplit largement toutes les conditions requises pour pouvoir prétendre à l'Honorariat.

(Applaudissements).

Je vous remercie de votre acceptation sans discussion. Et nous passerons donc à l'intervention de Monsieur Pascal LEMAIRE ici présent, qui est l'adjoint au Département de la Formation, Sous-direction de la Formation et des concours, relative à la formation des élus.

Je vous laisse la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pascal LEMAIRE, Adjoint au chef du département de la formation, sous-direction de la formation et des concours.

INTERVENTION DE MONSIEUR PASCAL LEMAIRE, ADJOINT AU CHEF DU DEPARTEMENT DE LA FORMATION, SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DES CONCOURS, RELATIVE A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur Pascal LEMAIRE, Adjoint au chef du département de la formation, sous-direction de la formation et des concours

Merci, Monsieur le Président. Pour faire suite aux différentes demandes exprimées, notamment lors de cette Assemblée en décembre de l'année dernière, et à l'intervention du chef du département de la formation, Monsieur Didier LAROQUE, qui est entre temps parti en poste, le nouveau chef du département de la formation est Monsieur Laurent TOULOUSE, actuellement en déplacement professionnel, donc il vous demande de l'excuser de ne pouvoir être présent aujourd'hui à votre Assemblée.

Donc, pour faire suite à ces demandes, voici les éléments d'information que nous pouvons vous apporter sur les formations qui peuvent être dispensées, dont peuvent bénéficier les conseillers, notamment de cette Assemblée.

La première proposition serait d'organiser en 2010, avec un calendrier qui reste à définir au vu des disponibilités d'un maximum d'entre vous, un module spécifique, qui pourrait se tenir sur une ou deux journées. Ce module spécifique d'information générale, et aussi pouvant rentrer sur des thématiques particulières, pourrait porter sur les matières, notamment consulaires, qui bien entendu peuvent vous intéresser. Entre autres, ce qui relève de l'administration des Français, les Affaires sociales et bourses scolaires, l'État civil et les Nationalités.

Des tables rondes thématiques aussi, pourraient être organisées lors de ces une à deux journées. Nous pensons pouvoir les organiser à Nantes, car cela permettrait à ceux qui participeraient à ce module, d'avoir un certain nombre de contacts avec les chefs de service, les agents traitants de ces dossiers, pour pouvoir leur poser des questions précises, pouvoir avoir aussi des référents dans ces différents domaines.

Afin de pouvoir organiser ces deux journées, nous avons besoin d'une vision plus précise de vos attentes. Donc, nous nous sommes mis d'accord, avec le Secrétariat général de l'Assemblée des Français à l'étranger, pour qu'ils puissent recueillir de votre part, vos attentes particulières, afin que nous puissions les centraliser, voir comment nous pouvons les organiser, et quelles réponses nous pourrions faire dans le cadre de ces modules de deux jours.

Bien entendu, cette formation, une sorte de séminaire spécifique, sera organisée avec l'AEFE comme partenaire principal et le département de la Formation.

Encore une fois, le calendrier reste à définir. C'est au vu des possibilités de chacun d'entre vous, d'être en France au moment de la réalisation de ce stage.

La deuxième proposition, que Didier LAROQUE avait d'ailleurs évoquée lors de la précédente Assemblée, c'était bien entendu l'accès aux formations génériques, qui sont dispensées aux agents du ministère, par le département de la Formation du ministère. Ces formations s'adressent à ces agents dans le cadre de leur adaptation au métier, de la professionnalisation, d'une mutation à l'étranger ou d'un changement de service et de fonction. Mais, il est aussi possible d'ouvrir ponctuellement, au vu des places disponibles bien entendu, ces formations aux conseillers de cette Assemblée.

Un livret de la formation est élaboré chaque année. Celui-ci, c'est encore le livret 2009, qui liste par grandes thématiques, les formations possibles, disponibles aussi bien dans les domaines bureautique, informatique, consulaire, tout ce qui a trait à l'actualisation des connaissances, à différents domaines, mais liés généralement bien entendu, à l'adaptation métier, à la professionnalisation des agents. Mais, peut-être qu'un certain nombre de ces formations génériques peuvent intéresser certains d'entre vous. Ce livret de la formation existe en format PDF, nous allons le communiquer en début 2010, puisqu'il est en cours d'élaboration. Il sera finalisé dans la première moitié du mois de janvier, pour les projets de formation de 2010. Nous allons le communiquer au Secrétariat général de l'AEFE. Il pourra bien entendu être mis, de ce fait, sur votre site, avec bien sûr un accès réservé. Donc, vous pourrez le consulter. Si certaines de ces formations répondent, selon vous, à quelque chose qui vous intéresse, qui peut être un moyen de, justement, vous perfectionner dans un domaine, de mieux répondre à votre mission, à celle qui est la votre, nous sommes tout à fait prêts à voir, au vu des places disponibles dans ces différents stages, ce qu'il est possible de faire. Toujours bien entendu, le problème du calendrier tout au long de l'année, mais cela fera l'objet d'un échange entre vous et le département de la Formation.

Le troisième point que je souhaitais aborder durant cette intervention, c'était aussi l'accès aux cours de langues. Comme vous le savez, notre ministère a un département de Formation linguistique très performant. Actuellement, nous dispensons des cours intensifs et extensifs, dans douze langues : allemand, arabe, chinois, espagnol, hindi, italien, japonais, persan, portugais, russe et turc. Nous avons également une formation en ligne, notamment en espagnol et en anglais. Qui devrait d'ailleurs se développer à d'autres langues dès 2010.

Il semble bien entendu difficile de vous demander de participer aux cours extensifs, tous ceux qui se déroulent tout au long de l'année, compte tenu de votre mission, et de là où vous résidez actuellement, mais il est tout à fait possible par contre, que vous puissiez participer aux stages intensifs. Ces stages durent soit une semaine, soit deux semaines. Ils se déroulent de juin en septembre, et permettent justement des progrès très significatifs. Il faut bien entendu, avoir déjà une connaissance dans la langue proprement dite, mais en une semaine ou deux semaines, vous avez en plus deux professeurs attirés dans le cadre de ces stages, les progrès sont évidents. C'est donc là aussi une proposition qui vous est faite, en termes de formation. Si vous étiez intéressés par celle-ci, je vous demande de voir avec, là encore, le Secrétariat général de l'Assemblée des Français à l'étranger pour centraliser vos demandes. Nous indiquer, durant cette période de juin à septembre, quelles seraient vos disponibilités, quelle langue vous intéresse, bien entendu, et nous essaierons de voir dans quel module nous pouvons vous inscrire.

Voilà les trois propositions suite aux échanges que vous avez pu avoir l'année dernière, lors de cette même Assemblée. Les trois propositions que le département de la Formation du ministère des Affaires étrangères et européennes vous propose.

S'il y a quelques questions ?

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Vous avez oublié une langue, qui est pourtant très importante pour nous, c'est le néerlandais. Et j'attire votre attention sur le fait que tous nos diplomates, lorsqu'ils arrivent à Bruxelles, sont invités très fortement à suivre des cours de néerlandais intensifs. Nous-mêmes, en tant qu'élus, nous ne parlons pas forcément le néerlandais, surtout lorsque nous sommes dans la partie sud de la circonscription ou à Bruxelles. Je crois qu'il faudrait voir s'il n'y aurait pas un intérêt, si vous voulez, de créer cette section. Je crois qu'il y aurait peut-être pas mal de volontaires, y compris chez vos agents. Enfin, ce n'est pas la peine de souligner l'importance tout de même économique, des Pays-Bas et de la Belgique en ce domaine.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pascal LEMAIRE.

Monsieur Pascal LEMAIRE

Oui, merci beaucoup. Là en effet, si un nombre de demandes, je dirais une masse critique d'au moins quatre ou cinq demandes pouvait s'exprimer dans cette langue, il pourrait être étudié de mettre en place un module intensif dans ce domaine. C'est à voir. Mais là encore une fois, il faut aussi qu'il y ait un nombre d'apprenants et aussi une homogénéisation un peu, des niveaux, c'est cela aussi le problème. Mais, nous sommes tout à fait prêts à l'étudier.

Dans ce cas-là, je vous propose, si d'autres conseillers sont intéressés par cette langue, de l'indiquer au Secrétariat général.

Monsieur le Président

Si vous me permettez une petite interruption, je voudrai en profiter pour présenter notre nouveau Directeur des Français à l'étranger de l'Administration Consulaire, Monsieur François SAINT-PAUL, qui vient d'arriver et que nous n'avons pas encore eu le plaisir d'entendre, mais que nous entendrons demain je pense.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christiane KAMMERMANN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Je voudrais savoir si le stage intensif est ouvert aussi aux Sénateurs. Parce que cela me semble très intéressant, nous qui voyageons beaucoup.

Monsieur Pascal LEMAIRE

Tout à fait.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Sur ce point, pour répondre à mon amie et collègue, Christiane KAMMERMANN, je voudrais l'informer que le Sénat lui-même propose des possibilités de formations en langue aux Sénateurs qui le désirent.

Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN

Naturellement, mais je m'adressais à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voulais rebondir sur ce que disait mon ami Jean-Jacques RATEAU. J'ai été moi-même très sensible au fait que nos diplomates en Belgique, ne sont malheureusement pas souvent capables de parler le néerlandais. Mais, ce qui est beaucoup plus grave, et j'en profite pour attirer votre attention, c'est que je ne suis même pas sûr qu'aujourd'hui, nous ayons à l'Ambassade à Bruxelles, la bilatérale auprès du roi, et que nous ayons quelqu'un capable de faire des lettres en néerlandais. Et quand on correspond avec la communauté flamande, c'est absolument indispensable. Et cela, c'est une lacune, je pense, qu'il faut signaler.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Oui, vous avez signalé que le stage qui serait organisé à Nantes nécessitait que nous trouvions une date pour laquelle nous sommes présents sur la France, ce qui m'a laissé supposer que les frais de déplacement n'étaient pas remboursés. Est-ce le cas également pour les stages génériques appartenant au catalogue destiné aux agents du ministère des Affaires étrangères. Donc, déplacements avec également perdiemes.

Monsieur Pascal LEMAIRE

En ce qui concerne les agents qui sont à l'étranger, qui souhaitent suivre un stage dans le cadre de ce livret de la formation, la plupart du temps cela se fait au moment de leur déplacement en France pour raison personnelle. Bien entendu, la période de stage qui est la leur est décomptée de leurs jours à congés, mais il n'y a pas de prise en charge par le département de la formation, des voyages et des perdiemes. Sauf si le département de la Formation organise un stage spécifique lié à un problème particulier d'adaptation au métier, lié à une professionnalisation. Dans ce cas en effet, nous essaierons d'organiser ce stage. Ce qu'il serait bien c'est que, à la fois en termes de la consultation qui est centralisée par le Secrétariat général de l'Assemblée des Français à l'étranger, en plus bien entendu, des domaines qui vous intéressent, de dossiers, mais aussi les thématiques, il y a la possibilité d'organiser des tables rondes sur des problématiques particulières si vous avez une thématique spécifique en dehors des domaines que nous avons évoqués : État civil, Nationalité, Affaires sociales... Si nous pouvons organiser aussi des thématiques avec d'autres représentants du ministère, d'autres directions que la Direction des Français à l'étranger, cela peut être un moment important de rencontres et d'échanges.

Donc à côté de ces demandes, de vos attentes en termes de formations ou d'information, indiquez également les disponibilités qui seront les vôtres, en termes de présence en France. Je pense à mon sens, que souvent, cela se déroule dans le courant du mois de juin ou juillet. Mais cela peut être, pour vous, je ne connais pas vos impératifs, cela peut être aussi, il peut y avoir d'autres « fenêtres » de calendrier plus intéressantes pour vous.

Monsieur Francis NIZET

J'avais signalé par ailleurs au collège des vice-présidents, mais qui a dû vous le relayer, qu'il y aurait certainement pas mal de clients pendant les sessions plénières de mars et septembre, quitte à le faire 18h30-19 heures après donc, nos travaux de l'Assemblée, sur deux domaines.

Premier domaine, la gestion des blogs, d'une façon générale, puisque la communication des conseillers s'affine à mesure que les outils se développent. Et par ailleurs, tout ce qui est les aspects protocole, rédaction d'une lettre officielle et des aspects comme cela. Donc cela serait très bien à ce moment-là, puisque évidemment, par définition, nous serions, en tout cas en session plénière, tous sur Paris. Voilà deux petites suggestions.

Monsieur Pascal LEMAIRE

En effet, en ce qui concerne l'animation d'un site Internet ou d'un blog, un certain nombre de formations peuvent être dispensées. Il faudrait bien entendu, pour que cela soit vraiment très intéressant, que d'ores et déjà les personnes qui s'y inscrivent aient une première initiation, afin que nous puissions progresser, pour rendre ce site Internet plus animé, plus

interactif. Sur le deuxième point, protocole rédaction et lettres, c'est un des domaines sur lesquels nous souhaitons travailler en 2010, pour nombre d'agents du ministère. Si le calendrier de cette formation correspond, j'ai bien noté que mars et septembre pourraient être selon vous des fenêtres intéressantes.

Monsieur le Président

Première semaine de mars et peut-être deuxième semaine de septembre.

Monsieur Pascal LEMAIRE

C'est une très bonne chose.

Monsieur le Président

C'est encore à décider septembre. Mars, c'est décidé.

Monsieur Pascal LEMAIRE

Non, je vous en prie, donc c'est noté. C'est exactement de cela que nous avons besoin. Encore une fois nous ne pourrions pas répondre à toutes les attentes, mais si nous pouvons, lors de ces deux jours, un ou deux jours, organiser différents modules, pouvant répondre à un maximum d'attentes, nous le ferons.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas plus de demandes de prise de parole, je remercie en votre nom Monsieur LEMAIRE et le département de la formation, auprès duquel vous pourrez améliorer vos connaissances dans les mois qui viennent.

Monsieur Pascal LEMAIRE

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

**INTERVENTION DE MONSIEUR XAVIER PENAUD, DIRECTEUR-ADJOINT,
DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DE L'ACTION TERRITORIALE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, SUR LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES. POINT SUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE**

Monsieur le Président

J'appelle Monsieur PENAUD, qui doit être dans la salle. Monsieur PENAUD est Directeur adjoint, Directeur de la Modernisation et de l'Action territoriale au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. Il va donc nous parler essentiellement de la réforme des collectivités territoriales. Et nous profitons de sa présence pour parler de l'élection des Députés des Français établis hors de France dont, comme certains d'entre vous ont fait remarquer, nous avons déjà entendu parler, mais il a peut-être des choses nouvelles à nous annoncer.

Bonjour Monsieur. Je vous cède la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier PENAUD, Directeur adjoint, Direction de la modernisation et de l'action territoriale.

Monsieur Xavier PENAUD, Directeur adjoint, Direction de la modernisation et de l'action territoriale

Bien, merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Sénateurs. Mesdames et Messieurs, je suis heureux de cette opportunité que vous m'offrez de vous présenter le projet du gouvernement de réforme des collectivités territoriales. Encore que, dans la

salle, les Sénatrices et les Sénateurs présents doivent probablement maintenant le connaître au moins aussi bien que moi puisque ce projet est devant le Sénat et que la discussion en a commencé.

Je rappellerai simplement qu'en juin 2009, un sondage réalisé par l'institut IPSOS, faisait apparaître que parmi les personnes sondées, 83 % des Français estimaient que l'organisation administrative de la France était trop complexe, 75 % jugeaient la répartition des responsabilités entre les différents niveaux d'administration confuses, 73 % considéraient que la réforme était nécessaire et 60 % estimaient qu'il y avait trop d'échelons administratifs territoriaux dans notre pays. Donc à l'évidence, il y avait, il y a toujours une attente et un besoin de clarifier et de réformer l'organisation administrative.

Le projet a été longuement mûri, la réforme qui est proposée s'inspire d'un certain nombre de rapports qui ont été très nombreux d'ailleurs, dans les derniers mois. Je ne citerai que quelques-uns, le rapport d'Alain LAMBERT, intitulé « Les relations entre l'État et les collectivités locales », un rapport établi par Jean-Luc WARSMANN à l'Assemblée nationale, « Pour un big bang territorial », le rapport très connu du Comité pour la réforme des collectivités locales qui a été présidé par Édouard BALLADUR, et qui était intitulé « Il est temps de décider », et enfin le rapport de la mission sénatoriale présidée par le Sénateur Claude BELOT, et qui est intitulé « Faire confiance à l'intelligence territoriales ».

Donc, il y a eu de très nombreux rapports qui ont préparé et inspiré le projet de réforme du Gouvernement. Le Gouvernement a procédé également à de nombreuses consultations, des associations d'élus locaux, des maires, des présidents de conseils régionaux, des présidents de conseils généraux. Le Premier ministre a réuni la conférence nationale des exécutifs à plusieurs reprises, en mars puis en octobre 2009. Et enfin, tout au long de l'élaboration du projet auquel j'ai, avec beaucoup d'autres, participé, c'est vrai que les allers et retours, et les discussions avec les élus locaux, ont modifié en cours de route, les initiatives qui avaient été imaginées à l'origine.

Aujourd'hui, le projet est présenté et déposé sur le bureau du Sénat. Et s'articule en quatre projets de loi.

Un projet de loi dit de la réforme des collectivités territoriales proprement dit. Un projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, donc qui est un projet de loi électoral. Un projet de loi organique, parce que relatif à l'élection des membres des conseils, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Pourquoi un projet de loi organique ? Parce que il y a des problèmes de cumul de mandats et d'incompatibilité qui vont se poser, notamment avec des mandats parlementaires, et par conséquent, dès que nous touchons à un mandat parlementaire, il faut un projet de loi organique. Et enfin, un projet de loi qui organise la concomitance du renouvellement des conseils généraux et des conseils régionaux, lequel projet de loi vient d'ailleurs d'être, hier soir, adopté par le Sénat.

Ces projets ont été encore une fois, délibérés en Conseil des Ministres, et sont maintenant examinés par le Parlement.

Quels sont les trois grands objectifs de la réforme ? Le premier objectif, c'est de simplifier et d'alléger l'architecture territoriale. Le deuxième objectif est de renforcer la démocratie locale, et le troisième objectif est d'adapter notre organisation territoriale au défi de notre époque, de notre temps.

Le premier objectif, simplifier et alléger l'architecture territoriale, fait que le Gouvernement a retenu le principe de deux pôles. Un pôle département-région, et un pôle commune et intercommunalité. Et donc, nous essayons d'organiser notre Administration territoriale autour de ces deux grands pôles. Le premier pôle, département-région, son organisation repose sur une disposition qui avait d'ailleurs été préconisée par plusieurs rapports, notamment par le rapport BALLADUR, et qui est de dire : pour renforcer ce pôle et pour rapprocher le Département de la Région, nous allons retenir le principe d'un élu commun qui siègera à la fois au Département et à la Région. Donc le projet de loi crée le conseiller territorial, qui est appelé à se substituer au conseiller général et au conseiller régional.

Le principe de la création d'un conseiller territorial et de ce que nous appelons l'identité parfaite, c'est-à-dire que les mêmes, en même nombre, siègent au Département et siègent à la Région. Fait que, d'abord, le nombre des élus locaux va se trouver réduit. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a un peu plus de 4 000 cantons, donc un peu plus de 4 000 conseillers généraux, et il y a un peu plus de 1 850 conseillers régionaux. Disons globalement à peu près 6 000 élus locaux, conseillers généraux et conseillers régionaux. Quelques-uns cumulent Conseil général et Conseil régional, mais c'est assez peu fréquent.

Donc, il y a effectivement 6 000 conseillers généraux et conseillers régionaux. Le principe de la réforme, c'est de dire : l'objectif est grosso modo d'arriver à peu près à la moitié de cet effectif, c'est-à-dire 3 000 conseillers territoriaux, qui siègeront à la fois au Département et à la Région.

Le projet du Gouvernement retient pour l'élection de ces conseillers territoriaux, un mode de scrutin original, dans notre histoire électorale française, d'ailleurs inspiré d'un projet de loi, d'une proposition qui avait été faite en 1926, par Léon BLUM, reprise sous la IV^e République par un député socialiste Etienne VELRENALE, et qui est un scrutin mixte, que je vais essayer de vous expliquer schématiquement.

Le principe c'est que nous conservons, parce que c'était le souhait du Gouvernement, le lien entre l'élu et le territoire. Donc nous conservons majoritairement un scrutin uninominal, majoritaire dans le cadre de cantons.

Sauf que je vous l'ai dit, le nombre étant réduit de 6 000 à 3 000 ou plus exactement de 4 000 à 3 000 en l'occurrence, puisqu'il y a 4 000 conseillers généraux, il faudra de toute façon re-découper complètement la carte cantonale française. Et donc avoir des cantons qui vont être beaucoup plus importants que les cantons actuels. D'autant plus que dans la situation actuelle, qui est un héritage du passé, des 2 siècles d'histoire électorale, il y a une extraordinaire inégalité entre les cantons. Et les écarts à l'intérieur d'un même département peuvent aller, je crois que l'écart maximum actuellement, c'est de 1 à 43, dans un département, qui doit être le département du Var. C'est-à-dire que le canton le plus peuplé dans le Var, a 43 fois plus d'habitants que le canton le moins peuplé. Quand nous allons re-découper la carte cantonale, il faudra de toute façon nécessairement, rééquilibrer démographiquement les cantons.

Le principe, c'est que 80 % des conseillers territoriaux d'un Département, sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour, dans le cadre de cantons. Et puis 20 % des conseillers territoriaux du Département en question - donc imaginons que le département a droit à 100 conseillers territoriaux, 80 % vont être élus dans le cadre de cantons, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, et les 20 % restants seront élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle. Étant entendu que d'une part les candidats qui sont sur cette liste ne sont pas eux-mêmes candidats au scrutin majoritaire. Dans le cadre des cantons. Autrement dit, nous n'avons pas voulu, si vous voulez, qu'un recalé du scrutin majoritaire puisse se faire élire sur une liste. Donc ce sont des candidats différents. Et deuxièmement, pour répartir les sièges entre les listes, nous utilisons les voix recueillies par les candidats qui se sont présentés dans les cantons et qui se sont affiliés à une liste. C'est-à-dire qui ont déclaré préalablement à l'élection, vouloir faire en sorte que les suffrages qu'ils recueilleront puissent servir à la liste untel, pour obtenir des sièges. Donc, nous utiliserons les suffrages recueillis par les candidats, dans les cantons, les candidats qui n'auront pas été élus. Et ces suffrages seront totalisés au niveau du Département, et serviront à répartir les sièges à la représentation proportionnelle entre les différentes listes. Cela suppose effectivement que d'une part les candidats qui se présentent dans les cantons puissent - cela n'est pas une obligation - déclarer se rattacher à la liste départementale, et donc s'ils ne sont pas élus dans leur canton, faire bénéficier la liste à laquelle ils se rattachent, des voix qu'ils auront recueillies.

Et cela suppose d'autre part dans la région,, que les mêmes listes figurent dans tous les départements de la région, de manière à ce qu'au niveau de la Région, il puisse y avoir une représentation d'un ensemble de listes. C'est un tout petit peu compliqué à expliquer, dans la pratique cela devrait pouvoir fonctionner, mais voilà le projet tel qu'il est actuellement présenté par le Gouvernement, mais qui effectivement, je ne trahis aucun secret, suscite beaucoup de discussions. Je ne sais pas si c'est le projet qui sera finalement adopté.

Donc premier pôle, je vous dis, département-région, et la création de ce pôle résulte essentiellement du renforcement de la coopération entre les deux structures, à travers l'institution d'un élu unique, qui est le conseiller territorial. Deuxième pôle, renforcement de la commune et de l'intercommunalité. Avec d'abord un objectif, c'est que d'ici 2014, le territoire doit être entièrement couvert par des structures d'intercommunalité, je n'entrerai pas dans les mécanismes, mais ce qui suppose que le Préfet aura, pendant une durée déterminée de 2 ans, des pouvoirs renforcés sous contrôle, et en discussion avec la commission départementale de Coopération intercommunale. De façon à pouvoir, à la fois, couvrir tout le territoire national, d'établissements publics de coopération intercommunale, puisqu'il existe encore un certain nombre de communes qui ne font pas partie de groupements, et d'autre part de rationaliser les établissements publics, les regroupements qui existent actuellement.

Donc, dans une première phase, l'élaboration d'un schéma départemental, au cours de l'année 2011. 2012-2013, en liaison avec la commission départementale, pouvoirs renforcés du Préfet pour mettre en application ce schéma départemental et obliger parfois au regroupement de certains ensembles de coopérations existants et enfin, d'ici 2014, la rationalisation et la mise en place complète de la carte de coopération intercommunale.

D'autre part, le projet de loi prévoit la possibilité de regroupements de communes, cela existe déjà, notamment la création de communes nouvelles par un dispositif d'une loi ancienne, dite MARCELIN de 1971. Je n'entre pas dans le détail du dispositif nouveau que prévoit la loi, sur la base du volontariat toujours, pour la création de communes nouvelles.

Le projet de loi prévoit également la possibilité de regroupement de Départements, voire de Régions si elles le souhaitent. Je ne suis pas sûr qu'actuellement il y ait beaucoup de Départements ou de Régions qui veuillent se regrouper. Encore que l'Alsace a manifesté, les Départements alsaciens ont manifesté leur souhait de pouvoir se regrouper avec la Région Alsace.

Et puis troisième aspect de ce renforcement du pôle commune-intercommunalité, c'est une clarification des compétences. Le principe de la clarification des compétences est un chantier difficile, dont tout le monde reconnaît la nécessité, qui a été longtemps d'ailleurs, différé, parce que s'attaquer à la répartition des compétences est un sujet délicat et compliqué. Le projet de loi prévoit que dans les 12 mois de son adoption, une loi nouvelle viendra effectivement clarifier les compétences selon un certain nombre de principes, qui sont énoncés dans le projet actuellement à l'examen du Parlement.

Ces principes, quels sont-ils ? Le premier, c'est que la clause de compétence générale des communes n'est pas remise en question. Donc cela, c'est le premier principe. Le deuxième principe, c'est que la loi attribuera des compétences au Département et à la Région. Donc de fait, le Département et la Région perdent la clause de compétence générale. Ils auront des compétences d'attribution par la loi. Mais, troisième principe, le Département et la Région pourront conserver une initiative propre en dehors de leurs compétences attribuées par la loi, si ou bien il y a un vide juridique, c'est-à-dire que la loi n'avait pas prévu d'intervention, ou bien il y a un réel besoin en fonction des nécessités locales, etc. Donc le principe, c'est compétence générale pour la commune, compétence d'attribution pour le Département, compétence d'attribution pour la Région. Chacun ne peut pas sortir de ses compétences d'attribution, sauf cas exceptionnel, sauf nécessité, sauf vide juridique.

Et enfin, en cas de compétence partagée, la loi prévoit, c'est le quatrième principe, qu'il doit nécessairement y avoir un chef de file. Et c'est donc ce chef de file qui a la responsabilité. Et dernier principe, nous essayons de mettre fin le plus possible aux financements croisés, nous n'arriverons pas à les faire complètement disparaître, donc nous gardons le principe de financements croisés, notamment lorsque, par la taille, par l'importance, par la nécessité de solidarité d'aménagement du territoire, etc., il faut effectivement rassembler autour d'une table, plusieurs financeurs.

Mais là encore, c'est la notion de chef de file qui doit prévaloir et donc il doit y avoir quelqu'un, qui a la responsabilité de l'ensemble. Voilà pour le premier objectif de cette réforme, qui est d'essayer de mettre un petit peu d'ordre et de simplifier les structures administratives. Avec ces deux pôles que je vous disais, département-région d'une part, commune-intercommunalité d'autre part.

Le deuxième objectif de la réforme, c'est renforcer la démocratie locale. Et pour le renforcement de la démocratie locale, le projet du Gouvernement retient quelque chose qui avait d'ailleurs été suggéré par plusieurs rapports, notamment par le rapport BALLADUR, qui est de faire élire au suffrage universel direct, les délégués à l'intercommunalité. Et donc pour, à la fois concilier le principe que nous ne touchons pas à la commune, c'est-à-dire nous ne faisons pas disparaître la commune, en tant que collectivité locale. Mais qu'en même temps, il faudrait que l'intercommunalité puisse voir son poids, son rôle renforcé, et donc sa légitimité renforcée, on fait élire directement au suffrage universel, les délégués des communes à l'intercommunalité. L'intercommunalité qui reste un établissement public intercommunal. Cela n'est pas érigé en collectivité locale. Donc la collectivité de base c'est la commune. Et pour concilier les deux, on retient le système dit PLM, Paris-Lyon-Marseille, c'est-à-dire que lorsque l'électeur va voter pour le Conseil municipal, donc va voter pour une liste, il saura que les premiers de liste iront à l'intercommunalité. Comme à Paris, ou à Lyon, ou à Marseille, les gens votent dans le cadre d'un arrondissement, et ils savent que les premiers de la liste vont au Conseil de Paris, et siègent également, avec les suivants de liste au Conseil de l'arrondissement. Là, c'est le même principe. Les premiers de la liste iront à l'intercommunalité et siègeront également au Conseil municipal, et puis les suivants de la liste ne siègeront qu'au Conseil municipal. Tel est le principe, sachant qu'actuellement les scrutins de liste, pour les conseils municipaux n'existent que dans les communes de plus de 3 500 habitants, et qu'on baisse ce seuil de 3 500 à 500 habitants. Donc à partir de 500 habitants, le scrutin municipal se fera sur un scrutin à deux listes, avec candidatures obligatoires, deux listes complètes. Et donc à partir des communes de 500 habitants et au-delà, l'électeur saura qu'en votant pour telle ou telle liste, il vote également pour envoyer à l'intercommunalité, les premiers de la liste. Pour les communes de moins de 500 habitants, nous n'avons pas vraiment de solutions autres que de dire : c'est le Maire qui ira nécessairement à l'intercommunalité et puis si le Maire ne veut pas siéger, à ce moment-là il laisse sa place au suivant dans l'ordre du tableau.

Le deuxième point qui est retenu pour renforcer la démocratie locale, c'est qu'à partir du moment où les établissements publics de coopération intercommunale voient leur rôle renforcé, que les délégués sont désignés au suffrage universel direct, puisqu'en même temps qu'il y a vote pour le Conseil municipal, il faut respecter un principe de représentation proportionnelle des communes, des populations au sein de l'établissement public de coopération intercommunale. Aujourd'hui, le principe est le volontariat. Les communes se regroupent, s'entendent, il y a 50, 40, ou 30 sièges, elles se mettent d'accord. Il y a des négociations, la grosse commune accepte d'être sous-représentée, pour que les petites communes, etc. Donc actuellement, c'est sur la base de la négociation et du volontariat complet. Là, nous sommes obligés quand même d'introduire un minimum de représentations des populations, puisqu'il y a une élection au suffrage universel direct. Et donc le principe, c'est que chaque commune aura au moins un siège de délégué à l'intercommunalité, et que le reste des sièges restants, sera réparti proportionnellement, à la population entre les communes qui participent, qui appartiennent au même établissement public de coopération intercommunale. Étant entendu que la grosse commune, aucune commune plus exactement, et en particulier la grosse commune Centre, ne pourra pas disposer de plus de la moitié des sièges de l'intercommunalité.

Dernier point, pour renforcer la démocratie locale, quelques dispositions pour améliorer le statut de l'élu local et pour améliorer, ne serait-ce qu'en baissant le seuil de 3 500 à 500 habitants, la parité, puisque, à partir du moment où le scrutin est de liste au niveau des communes, il va être de liste dans la tranche 3 500 à 500 habitants. Cela fait je crois, 200 000 conseillers municipaux. Sur ces 200 000, il y en aura donc nécessairement la moitié de sexe opposé, en l'occurrence à moitié de femmes, puisqu'elles sont un peu moins nombreuses, ce qui représente en gros 30 à 40 000 femmes supplémentaires par rapport à la

situation actuelle, dans cette tranche de communes, dans les communes de 500 à 3 500. Donc, 40 000 femmes seront élues au Conseil municipal.

Et puis dernier point, et puis j'en aurai fini, je répondrai bien volontiers aux questions si vous en avez. Dernier point, dernier objectif, je vous disais, après la simplification et l'allègement des structures administratives, après le renforcement de la démocratie locale, le troisième objectif c'est d'adapter notre organisation territoriale aux défis de notre temps, et cela repose essentiellement avec une nouveauté dans le projet de loi, qui est la création de métropoles. Tous les rapports que j'ai mentionnés ont tous souligné la nécessité, au niveau européen, d'avoir sur le territoire national des métropoles renforcées qui aient une taille européenne. La loi prévoit la possibilité de créer des métropoles. Alors là, il y a eu pas mal d'allers et retours, au début nous avons été plus ambitieux encore dans la création. Le projet ne retient de métropole que sous la forme d'Établissement public de coopération intercommunale. Donc, ce ne sont pas des collectivités locales, créées sur la base du volontariat et à condition que ce soit des agglomérations d'au minimum 450 000 habitants. Mais cela étant, si une métropole décide de se créer, elle aura beaucoup de moyens renforcés, de compétences, elle aura les compétences des communes, et elle aura certaines compétences du Département et de la Région, qui seront transférées par la loi, à la métropole. C'est vrai par exemple des transports scolaires, de la voirie départementale, qui seront obligatoirement transférés à la métropole, du Département à la métropole. Et par convention, la métropole pourra également, avec le Département ou avec la commune, prévoir le transfert d'autres compétences du Département ou de la commune, vers la métropole. Notamment en matière de lycées, de collèges, etc.

Donc voilà l'architecture de ce projet de réforme des collectivités territoriales, qui encore une fois en est à ses débuts, puisque manifestement le débat parlementaire risque d'enrichir et de modifier sur certains points, assez substantiellement, le projet du Gouvernement.

Je terminerai simplement en rappelant ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est que la première pierre vient d'être posée, puisque hier le Sénat a adopté le projet de loi dit de concomitance. Ce projet de loi prévoit qu'en 2014, les conseillers territoriaux seront élus à la place des conseillers généraux et à la place des conseillers régionaux. Alors, il fallait prendre une disposition législative assez rapidement, avant l'élection régionale de mars 2010, de l'année prochaine, pour que, avant que cette élection ait lieu, nous puissions prévoir que le mandat des conseillers régionaux qui seront élus l'année prochaine, sera réduit, il ne sera pas de 6 ans, mais de 4 ans. Donc, les conseillers régionaux, l'année prochaine, seront élus pour 2010-2014, jusqu'en 2014, et la même loi dite de concomitance prévoit également que les conseillers généraux renouvelables en 2011, qui seront élus en 2011, ne le seront que pour 3 ans. Et donc en 2014, tous les mandats des conseillers généraux et des conseillers régionaux tomberont, ce qui permettra une élection du conseiller territorial.

Voilà Monsieur le Président, j'espère que je n'ai pas été trop confus.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Je vous remercie de la précision du ministère de l'Intérieur sur ce sujet. Je voudrais faire remarquer que c'est la première fois que cette Assemblée entend parler de la réforme territoriale, mais je pense que ce ne sera pas la dernière, qu'il y aura des rebondissements dans l'avenir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci de la présentation didactique, dans un sujet compliqué.

Il faut bien avoir conscience que c'est un débat très important, vous l'avez dit. Le Parlement va certainement enrichir, certainement, je m'en réjouis à l'avance, les propositions qui sont faites. Mais, vous devez aussi avoir conscience que c'est un débat qui est mené en ce moment dans toutes les collectivités locales, dans les départements, dans les communes. Avec beaucoup de passion, et c'est normal, et c'est bien.

Deux ou trois observations sur les textes qui sont proposés. Je ne partage pas l'ensemble de votre analyse optimiste. Simplification, je ne sais pas si vous avez été comme moi, mais pour comprendre le mode de scrutin des conseillers territoriaux, et en particulier le report des restes des élus du scrutin uninominal sur le scrutin de liste, sur les 20 % du scrutin de

liste, je demanderai peut-être un tableau noir. Je crois que de ce point de vue-là, la simplification est formelle. Même si, je dois le dire, ce qui est proposé pour les conseils municipaux va dans le bon sens. L'introduction du scrutin de liste dans les communes, jusqu'à 500 habitants, en dessous elles n'y sont pas, sera une très bonne chose pour notre pays. De même que l'élection des délégués dans les syndicats de commune, en espérant d'ailleurs que nous irons plus loin, plus tard, en donnant des responsabilités complètes aux établissements, enfin en transformant les Etablissements publics de coopération.

Mais, simplification, moi je suis réservé là-dessus. Et je suis réservé sur le mode de scrutin qui est proposé, parce que je pense qu'une des conséquences du mode de scrutin, va être la disparition de la parité. Je pense que le scrutin uninominal à un tour, qui sera 80 % des élus, va faire en sorte que les femmes qui représentent aujourd'hui 40 % des élus locaux, vont être ramenées à 14, 12, 10 %. Et cela, avouez que nous n'allons pas dans le bon sens.

Deuxième observation, peut-être encore plus grave, liée à cela d'ailleurs, liée au premier point de débat, il y aura le redécoupage des cantons et nous sommes, disons, relativement bien placés pour observer ce redécoupage avec une certaine crainte. Nous verrons ce que donne le redécoupage des cantons, j'en profite d'ailleurs pour dire qu'il serait bon qu'une fois pour toutes, la France se dote d'un système de découpage électoral qui soit au-dessus de tout soupçon, c'est-à-dire par une autorité tout à fait neutre et en dehors des différents partis.

Autre observation, c'est le fait que nous allons vers une recentralisation. Nous, nous espérons que cette réforme serait le troisième étage de la fusée, la première ayant été les lois DEFERRE, la deuxième ayant été les lois RAFFARIN, nous pensions que là nous achevions le système. En réalité, vous l'avez d'ailleurs bien dit, le système aboutit à une concentration et une augmentation des pouvoirs des préfets, mais surtout liée à la réforme de la taxe professionnelle, il aboutit à l'assèchement des ressources autonomes de toutes les collectivités locales. C'est-à-dire que les budgets des collectivités dépendront en fait de ce que l'État voudra bien redonner sous forme de dotation aux différentes, c'est-à-dire qu'il les tiendra. Et, nous voyons bien que le système va aboutir soit à assécher en partie les finances locales, soit à obliger les collectivités locales à augmenter leurs taux de prélèvement. Donc vous voyez que là, il y a tout un débat très lourd, et nous avons manifesté un certain nombre de propositions, nous en avons débattu hier soir, et le débat va continuer pendant tout le mois de janvier, pour essayer d'améliorer ce texte, si cela est possible. Mais, pour dire ses principaux éléments, il y en a beaucoup d'autres sur lesquels je ne vais pas trop tenir la parole, mais nous avons des craintes.

Dernier point, je suis de ceux qui regrettent que ce texte n'ait pas été l'occasion, de créer ce que nous réclamons tous, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, notre Conseil général des Français de l'étranger. Nous en avons débattu, vous voyez ce que nous avons en tête, c'est de créer une collectivité, et bien c'était là que celle-là pouvait se faire ; nous n'avons pas été entendus, c'est dommage.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur, d'avoir respecté le temps de parole de 5 minutes. La parole est à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci. Je n'ai plus rien à dire, Richard YUNG l'a dit beaucoup mieux que moi. Je voudrais simplement peut-être, conclure, Monsieur vous avez été remarquable, en tout cas à mon point de vue, je crois que c'est le point de vue de tout le monde. Mais, n'ayant pas fait, ni polytechnique, ni l'ENA, il faut vous suivre. Ce n'est pas facile. Mais vous avez été remarquable, merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Oui, merci. Mon propos ne va pas être de commenter le projet de réforme des collectivités territoriales, mais plutôt d'insister effectivement comme vient de le dire Richard YUNG, sur la nécessité pour notre Assemblée, et le regret que nous devons exprimer, que, en parallèle de la réforme de la représentation parlementaire des Français de l'étranger, avec la mise en place des députés, qui à l'évidence, pose la question du futur rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger, que l'on observe en même temps, une réforme des collectivités territoriales, qui au-delà du mode de scrutin, permet quand même d'obtenir que l'ensemble des élections locales en France, se passeront une fois tous les 6 ans, et une seule fois. Il me semble qu'il y a quelque chose effectivement, qui manque à ces deux fusées. La refonte de la représentation des Français de l'étranger d'un côté, la réforme territoriale, c'est quid de notre projet que nous avons validé en 2006, de décentralisation.

Nous savons bien que le futur rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est le rôle des élus sur le plan local, c'est le rôle d'une Assemblée qui exprime la proximité, c'est une Assemblée, qui au contraire des assemblées parlementaires doit s'occuper, gérer et avoir des compétences propres en matière, pour tout ce qui n'est pas régional, et qui constitue l'action de la puissance publique française vis-à-vis des Français de l'étranger. Bref, c'est une action identique à celle des collectivités territoriales, je pense en particulier aux écoles. Nous pouvons penser à l'action sociale, à tous ces sujets fondamentaux pour les gens qui nous élisent, je crois qu'il faut qu'aujourd'hui nous disions encore plus fort que d'habitude, que l'Assemblée doit avoir des vraies compétences sur ces sujets. Nous l'avons mis dans ce projet en 2006, et je crois que c'est le bon moment aujourd'hui pour réclamer une fois de plus, que ce projet soit mis en œuvre. Entre la mise en place des députés des Français de l'étranger et cette réforme territoriale, il y a un manque, il nous concerne, il concerne les Français de l'étranger. Il est essentiel que ce projet de décentralisation puisse aussi être mis en œuvre de manière parallèle.

Je souligne d'ailleurs qu'avec les échanges que nous entendons, nous voyons Robert-Denis DEL PICCHIA en particulier, faire une proposition de report des élections à l'Assemblée des Français de l'étranger, de 2012 à 2013. Je crois que ce n'est pas ainsi que nous traiterons correctement le futur de l'Assemblée des Français de l'étranger. Le futur de l'Assemblée des Français de l'étranger, il sera si l'Assemblée est visible, si nos électeurs sentent bien que lorsqu'ils sont à l'étranger, ils ont une collectivité qui s'occupe de l'action publique française vis-à-vis d'eux, que c'est notre Assemblée, qu'elle doit être élue en même temps que l'ensemble des assemblées locales en France. C'est ainsi que nous gagnerons cette visibilité qui nous manque aujourd'hui. Nous devons donc, d'une manière ou d'une autre, trouver l'architecture institutionnelle qui nous permettra d'être renouvelés d'un seul coup en 2014, selon un découpage qui assurera mieux qu'aujourd'hui, l'équité entre les Français qui vivent dans les différents pays. Ce sera beaucoup plus simple qu'un renouvellement en deux parties, où il est très difficile d'assurer une représentation équitable, lorsque nous faisons à la fois d'un côté Amérique-Afrique, et de l'autre côté Europe-Asie, alors qu'il y a à l'évidence une différence démographique importante entre ces deux parties.

Un renouvellement d'un seul coup nous permettrait d'être beaucoup plus visibles, de beaucoup mieux communiquer, de se présenter projet contre projet pour notre Assemblée, de présenter réellement des lignes d'action, et je crois que ce serait tout à fait en notre honneur de réclamer aujourd'hui au Gouvernement, cet étage qu'il manque à la réforme des institutions locales. Les Français de l'étranger sont les grands oubliés de cette réforme. Il faut que nous revenions à la charge sur ce point. Et je dirais que si, en ajoutant que nous pouvons déplorer, qu'effectivement ce n'est pas pour les collectivités territoriales en France une décentralisation de plus, mais pour nous de manière assez cynique, comme nous avons du mal à trouver des ressources propres, que de toute façon, que ce soit l'État qui donne des subventions à toutes les collectivités territoriales, puisque de toute façon, nous n'avons pas tellement d'autre solution que d'obtenir des subventions ou des dotations de l'État, somme toute cela nous permettrait d'aller dans un sens qui est, puisqu'il n'y a plus de ressources propres pour les collectivités territoriales, ou en tout cas moins, cela nous permettrait d'être un peu moins en décalage. Et j'ajoute pour aller un petit peu plus loin, et là je pense que je vais en choquer certains, c'est qu'il y a un autre élément qu'il faudrait prendre en compte, c'est les élections sénatoriales. Si les élections sénatoriales ont vocation, si les Sénateurs ont vocation à représenter les territoires, si nous voulons simplifier et donner encore plus de légitimité à l'ensemble de la représentation, pourquoi ne pas se poser la question du maintien d'un vote indirect ? Pourquoi ne pas faire élire les Sénateurs directement au suffrage universel, en même temps que les conseillers territoriaux, et pourquoi ne pas faire les élections sénatoriales à l'étranger au suffrage universel direct, en même temps que les élus à l'AFE ? Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci cher collègue. Quand j'avais proposé 10 minutes d'intervention, vous l'avez réduit à 5 minutes. Merci d'avoir respecté notre règle.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Je voudrais simplement rappeler, pour également l'information des intervenants, que certains des points évoqués en salle, n'ont pas nécessairement été débattus, et ne représentent que l'opinion de l'orateur.

Et je pense pouvoir dire que c'était le cas de l'intervention précédente.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je voulais poser une question pratique à Monsieur le Directeur, sur la montée en puissance de l'intercommunalité au niveau frontalier. Je constate que des intercommunalités frontalières, par exemple dans la région de Luxembourg, prennent des décisions qui engagent fortement les populations résidentes, de l'autre côté de la frontière en d'autres termes. Et je voulais savoir quel est le degré d'autorité, quelles sont leurs capacités à pouvoir négocier avec un État souverain, de l'autre côté de la frontière, pour décider des aménagements de ce genre. Je suis un petit peu surpris de cette façon de procéder, qui dérange pas mal la compréhension des choses. Je vous en remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier PENEAU.

Monsieur Xavier PENAUD

Je vais tenter de répondre à certaines des questions qui ont été posées. D'abord Monsieur OLIVIERO, je suis navré, c'est donc que mon propos n'a pas été suffisamment clair. Il n'est pas nécessaire d'être ni polytechnicien, ni énarque pour comprendre l'architecture de la réforme. Il est vrai que le mode de scrutin n'est pas des plus simples à expliquer et à exposer. Cela étant, une fois que nous en avons compris le principe, c'est-à-dire que nous gardons un lien entre l'élu et le territoire, dans le cadre de cantons. Et, Monsieur le Sénateur, j'ai oublié de dire tout à l'heure que ces cantons seraient redécoupés avec la consultation et après avis, d'une commission du type de la commission GUENA. Nous voulions d'ailleurs reprendre la commission GUENA, mais comme elle est prévue dans la Constitution, nous n'avons pas pu utiliser cette commission, mais une commission sur le mode de la commission GUENA, sera compétente pour examiner le redécoupage des cantons.

Vous avez dit renforcement du pouvoir des préfets, non. Il y a un renforcement temporaire pendant une période limitée, pour arrêter et rationaliser la carte de l'intercommunalité. Mais ensuite, dans le fonctionnement des Assemblées, il n'y a pas intervention ni renforcement du pouvoir des préfets. L'assèchement des finances locales, je n'entrerai pas dans le débat. Je crois savoir qu'un accord a été trouvé récemment sur la suppression de la taxe professionnelle et la mise en place d'un système transitoire pour l'année prochaine et ensuite un système un peu plus définitif pour les années suivantes, et qui garde à chaque collectivité, à chaque niveau commune-département-région, une part de la nouvelle contribution, je ne sais plus comment elle s'appelle, ce n'est pas la foncière, c'est l'autre, sur la valeur ajoutée.

Monsieur LECONTE, sur la réforme de l'AFE et des pouvoirs de l'AFE, je me déclare incompétent, donc je ne répondrai pas. Simplement, je ferai une observation : Si vous voulez que les Sénateurs des Français de l'étranger soient élus au suffrage universel direct, nous cherchons qu'elle différence il y aura avec les députés. Donc, cela posera quand même un petit problème. Le Sénat reste la chambre, la Haute Assemblée représentant aussi le territoire et les collectivités locales et donc l'existence de deux chambres d'un bicaméralisme se justifie notamment par la différence de représentation et d'élection des membres de chacune de ces assemblées.

Alors le problème que vous me posez, Monsieur GIRAULT, j'avoue, là, ne pas avoir la réponse à la question. Je préférerais voir avec mes collègues de la Direction générale des collectivités locales, qui sont plus au fait de cette question, savoir s'il est prévu des pouvoirs propres des intercommunalités frontalières pour négocier directement, je n'imagine pas avec les États voisins, probablement, avec les collectivités de l'autre côté de la frontière sûrement. Mais, avec les États, je ne pense pas qu'une collectivité puisse négocier avec un État. Mais, si vous le permettez, je vous apporterai à travers la présidence, une réponse plus précise sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES, membre élu de la circonscription de Lisbonne

Ma perplexité sur la simplification ne vient pas du scrutin électoral, mais bien de l'architecture du système. Nous avons les communes, nous avons les intercommunalités, qui à ma connaissance coûtent fort cher en constructions immobilières et en admissions, et en embauches de personnel. Mais, nous avons toujours le canton. Alors, vous allez me dire : cela n'a rien à voir. D'accord, cela n'a rien à voir, le canton, mais enfin, nous avons la commune, nous avons l'intercommunalité puis nous avons le canton. Alors moi, j'ai quand même le sentiment que nous avons rajouté une couche. Et puis comme vous nous parlez également des métropoles, j'ai l'impression que cela va faire une deuxième couche. Alors, j'ai quelques perplexités sur la simplification.

Monsieur le Président donne la parole à Madame de TASSIGNY.

Madame Françoise de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Je vais surenchérir les propos de Monsieur GIRAULT. Parce que je veux parler de la région et la métropole de la région de Genève, Ain, Haute-Savoie, qui travaillent déjà étroitement ensemble, pour les questions transport, santé, habitat, logement, et cela devient une véritable réalité et je pense que là ce sont des nouvelles réalités auxquelles il va falloir trouver des solutions originales. En tout cas, de chaque côté, tout le monde s'emploie à essayer de trouver une solution de façon qu'il y ait vraiment un consensus au niveau politique, car sinon il y a trop de tensions entre nos deux pays. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, vous le savez, depuis 2003 nous avons fait une modification constitutionnelle sur la décentralisation. Et il est dit à l'article 2 de la Constitution :

La France est une République laïque, indivisible, etc. Son organisation est décentralisée.

Quand nous lisons ce texte, nous comprenons bien, il n'est pas écrit : son organisation territoriale est décentralisée. Son organisation.

Nous disons également dans cet article :

La République est une et indivisible.

Donc, à ma connaissance, il n'y a pas autant de gouvernements que de ministères. Il n'y en a qu'un. Et donc qu'on ne me dise pas : les frontières d'un ministère sont des frontières de gouvernements. Entre l'Intérieur et les Affaires étrangères.

Or la France, qu'est-ce que c'est ? Un territoire, non Monsieur le Directeur. La France ce sont les Français. Avant tout. Qui vivent sur un territoire ou en dehors de ce territoire. Mais la France, ce sont les Français. Or là, je rejoins tout à fait notre ami LECONTE, tout au moins dans la première partie de son exposé. Que je pourrai entièrement reprendre à mon compte, pas la fin bien entendu, mais la première partie. En effet oui, comment se fait-il que nous ne profitons pas de cette grande réforme des collectivités territoriales pour tenir compte des dispositions constitutionnelles nouvelles de notre pays, pour ne pas avoir inclus les Français établis hors de France ? Nous avons des collectivités territoriales ; nous formons nous, de fait, mais nous aimerions le faire de droit, une collectivité extraterritoriale. Et puisque nous faisons des conseillers territoriaux, nous pourrions très bien nous appeler les conseillers extraterritoriaux. Car nous sommes l'expression de la France en dehors de ses frontières.

Voilà pourquoi je regrette véritablement que nous n'ayons pas pris cela à bras le corps. Or, Monsieur le Directeur, il serait bien que vous ayez ce document, parce qu'il pourrait vous intéresser, puisque nous nous sommes fondés sur tous les travaux qui ont permis l'évolution de la carte territoriale française, la fameuse proposition de collectivités d'Outre-frontières, collectivité publique des Français établis hors de France.

Et vous verrez que nous pouvons organiser le tout d'une manière parfaitement cohérente, avec là aussi deux niveaux en ce qui nous concerne. Puisque nous avons le niveau national à l'étranger, avec l'Assemblée des Français de l'étranger, et le niveau local avec les comités consulaires qui pourraient aussi et devraient aussi avoir une représentation plus officielle, c'est-à-dire fondée sur la démocratie. Nous avons tous les éléments, le travail a été entièrement mâché, et j'aimerais bien que le ministère de l'Intérieur s'en préoccupe, car cela nous permettrait d'avoir une véritable organisation décentralisée de la République, tel que le prévoit la Constitution et qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque nous échappons à ce dispositif, et nous permettrait évidemment de mieux servir notre pays, en ayant également la responsabilité de notre destin.

Ce qui signifie que tout le monde serait gagnant, nous ne coûterions pas plus cher, parce que ce serait le même prix, mais nous utiliserions mieux l'argent, donc nous aurions avec moins, nous aurions plus, ou avec pareil, nous aurions bien davantage. Voilà pourquoi, Monsieur le Directeur, je vous invite à lire ce texte, vous le lirez avec plaisir puisque nous avons repris les travaux du ministère de l'Intérieur, que nous avons adapté aux Français de l'étranger et je suis sûr que vous deviendrez notre principal supporter.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, vous avez une série de trois questions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier PENAUD.

Monsieur Xavier PENAUD

Madame, j'ai bien noté votre question et votre préoccupation. Je vous ferai la même réponse effectivement qu'à Monsieur GIRAULT. Il est mieux que je voie effectivement avec les plus compétents que moi sur cette question, les dispositions qui sont prévues, et en tout cas, je me ferai le relais de vos préoccupations auprès des services du ministère, pour que, ces dispositions, si elles ne sont pas prévues, soient prises en compte comme vous pourrez d'ailleurs le faire prendre en compte au niveau de la discussion du projet devant le Sénat, et ensuite devant l'Assemblée nationale.

Monsieur VALLES, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Je crois que nous ne rajoutons pas. Il est vrai que nous aurions pu être beaucoup plus radicaux, si je puis dire, dans la démarche et supprimer purement et simplement un ou plusieurs échelons. Le choix n'a pas été fait de cette mesure radicale, parce que, à l'évidence, l'opinion n'est pas, ou en tout cas les élus ne sont pas tout à fait mûrs pour rayer de la carte, aujourd'hui, l'un ou l'autre échelon de notre Administration territoriale.

Donc l'idée est de procéder par des rapprochements, des regroupements et de renforcer des pôles. Donc nous gardons le canton, cela est vrai ; mais à partir du moment où vous aurez un élu commun, le conseiller territorial, qui siègera à la fois au Département et à la fois à la Région, nous pouvons penser que naturellement le rapprochement entre ces deux niveaux de gestion, se fera. Que la complémentarité sera beaucoup plus importante que l'éventuelle compétition entre les deux niveaux et que la complémentarité jouera bien davantage. Alors, je ne sais pas si à terme, cela veut dire que le département disparaîtra ou pas, mais en tout cas ce qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où ce sont les mêmes élus qui siègeront à un endroit ou à un autre, il n'y aura plus cette tentation de surenchère ou de compétition, ou simplement de chevauchement de compétences.

Donc c'est le choix qui a été fait par le Gouvernement, on ne supprime pas la commune, mais on renforce l'intercommunalité ; on ne supprime pas le Département, mais on renforce le bloc d'Administration département-région. La simplification viendra aussi au fil des ans à travers le fonctionnement et notamment à travers ces élus communs qui seront au Département et à la Région.

Monsieur le Sénateur, sur le renforcement, la mise en place d'une collectivité territoriale des Français hors de France, extraterritoriale des Français hors de France, je lirai avec intérêt bien sûr la proposition que vous me faites. Le Gouvernement n'a pas été insensible aux revendications des Français de l'étranger, et vous reconnaîtrez quand même que la création de 11 députés, au-delà de ce qui avait été imaginé, pas par vous, je le sais, mais au moins par le Gouvernement, est déjà un énorme pas en avant. Et d'ailleurs, je ne veux pas retourner le fer dans la plaie, mais très probablement les effectifs du Sénat devront être réajustés dans l'avenir, en fonction des résultats du recensement. Puisque c'est une obligation, et je pense d'ailleurs que la commission GUENA qui est compétente pour la répartition des sièges, nous invitera probablement dans l'avenir à revoir cette répartition des sièges entre les Départements, mais probablement aussi en fonction des effectifs des Français de l'étranger. Donc tout ceci est en gestation, mais en ce qui concerne la prise en compte des revendications et la représentation des Français de l'étranger, je crois que 11 sièges de députés est quand même un énorme pas en avant et c'est quelque chose qui était demandé depuis longtemps et que le Gouvernement a pris en considération.

Monsieur le Président

Votre réponse, Monsieur le Directeur est une excellente transition pour la deuxième partie. Pour nous parler de l'élection des députés français à l'étranger. Dont je vous rappelle, nous avons déjà pas mal discuté, ce qui n'était pas le cas des réformes territoriales sur lequel nous étions nouveaux auditeurs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier PENAUD.

Monsieur PENAUD

Alors, sur l'élection des députés des Français de l'étranger, je ne pense pas être en mesure aujourd'hui, sauf à répondre à des questions très précises, de vous apporter beaucoup plus d'informations que vous n'en avez eues, je crois, lors de la dernière intervention d'Hervé FABRE-AUBRESPY, qui est au Cabinet du Premier ministre et qui a été très claire, puisqu'il m'a communiqué le texte de son intervention, enfin vous me l'avez communiqué, et qui a été très clair.

Tout ce que je peux vous dire c'est qu'il est prévu maintenant effectivement, de prendre par décret les dispositions réglementaires nécessaires pour la mise en pratique concrète de cette élection. Qu'il est prévu, même dès la semaine prochaine, une première réunion interministérielle pour faire acter un certain nombre de principes. Je vous redirai simplement que sur le principe, l'idée est de s'inspirer le plus possible des dispositions pratiques qui existent actuellement pour l'élection du Président de la République, et des dispositions pratiques qui existent actuellement pour l'élection de l'Assemblée des Français de l'étranger. Et notamment sur les modalités de vote, il y a bien sûr le vote à l'urne, il est prévu le vote par correspondance, il est prévu le vote par procuration et il est prévu également le vote par Internet. Vous savez qu'il y a beaucoup de réticences sur le vote par Internet, en ce qui concerne la métropole, mais en ce qui concerne l'élection par les Français de l'étranger, je crois que nous ne pouvons pas en faire l'économie.

L'économie est bien le mot qui convient, puisque c'est un dispositif qui coûte quand même relativement cher. Mais, ce qui est sûr, c'est que vous avez réclamé la création du député représentant les Français de l'étranger, le Gouvernement a créé ces sièges, 11 sièges qui ont été pris sur l'enveloppe globale actuelle. Puisque vous savez qu'à la suite de la réforme de la Constitution d'il y a deux ans, le nombre de sièges de députés, comme le nombre de sièges de Sénateurs d'ailleurs, a été bloqué à 577 et que c'est dans cette enveloppe de 577 qui correspond au nombre de députés actuels, même pas d'ailleurs puisque actuellement, ils sont sur le papier 579. Puisqu'il avait été créé deux sièges, l'un pour Saint-Martin, l'autre pour Saint-Barthélemy, non pourvus, mais ils sont créés. Donc actuellement, il y a normalement 579 députés, et donc c'est sur cette enveloppe de 577 qu'il faut faire rentrer les députés des Français de l'étranger, etc.

Donc ce qui est important, c'est que ces députés soient élus avec une forte participation. Et donc, nous mettrons en place, avec vous, tous les dispositifs qui permettront que les Français de l'étranger puissent participer massivement à l'élection de leurs représentants. Je crois que rien ne serait pire politiquement et démocratiquement, que ces 11 sièges soient pourvus par une infime participation d'électeurs.

Sur le principe, encore une fois, je crois que c'est en concertation étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères, et l'Assemblée des Français de l'étranger, que les dispositions pratiques, les modalités pratiques d'élection des députés seront arrêtées. Il y a de la part des ministres en charge de cette question, une volonté de dialogue et de concertation étroite avec vous. Je crois que Monsieur MARLEIX vous l'a dit à plusieurs reprises, et je pense qu'il n'y aura pas de difficultés à ce que cette concertation soit très étroite sur des modalités pratiques. De toute façon, nous avons besoin de votre expérience et de votre concours pour mettre en place encore une fois, cette élection, dont je souligne encore l'importance qu'elle emporte une participation importante.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie pour votre intervention et ces informations. Il est vrai que depuis un an, nous avons eu plusieurs fois des interventions en dialogue avec l'Assemblée, sur la mise en place progressive des députés, de même que les vice-présidents de l'Assemblée et les Sénateurs des Français à l'étranger ont été invités par le Secrétaire d'État chargé de la mise en place de cette réforme, pour évoquer les étapes et sa réflexion sur le sujet. Toutefois, je me permets quand même d'indiquer qu'il peut aussi y avoir une procédure d'avis formel demandée à l'Assemblée, qui permettrait à l'Assemblée, sur un texte préparé par l'Administration, de donner son avis en amont, avant la procédure parlementaire. Et je crois que cela aurait été utile que cela puisse être fait avant la mise en place de l'ordonnance. Nous avons été auditionnés hier par le Rapporteur, Monsieur Charles de la VERPILLIÈRE, à l'Assemblée nationale sur ce sujet. Nous avons fait un certain nombre de remarques qui nous semblent importantes, et que, je crois, auraient pu venir de l'ensemble de l'Assemblée réunie devant donner un avis formel au Gouvernement sur les inéligibilités, dont nous avons déjà parlé. Mais, le Gouvernement n'a pas suivi les propositions qui avaient été évoquées de manière informelles, mais je crois que s'il y avait eu un avis formel, cela aurait été souligné. Sur les problèmes des comptes de campagne, je crois que nous aurions eu intérêt, probablement à avoir un avis formel de l'Assemblée, avant que les textes ne soient sortis. Et de la même manière, sur la procédure réglementaire, en particulier sur les procédures électorales en termes de vote par correspondance, de vote par Internet, compte tenu de l'expérience que nous avons sur le sujet, je crois qu'il est important que le calendrier de mise en place de ce décret, prenne en compte une demande d'avis formel du Gouvernement, auprès de l'Assemblée, et je vous demande donc que cela puisse se faire ainsi. Merci.

Monsieur le Président

Madame SCHOEPPNER, qui je le rappelle est Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

J'ai demandé la parole justement, puisque nous avons, bien entendu, abordé ce sujet ce matin en bureau. Ma question porte sur les listes électorales. Vous avez, semble-t-il, décidé d'utiliser les listes qui sont utilisées pour les présidentielles et les référendums. Cela laisse la possibilité aux électeurs qui le désirent, de continuer de voter dans une commune française. Cela semble effectivement, pour l'instant, la meilleure des solutions, mais beaucoup de nos compatriotes, maintenant que nous allons avoir nos députés, souhaiteront voter donc dans leur circonscription à l'étranger. Donc, il va falloir demander le basculement. Et pour ce faire, si nous, nous sommes bien entendu, très concernés et donc informés, quand ces électeurs-là seront-ils informés, parce qu'il faut quand même le temps de faire la démarche ? Et la démarche actuellement, quand nous voulons changer quelque chose dans sa situation électorale, nous passons par Gaël. Essayez de passer par Gaël ! Neuf fois sur dix, on n'y arrive pas, le mot de passe pour le créer, ce n'est pas possible, il faut charger un autre logiciel, etc. Nous n'avons quand même pas dix ans devant nous, alors s'il vous plaît, faites le nécessaire pour que tout se passe bien, si vous voulez que nos concitoyens votent.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné

Merci, Monsieur le Président.

Un peu dans le même sens en effet, Monsieur le Directeur, vous avez souligné votre intention de travailler en étroite concertation avec cette Assemblée, conformément au mandat qui lui est donné par la loi. Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur la façon dont cette concertation va s'organiser, puisque nous allons entrer effectivement dans un travail réglementaire, délicat à mettre au point, entre différents ministères. Entre votre ministère et le ministère des Affaires étrangères, nous souhaitons savoir comment tout ceci va se passer, les délais sont assez courts, et comment l'Assemblée en effet, pourrait être consultée avant disons, que les choses ne soient bouclées. Ma question en ce sens, s'adresse également au Directeur des Français de l'étranger. Je rappelle qu'en septembre dernier, son prédécesseur avait fait état devant notre Assemblée, de son intention, de sa décision même, de créer un pôle élection au sein de sa direction. Un pôle qui devrait être créé d'ici à la fin de l'année disait-il, et qui aura pour but d'entretenir le dialogue avec les conseillers et parlementaires, de toiletter l'environnement juridique à chaque fois qu'il doit l'être, de mettre d'équerre le travail des consulats, lui-même, etc.

Ma question est simple et elle s'adresse un peu aux deux Hauts Fonctionnaires qui sont à la tribune : comment concrètement, dans les délais très brefs qui nous sont impartis, allez-vous associer notre Assemblée à votre travail réglementaire ? Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Et nous avons encore la commission des Lois, représentée par son Président Monsieur PUJOL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL, membre élu de la circonscription d'Andorre, président de la commission des Lois et Règlements

En complément de ce qu'a dit notre Rapporteur, nous avons évoqué ce matin un souci très généralisé dans cette enceinte, celui de la participation des Français de l'étranger aux élections au sens large. Et comme vous le savez, nous nous évertuons à trouver des solutions à cet égard. Or, il est vrai qu'au niveau de l'élection des députés, le fait que les électeurs puissent choisir, même s'ils sont résidents des Français à l'étranger, à voter en France même, risque d'avoir des effets particulièrement négatifs sur la participation électorale à l'élection des députés des Français à l'étranger, des Français résidant à l'étranger.

Donc, je ne sais pas comment cela peut se résoudre, ce ne sera certainement pas par des messages médiatiques, qui eux ne retiendront que la défaillance de la participation. Existe-t-il un moyen de pouvoir statistiquement, réunir dans un même groupe, les Français de l'étranger, électeurs en France et en dehors de France, c'est la question que nous nous posons ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier PENAUD.

Monsieur Xavier PENAUD

En ce qui concerne les listes électorales, Madame SCHOEPPNER, j'ai bien noté votre préoccupation de l'utilisation de Gaël, et des difficultés que cela pose. Je crois que le ministère des Affaires étrangères en est parfaitement conscient, et travaille sur ces difficultés. Vous me dites quand est-ce que nous pouvons nous inscrire sur les listes électorales et quand les changements sont-ils possibles ? En fait, c'est chaque année.

L'information sera apportée dès que les textes auront été d'abord définitivement votés, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas. Donc nous parlons encore là, de choses qui ne sont pas définitives, puisque, ne serait-ce que la création des députés n'est pas encore totalement ratifiée par le Parlement. C'est toujours une ordonnance. Elle a valeur réglementaire, cela n'a pas encore valeur législative. Et donc, il faut attendre quelques semaines, puisque à la suite d'une péripétie, cette ratification n'est pas intervenue.

Donc c'est chaque année quand même que les électeurs pourront choisir, et je vous rappelle, vous le savez très bien, que le choix se fera pour l'élection présidentielle et législative. Il se trouve maintenant que nous pouvons penser que cela durera, sauf s'il y avait dissolution, par exemple, ou sauf s'il y avait des circonstances particulières. Mais a priori, pour le moment, l'élection présidentielle et l'élection législative sont liées dans le temps. Et donc, les électeurs résidant à l'étranger, font le choix, mais ils ne peuvent pas dissocier effectivement, leur choix pour les présidentielles et leur choix pour les législatives. Donc quand ils choisiront de voter à l'étranger pour l'une, le choix entraînera automatiquement le même choix pour l'autre élection.

C'est une question qui a été posée et qui a été débattue, est-ce qu'il faut ou non, est-ce que nous pouvons, est-ce que nous devons, contraindre tous les Français qui résident à l'étranger de nécessairement voter à l'étranger et de leur interdire la possibilité de continuer de voter en France ? Le choix a été fait de leur laisser cette liberté. Par contre, pour répondre à votre question, Monsieur le Président PUJOL, je ne vois pas la possibilité, techniquement, de comptabiliser les voix des Français de l'étranger, votants à l'étranger et les voix des Français et de l'étranger, votants. D'abord parce qu'ils ne voteront pas pour les mêmes candidats. Donc, nous ne pourrions tenir qu'une statistique sur la participation. Cela veut dire qu'il faudrait ensuite aller dépouiller les listes électorales, commune par commune, pour voir dans la liste électorale, la liste d'émargement. Quels sont les Français qui ont voté dans la commune, qui résident à l'étranger, etc. Donc techniquement, ce serait impossible, et ensuite ce serait quelque part, une atteinte au secret du vote, même si nous ne connaîtrions pas le sens nécessairement du vote.

Non, je crois qu'il faut renoncer à cette idée d'avoir une comptabilisation particulière. Il faudra par contre unir nos efforts, et je crois que nous devons pouvoir y arriver quand même, pour intéresser le plus possible les Français résidant à l'étranger, à cette élection de députés, et mettre à leur disposition des moyens pratiques concrets.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Michel GUERRY.

Monsieur Michel GUERRY, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Ce sera très rapide. Je vais aussi tout à fait dans le même sens. C'est-à-dire que nous devrions, à partir du moment où nous avons des circonscriptions à l'étranger, pour élire des députés, être dans la même situation que nous avons en France.

C'est-à-dire qu'en France, vous ne pouvez pas, si vous habitez Paris, sauf si vous payez des impôts par exemple dans les Alpes-Maritimes, et être inscrit sur les listes électorales des Alpes-Maritimes, voter pour quelqu'un qui est dans les Alpes-Maritimes. Donc, il me paraît complètement anormal de laisser les Français qui habitent à l'étranger, voter ailleurs, à partir du moment où ils sont inscrits sur les listes électorales de la circonscription de l'étranger où ils habitent. Et je suis convaincu que nous allons arriver très vite à une obligation des électeurs français des circonscriptions à l'étranger, à voter dans leur circonscription. Nous ne pouvons pas accepter longtemps cette situation tout à fait anormale par rapport à ce qui se passe en France.

(Applaudissements).

Monsieur Xavier PENAUD

Je veux quand même vous répondre Monsieur le Sénateur. Ce qu'il se passe en France, c'est que vous pouvez parfaitement habiter Paris, avoir une résidence secondaire en Bretagne ou en Corse, et être inscrit sur les listes électorales de Corse ou de Bretagne. Vous y votez pour l'année, pour toutes les élections qui ont lieu cette année-là. Si vous voulez changer l'année suivante, vous pouvez à nouveau changer parce que si vous avez le droit d'être inscrit sur les listes électorales à Paris, vous revenez à Paris. Mais, il est vrai que pour une année donnée, vous votez uniquement dans la circonscription dans laquelle vous êtes inscrit. Vous n'êtes pas inscrit sur deux listes électorales. Vous êtes inscrit sur une seule liste électorale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.

Madame Martine SCHOEPNER

Oui, mais c'est pour pousser à l'extrême. Nous nous amusons ce matin à la commission. Nous poussons le bouchon encore plus loin. Alors, si le Français de Suède ou d'Allemagne a une résidence secondaire en Espagne, il pourra s'inscrire aussi dans la circonscription espagnole. Nous pouvons aller très loin comme cela. Si nous appliquons le code, il n'a pas une résidence, mais une résidence secondaire, donc il faut tout revoir.

Monsieur Xavier PENAUD

Je ne connais pas le droit espagnol.

Monsieur le Président

Je vous rappelle que nous avons encore un intervenant. Je remercie au nom de tous, mais cela a déjà été fait par certains d'entre vous et je le félicite, Monsieur Xavier PENAUD, de sa très intéressante introduction.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur NICOULLAUD, de rappeler la question que vous avez posée, et j'y réponds avec grand plaisir.

Première chose, et je crois que nous sommes bien d'accord, cette élection des députés en 2012, c'est une chance. Et c'est une chance collective, pour nous tous. C'est-à-dire que, soit nous réussissons ensemble, soit nous raterons ensemble. Saisissons ensemble cette chance d'avoir les meilleures élections possibles.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Le défi est énorme. Il s'agit d'avoir, et pour moi c'est très important, le meilleur taux de participation possible avec des élections qui se dérouleront de la meilleure façon possible, avec le moins de contestations avant et après. Mais, le tout, évidemment, dans un cadre législatif et réglementaire qui aura été posé. Et de ce point de vue-là, je crois que Monsieur Xavier PENAUD a déjà bien montré l'état d'esprit qui est le nôtre, qui est d'essayer de travailler sur toutes les pistes et de travailler ensemble. Il vous a parlé de consultations interministérielles et peut-être d'une consultation avec les élus. Et moi, je suis très sensible à cela et j'écoute bien, parce que je n'ai pas la même expérience que vous. J'écoute bien et j'entends bien tout ce qui est dit sur les différents sujets. C'est-à-dire comment est-ce que nous pouvons faire pour améliorer ? La question des listes est une vraie question. Il y a la question des modalités de vote, c'est aussi ce qu'a rappelé Monsieur le Directeur. C'est-à-dire que nous aurons le vote, vous allez à l'urne, mais comment est-ce que nous pouvons améliorer ou est-ce que nous devons et comment, le vote électronique, le vote par correspondance... Donc, je vois bien tous ces sujets, et moi je suis très content que ces sujets soient mentionnés dès maintenant. Maintenant, nous sommes en 2009, les élections sont en 2012, donc c'est bien de faire remonter cela.

Sur la question de fond que vous me posez, comment cela va se passer, Monsieur NICOULLAUD vous posez la question, mais vous connaissez la réponse puisque vous avez participé à la même réunion que moi. C'est-à-dire que nous sommes en train de réfléchir sur les possibilités. Vous avez entendu comme moi, les idées que nous avons actuellement, d'un comité de pilotage. Mais nous devons avoir notre réunion interministérielle d'un comité de pilotage avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères, parce que nous avons besoin de travailler ensemble. Et vous avez entendu comme moi les idées de comité de suivi. Donc voilà, si je ne suis pas en mesure de répondre plus à votre question, c'est que je n'en sais pas plus que vous, mais vous en savez autant que moi. Et soyez assuré que notre volonté est d'aller tout à fait dans le sens de la meilleure concertation possible.

Monsieur Xavier PENAUD

Juste un mot Monsieur le Président avec votre permission. Simplement pour rassurer le Président NICOULLAUD, vous avez dit « il y a urgence et nous avons des délais très courts », il n'y a pas une extrême urgence. Il est vrai qu'il vaut mieux que le processus soit mis en place au cas où, imaginons qu'il y ait une dissolution, mais bon a priori... Et donc, il y ait des élections anticipées, mais là pour l'instant nous avons quand même un tout petit peu de temps devant nous pour prendre des mesures qui soient des mesures réglementaires. Nous sommes au niveau du décret. Tant que la loi n'est pas votée, et cela va prendre encore un petit peu de temps, il faudra que nous ayons un peu de temps devant nous pour arrêter les dispositions.

Monsieur le Président

Merci encore, Monsieur le représentant du ministère de l'Intérieur, et j'invite Monsieur MOSTURA à prendre la place.

(Applaudissements).

**INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE MOSTURA,
DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE,
POINT D'INFORMATION A/S DU CDC**

Monsieur le Président

Mes chers amis, je n'ai pas besoin de vous présenter Monsieur MOSTURA, que nous avons déjà eu l'occasion et le plaisir d'entendre à d'autres occasions. Je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas, mais ils ne sont pas nombreux, il est Directeur du Centre de Crise. Donc, il va nous parler d'une crise actuelle qui est celle de la Grippe A.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise.

Monsieur Serge MOSTURA, Directeur du Centre de Crise

Merci, Monsieur le Président, bonjour Mesdames et Messieurs.

Je me propose de vous faire un petit point d'étape sur la campagne de vaccination Grippe A H1N1 à l'étranger et ensuite de répondre à vos questions sur ce sujet ou éventuellement sur d'autres sujets.

Très rapidement, je vais vous parler de trois points. Le premier point, c'est d'abord notre plan de vaccination.

Je voudrai vous signaler qu'à la suite des discussions que nous avons eues avec vous, au mois de septembre, nous avons décidé de modifier l'étendue du plan de vaccination et comme le souhaitaient un certain nombre d'élus de cette Assemblée, nous avons intégré les enfants étrangers scolarisés dans les écoles françaises. Nous avons également intégré les recrutés locaux des établissements publics de l'État à l'étranger et plus seulement les recrutés locaux des services de l'État. Compte tenu de ces deux éléments, la population cible, c'est-à-dire les gens que nous devrions vacciner, en tout cas à qui nous proposons la vaccination, était d'un peu plus de 800 000 personnes.

Je vous signale en passant que nous avons été saisis très tardivement d'ailleurs, d'une demande d'extension du plan de vaccination pour une catégorie, qui sont des anciens combattants au Maroc. Là, nous n'avons pas pu faire suite, le lien juridique était des plus évanescent, je veux dire personne ne conteste que nous ayons devoir moral, obligation éthique vis-à-vis de ces anciens combattants, mais voilà, techniquement d'ailleurs, il n'était plus temps de les incorporer dans notre plan.

Ce plan visait 124 pays à l'étranger. Dans les autres pays, la vaccination était organisée par les autorités locales pour l'ensemble des ressortissants se trouvant sur leur territoire. Sans vous assommer de chiffres, cela correspondait à 167 postes à l'étranger, Ambassades et Consuls, et que nous avons ouvert 320 centres de vaccination.

A ce stade, et c'est mon deuxième point, l'état de réalisation de ce plan de vaccination. Nous avons aujourd'hui, vacciné dans 80 % de nos postes. Le nombre de personnes qui se sont présentées pour être vaccinées est d'environ 45 000, j'ai les chiffres précis, mais je ne vais pas entrer dans le détail. Et 43 000 d'entre elles ont été vaccinées. La différence, les 4 %, ce sont des gens qui viennent, le médecin les examine et considère que pour une raison X ou Y, nous ne pouvons pas les vacciner. C'est normal dans ce genre de situation.

Sur ces 43 000 personnes environ qui ont été vaccinées, il y avait 19 000 enfants, et cela représente un taux de vaccination de 5,5 % de la population à laquelle nous avons proposé la vaccination.

Je vous dis tout de suite que ce n'est pas comparable avec la situation en France. En France pour l'instant, nous avons vacciné les groupes fragiles. Nous sommes en train de terminer la vaccination des enfants, et c'est seulement après que nous passerons à la vaccination de la population générale. À l'étranger, nous avons traité ces trois catégories simultanément. Si vous voulez, matériellement il n'était pas possible de commencer par le groupe fragile, de continuer par les enfants et puis de faire une nouvelle campagne pour les adultes. Donc, nous ne saurons si le taux de vaccination des Français de l'étranger est égal, supérieur ou inférieur au taux de vaccination des Français en France métropolitaine, qu'aux environs du printemps, c'est-à-dire quand la campagne en France sera achevée.

Un petit mot pour terminer, sur les quelques difficultés que nous avons rencontrées. Il y a deux pays où nous n'avons pas pu mettre en œuvre la vaccination. Le premier pays c'est la Corée, puisque les autorités locales, après avoir beaucoup hésité, finalement ont accepté, mais ont donné des conditions tellement restrictives que nous n'avons pas pu les mettre en œuvre, et en particulier elles ont interdit aux médecins coréens de nous aider à réaliser la campagne de vaccination. Actuellement, nous essayons de faire venir des médecins du Japon en Corée, pour vacciner les gens pour autant que nous y arrivons.

Le deuxième pays c'est les Comores, nous n'y avons ni les médecins, ni les structures sanitaires pour réaliser dans de bonnes conditions cette campagne de vaccination. Donc, nous avons demandé aux Français de s'orienter sur la Réunion pour être vaccinés. Les difficultés que nous avons eues, c'est essentiellement des difficultés logistiques. Comme je vous l'avais indiqué, les vaccins doivent voyager au froid, et la durée d'isothermie des conteneurs était de trois jours. Donc, dans un certain nombre de cas, les vaccins se sont perdus, ont été débarqués à tort, etc. Bon bref, tout cela est rentré dans l'ordre rapidement, ce que nous avons fait simplement, c'est que nous avons renvoyé des vaccins avec un courrier de cabinet, par le premier avion possible. Il y a un ou deux postes où la vaccination, il y a un poste en fait, où la vaccination a dû être décalée de 24 ou 48 heures. Mais, sur le nombre d'envois que nous avons réalisé, c'est vraiment très peu de choses en termes statistiques.

Et dirais-je, c'est la faute à pas de chance. Nous avons fait un premier envoi qui s'est perdu, le deuxième envoi est resté bloqué et donc a dépassé la chaîne du froid, et le troisième est arrivé, mais malheureusement avec un peu de retard.

Sur les incidents de vaccination proprement dits, ils sont tout à fait bénins. Un incident de vaccination c'est quelqu'un qui a un petit peu de fièvre, qui a des douleurs. Donc nous avons eu, à la date de ce matin, il y a eu 51 incidents de vaccination, sans gravité. Il y a eu, dans ces 51 incidents, une hospitalisation, c'est un enfant qui a fait une réaction au vaccin, donc que nous avons amené à l'hôpital et il est ressorti tout de suite puisqu'en fait il n'y avait pas de difficulté. Voilà en résumé ce que je voulais vous dire. S'il y a des questions, je suis bien sûr prêt à y répondre.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas de plan de vaccination dans les pays qui organisaient localement la vaccination, du moins où la vaccination était organisée par les autorités locales. Je voulais savoir quelles mesures vous comptez prendre, si dans ces pays nous constatons une carence par rapport à la vaccination faite en France. Je m'explique. Par exemple, en Suisse, il n'y a pas de vaccin sans adjuvant. C'est-à-dire que les femmes enceintes et les petits enfants sont vaccinés avec le même vaccin que les autres personnes. Et il ressort que nos familles, voulant se faire vacciner avec un vaccin sans adjuvant, doivent aller en France pour se faire vacciner et y retourner pour les rappels. Alors, il est vrai que c'est un pays limitrophe et que la distance est faible, mais je voulais savoir si vous comptiez prendre des mesures, quand on constatait une carence par rapport à la vaccination française ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Serge MOSTURA.

Monsieur Serge MOSTURA

Je peux vous répondre tout de suite, nous n'avons pas pris de mesures générales, mais nous avons répondu de façon positive à toutes les demandes de ce type, qui nous ont été adressées. Je ne vous cacherai pas quand même, que nous ne les avons pas encouragées, s'agissant de pays limitrophes comme la Belgique ou la Suisse. C'est un peu surréaliste d'envoyer des vaccins sans adjuvant en Suisse ou en Belgique.

Là nous sommes vraiment, si vous voulez, dans une situation de, comment dire, cela devient de la vaccination de confort.

Chaque fois qu'il y a un problème de ce type là, nous le traitons et nous répondons de façon positive, mais encore une fois sans encourager des comportements qui ressemblent par certains égards si vous voulez, à une demande d'assistantat.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Madame EL ANBASSI pour le Maroc, merci Monsieur le Président.

Je voulais poser la question des détenus, est-ce qu'il y a une règle qui a été portée là-dessus, à savoir nous au Maroc nous en avons pas mal, donc est-ce que les détenus français incarcérés dans les prisons à l'étranger sont susceptibles d'avoir accès à la vaccination ?

Et ma deuxième question, c'était 5,5 % c'est donc très peu, qu'allez vous faire du surplus des doses vaccinales qui sont arrivées dans les différents pays, du TAMIFLU aussi, qui est très peu utilisé apparemment, et est-ce que nous ne pouvons pas en faire profiter peut-être des populations défavorisées qui n'ont pas accès, dans certains pays, à la vaccination et qui le désireraient ? Voilà, merci.

Monsieur Serge MOSTURA

Alors, s'agissant des détenus français. Ce sont, à l'égard de la vaccination, des ressortissants français comme les autres. Donc a priori nous leur proposons la vaccination, mais s'agissant de la mise en œuvre technique, comme vous pouvez l'imaginer, il y a quelques difficultés. Donc, nous n'avons pas encore la réponse de l'Ambassade sur ce qu'il sera effectivement possible de faire.

S'agissant du TAMIFLU et des vaccins à l'étranger. Pour le TAMIFLU, il s'agit de stocks de précautions. Ces stocks, c'est normal que nous ne les consommons pas. Ou nous les consommons quand il y a une crise, et heureusement pour l'instant il n'y a pas de crise sanitaire. Donc, nous ne pouvons pas les donner, parce que quand le stock arrive à péremption, nous le détruisons, et nous le remplaçons par un autre stock.

S'agissant des vaccins, pour l'instant, nous n'avons pas de décision sur ce point. Vous savez qu'une pandémie, comme une épidémie d'ailleurs, cela marche par vagues. Donc actuellement, nous sommes sur la pente descendante d'une vague, et donc entre deux vagues. Donc dès lors effectivement que nous aurons passé la dernière vague de la pandémie, nous verrons si nous pouvons faire don ou pas de ces vaccins.

Il faut bien avoir à l'esprit que ce sont des stocks que nous avons mis en place à l'étranger, pour vacciner les ressortissants français. Je vous rappelle par ailleurs qu'à l'initiative du Président de la République, la France est l'un des quelques pays à avoir fait don de 10 % de son stock national de vaccins. Cela représente un peu plus de 9 millions de doses, à l'OMS, à destination des pays qui connaîtraient une crise en matière de Grippe A.

Voilà, nous en sommes là pour l'instant. Nous verrons à la fin du printemps où nous pourrions voir exactement ce qu'il nous reste d'abord, comme vaccins, et ce que nous pouvons en faire ensuite, notamment en termes de dons.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier DESPLANQUES.

Monsieur Xavier DESPLANQUES, membre élu de la circonscription de Tananarive

Oui, Monsieur le Directeur. Je suis de la circonscription Océan Indien, et je suis un petit peu étonné du décalage entre votre tableau de ce qui a été fait, et de ce qui se passe dans notre circonscription.

Je suis étonné pour les Comores, que vous nous disiez ne pas avoir trouvé de structure médicale, pouvant, de façon satisfaisante, vacciner les 2 000 Français des Comores. Je crois que ceux-ci se sentent très souvent oubliés, je crois qu'une fois encore, nous allons avoir droit à quelques réflexions un peu difficiles.

Quant à Madagascar, vous avez là-bas 12 000 enfants français. 12 000 enfants dans le système scolaire, dont 5 000 enfants français, et dans les travaux d'un comité restreint de sécurité, que nous avons demandés, l'ADFE et moi-même, au début du mois de décembre, nous nous inquiétons un, du très peu d'information sur ce qui se préparait, et nous nous inquiétons du décalage que nous entrevoyions, en particulier en comparaison avec ce qui se passait en Côte d'Ivoire, quant à l'information et quant à la mise en route du processus de cette campagne de vaccination.

En fait, cette campagne de vaccination a démarré, mais elle a démarré le 14 décembre. C'est-à-dire trois jours avant la fin de la scolarité. Et j'aimerais bien à cette heure-ci, connaître les premiers résultats, mais je pense que nous sommes très loin des chiffres que vous annoncez. Et il est un petit peu dommage de démarrer une campagne de vaccination trois jours avant les vacances, quand il y a 12 000 enfants à vacciner.

Et puis dernière observation, je voulais vous faire part d'un étonnement. Une enfant de classe terminale, en face de chez moi, est tombée malade dimanche. Scolarisée au lycée français de Tananarive. Le CMS n'avait pas ce dimanche-là, de permanence, il paraît qu'il y en avait eu les dimanches précédents, mais comme il n'y avait pas eu beaucoup de monde, cette enfant n'avait pas donc l'accès au CMS de Tananarive. Et ses parents se sont fait prescrire du TAMIFLU à côté de l'aspirine et quatre pharmacies de garde n'avaient pas ce TAMIFLU. Donc il a fallu attendre le lundi, même si nous savons que le TAMIFLU ne soigne pas immédiatement. Mais enfin, je ne comprends pas bien, alors que l'on nous avait assuré en comité de

sécurité que le TAMIFLU avait été mis à disposition des autorités nationales, qu'en plein milieu de cette épidémie, puisqu'il y a effectivement épidémie à Madagascar, il n'y ait pas de stock de TAMIFLU dans les pharmacies de garde.

Voilà pourquoi je m'inquiète de cette lenteur et de ces absences de TAMIFLU dans les circuits officiels.

Merci.

Monsieur Serge MOSTURA

Alors, sur vos trois points. Sur le premier point, je constate votre étonnement, je n'ai rien à y ajouter, sinon que l'étonnement en philosophie est très important, c'est le début de la connaissance. Donc nous allons bien voir.

Deuxièmement, début de la vaccination juste avant les vacances scolaires. Vous avez un point de vue, ce n'est pas celui des autorités françaises en France, puisque nous avons commencé la vaccination des enfants avant les vacances scolaires. La raison elle est simple, pendant les vacances scolaires, il y a beaucoup de circulations intrafamiliales, et donc cela veut dire que le virus peut circuler encore plus vite. Donc, nous préférons commencer juste avant les vacances. C'est un choix d'organisation dans tous les postes. Les dates de début de campagnes ont été fixées en fonction de deux paramètres. La date à laquelle nous pouvions livrer les vaccins au poste. Donc, nous avons commencé à l'étranger, comme en France, au mois de novembre. Après il y avait des délais de route. Et le deuxième élément c'est la décision sur place, de l'Ambassadeur avec des médecins.

Chaque poste a procédé à son analyse, il ne faut pas s'étonner qu'il n'y ait pas de conclusion universelle. Si vous regardez la vaccination dans les pays européens, partant d'éléments tout à fait comparables, les autorités sanitaires européennes sont arrivées à des conclusions différentes dans chaque pays.

Sur le troisième point, le TAMIFLU est disponible à l'Ambassade. Il n'est pas disponible dans les pharmacies locales. Et donc, il est délivré par l'Ambassade au vu d'un certificat médical. Certificat médical dont d'ailleurs nous demandons la confirmation en général, l'ordonnance par le médecin du poste. Du TAMIFLU mal administré peut être mortel. Donc, ce n'est pas de l'aspirine.

Voilà.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.

Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dabi

Merci, Monsieur le Président.

Péninsule arabique, Abou Dabi, je voudrais savoir, quand nous avons quelques difficultés à faire dédouaner les stocks de vaccins qui sont arrivés aux aéroports. Cela dure depuis quatre ou cinq jours, je ne sais pas à l'heure actuelle si le Consul est arrivé à faire dédouaner les vaccins, mais donc la prescription des vaccinations a été reculée, reculée, reculée, puisque nous ne pouvions pas entrer en possession de ces vaccins. Qu'est-ce que nous pouvons faire s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur Serge MOSTURA

Ce que nous avons fait de façon générale, pour éviter tous ces problèmes de douanes, c'est des envois par valise diplomatique et chaque fois que c'était utile, par valise diplomatique accompagnée d'un courrier de cabinet, donc d'une personne. Voilà, cela nous permettait de contourner les contrôles de douanes.

Il se trouve qu'à Abou Dabi, nous avons des problèmes récurrents et c'est tout à fait indépendant de la question des vaccins. Nous avons toujours des soucis avec les valises diplomatiques. Donc là, je comprends que c'est réglé.

C'est une difficulté que nous avons rencontrée dans plusieurs postes. Mais, ce n'est pas lié à la nature de l'envoi que nous faisons. Il se trouve que voilà, quand nous faisons plusieurs centaines d'envois, il y a toujours des lieux dans le monde où cela déraile, et où les autorités locales, aéroportuaires en général, perdent de vue qu'il s'agit d'un transport par valise diplomatique. Abou Dabi malheureusement, c'est un classique.

Monsieur le Président

Voilà, puisqu'il n'y a plus de questions, je remercie en votre nom Monsieur MOSTURA de ces précisions apportées à ce sujet important qui est la Grippe H1N1.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Attendez ne partez pas, j'ai deux petites annonces. L'ordre du jour a été légèrement modifié pour demain matin, pour ceux ou celles qui n'étaient pas là au début de la matinée. À la demande du Président de la commission des Affaires sociales, il y aura un point sur les derniers développements des aides sociales après l'intervention de Monsieur SAINT-PAUL. Et ensuite, je dois vous prévenir également que vous avez la possibilité de déjeuner ici, à la cantine, moyennant six euros et quelque chose, plus ce que vous allez consommer. Les hôtesse vous indiqueront le chemin pour vous rendre à la cantine.

Merci de votre attention, et à cet après-midi.

La séance est levée à 12 h 45.

VENDREDI 18 DECEMBRE 2009 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LECONTE,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Nous allons donc commencer la séance de cet après-midi avec une intervention de Monsieur Philippe AUTIÉ, Directeur des Affaires financières au ministère des Affaires étrangères, sur le budget du ministère des Affaires étrangères, intervention qui sera suivie d'une communication de la commission des Affaires économiques sur le projet de loi de Finances 2010. Monsieur AUTIÉ, je vous remercie d'être auprès de nous cet après-midi. Je m'excuse pour mes collègues, que tout le monde ne soit pas encore présent pour le début de cette intervention. Mais, je suis bien convaincu que progressivement la salle va se remplir et je vous donne donc la parole pour une présentation du budget du ministère des Affaires étrangères pour l'année 2010.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE AUTIÉ,**DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES****Monsieur Philippe AUTIÉ, Directeur des Affaires financières au ministère des Affaires étrangères et européennes**

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à tous. C'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer devant cette enceinte, pour ce qui est en l'occurrence, LFI 2010, mon troisième budget, donc je suis très heureux et très honoré de cette occasion. C'est peut-être d'ailleurs une première absolue, je ne sais pas. Le projet de loi de Finances, enfin de loi de finances initiale, peut-on pratiquement dire maintenant, 2010 est donc le menu de cette séance et je vais, si vous le voulez bien, essayer de vous faire une présentation générale aussi audible que possible, c'est-à-dire, de préférence, pas trop surchargée de chiffres, ce qui est une gageure. Bien entendu, je suis à votre disposition pour répondre aux questions que vous auriez, après cette présentation liminaire.

Je voudrais l'axer sur deux points, le premier étant la présentation d'un budget en augmentation. J'ajoute immédiatement, un budget en augmentation, point d'interrogation et mon souci est de traiter de ce point d'interrogation. Qu'en est-il exactement ? Mon deuxième thème sera celui d'un budget de réforme, d'une exécution budgétaire 2010, qui nous attend, qui interviendra dans un contexte de réformes tous azimuts et en tout cas très importantes. Nous connaissons à peu près maintenant, je pense pouvoir le dire, même si les dernières vérifications n'ont pas été faites, ce que sera notre budget 2010. Jusqu'ici je parlais de projet de loi de Finances, nous avons maintenant pratiquement, en tout cas, je crois que nous pouvons dire que nous connaissons la loi de Finances initiale telle qu'elle aura été votée par le Parlement et celle-ci affiche une augmentation très forte pour ce qui est du budget du ministère, puisque le budget augmente de 11 % en autorisation d'engagements, et de 7 % en crédits de paiements. Alors, qu'en est-il ? Et que reflète cette augmentation ? La première chose que je voudrais dire est que

notre budget 2010 sera un budget de sincérité budgétaire et c'est cette exigence de sincérité budgétaire qui explique, vous le verrez, beaucoup de l'augmentation de notre budget.

Sincérité budgétaire sur quatre points. Tout d'abord, nous remédions dans une très large mesure, je l'espère, à la sous dotation structurelle de nos crédits de contributions obligatoires, c'est-à-dire de nos crédits de contributions aux organisations internationales et de nos crédits de financement des opérations de maintien de la paix. Les crédits de contributions aux organisations internationales seront stabilisés en 2010 par rapport à 2009. En revanche, les crédits d'OMP (Opérations de Maintien de la Paix), augmentent de 50 millions d'euros. Pour être tout à fait franc, ce n'est pas une augmentation du pouvoir d'achat du ministère, c'est plutôt la compensation de ce qui était jusque-là une sous-dotation structurelle de cette ligne-là et qui était compensée chaque année, en fin d'année en loi de finances rectificative. C'est donc par excellence un effort de sincérité budgétaire qui est fait là et qui reflète l'importance croissante et la facture croissante des opérations de maintien de la paix, avec une intensification de la gestion multilatérale des crises avec, sur la période récente, sur les trois dernières années, trois opérations massives qui ont été déployées, comme vous le savez, au Darfour, au Tchad et en Centre Afrique. Alors, avec ce re-basage, comme nous le disons dans le jargon, de 50 millions en 2010, j'ai bon espoir que nous puissions constater - mais cela nous ne le saurons qu'après coup - que nous avons enfin, et pour la première fois depuis de nombreuses années, une dotation budgétaire à la hauteur des besoins. Alors, on ne le sait jamais complètement, évidemment, avant, puisqu'on ne sait jamais parfaitement quelles sont les nouvelles opérations de maintien de la paix qui peuvent se profiler et parce que, deuxièmement, le coût de celles-ci dépend d'une variable qui est en partie imprévisible, qui est le taux de change euro/dollars. Mais enfin, un effort de sincérité budgétaire très important.

Deuxièmement, et un peu de même nature, un effort de re-basage de nos crédits de contribution au FED. Et là, c'est un effort de 70 millions d'euros qui est fait, qui je crois, si l'on n'est pas trop pessimiste sur l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar, devrait permettre d'assurer à nos crédits le bon niveau par rapport à ce qu'est le besoin 2010. En 2010, notre contribution au FED est encore calculée sur la base de la clé de contribution au neuvième FED, soit 24,3 %. Ensuite, notre clé reviendra de 24 à 19 % et donc, à partir de 2011, nous devrions avoir une facture qui commence à diminuer. Deuxièmement donc, nos crédits de contribution au FED, effort de sincérité budgétaire.

Troisièmement, c'est un peu technique et un peu complexe, mais j'irais droit à l'essentiel. Nous avons deux lignes qui jusque-là bénéficiaient, si c'est le terme, d'un financement extrabudgétaire. C'est-à-dire qu'il était financé sur les dividendes de l'Agence française de développement. Il s'agissait du financement des contrats de désendettements et développements et d'une partie des dons-projets de l'Agence Française de Développement (AFD). Il est mis fin à ce financement extrabudgétaire en 2010, au prix d'un effort d'inscription de crédit supplémentaire de 100 millions d'euros. Donc, là, par excellence, un effort de sincérité auquel d'ailleurs la Cour des comptes nous appelait depuis un certain temps. Et enfin, un effort de sincérité sur nos crédits de Titre 2, c'est-à-dire le crédit de rémunération des personnels du ministère qui était sous doté à hauteur d'environ 10 millions d'euros jusque-là. En d'autres termes, il y avait un décalage, si vous voulez, une inconsistance entre le plafond d'emploi du ministère, ses effectifs, le nombre d'ETP, comme on dit, et les crédits en euros de rémunérations des personnels ; il est mis fin à ce décalage. Si vous ajoutez à ces mesures de sincérité budgétaire deux mesures d'ordres, qui sont d'une part le transfert d'un programme de la direction du Trésor au budget du ministère des Affaires étrangères, des crédits de rémunérations de l'AFD au titre de ces dons-projets, et il est quand même logique que l'AFD, dès lors que ses dons-projets sont financés par le budget du ministère des Affaires étrangères, soit rémunérée pour cette activité par le ministère des Affaires étrangères. Donc, un transfert de crédits de la DGTPPE vers le ministère des Affaires étrangères pour 34 millions d'euros. Et deuxièmement, un effort assez considérable d'augmentation des loyers budgétaires, pour 64 millions d'euros. Vous avez donc toute une série de facteurs qui pèsent très lourdement dans l'augmentation du budget du ministère des Affaires étrangères, et à vrai dire, si vous défalquez ces facteurs, que nous appelons dans le jargon, des mesures de périmètres ou des mesures de re-basages, le budget du ministère des Affaires étrangères augmente de 0,3 %. Donc, en réalité, d'une certaine manière pour mesurer l'augmentation du pouvoir d'achat du ministère, en gros, nous pouvons considérer qu'il y a une quasi-stabilisation du budget du ministère en 2010, ce qui veut dire, si vous me permettez un commentaire personnel, que le budget ne diminue pas, ce qui, par les temps qui courent, je crois, n'est pas négligeable du tout.

Voilà donc sur l'évolution globale du ministère. Que cache cette stabilisation du pouvoir d'achat du ministère ? Je dirais trois choses. Premièrement, un effort accru sur l'enseignement français à l'étranger. Vous le savez mieux que quiconque. Je suis ici à côté du Directeur des Français à l'étranger qui, je crois, aura l'occasion de s'exprimer sur cette question. Je serais donc très rapide. Dans le budget 2010 du ministère figure la poursuite du financement de la mesure de prise en charge de la scolarité des lycéens français pour les lycéens de seconde, en l'occurrence. C'est-à-dire une augmentation de nos crédits de 20 millions d'euros, qui fait suite à une augmentation cumulée de nos crédits les deux années précédentes de 40 millions d'euros pour le traitement des classes de terminales et de premières. Nous avons, en l'occurrence, en LFI 2010 des crédits de bourses et prises en charge qui passent de 86 millions à 106 millions d'euros. Deuxièmement, et c'est toujours l'AEFE, augmentation de la subvention pour charge du service public à l'agence, à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui n'était pas prévu, soit dit entre parenthèses, par la loi de programmation des finances publiques année 2010. Un effort exceptionnel a été

consenti sur arbitrage dans le cadre de la préparation du PLF 2010 et par dérogation, en quelque sorte, à la loi de programmation triennale 2011-2013. Au total, l'effort qui est fait en faveur de l'enseignement français à l'étranger pèse, évidemment. Il menaçait de peser sur le reste du programme 151 Français à l'étranger et Affaires consulaires. Je comprends qu'au terme des travaux de la commission mixte paritaire qui s'est tenue, je crois, avant-hier, les crédits d'action sociale au profit de nos compatriotes à l'étranger seront stabilisés en 2010 par rapport à 2009.

Premier point, donc, un effort substantiel suffisant, insuffisant, je ne sais pas, mais très, très substantiel en faveur de l'enseignement français à l'étranger. Deuxième point que je souhaitais indiquer, un effort exceptionnel sur certaines dotations par rapport à ce qui avait été voté dans le cadre de la loi de Programmation des Finances publiques. Premièrement, et vous connaissez sûrement le sujet, ce qu'on a appelé « la rallonge culturelle » c'est-à-dire un effort exceptionnel de 20 millions d'euros en LFI 2010, qui fait suite à un effort équivalent de 20 millions d'euros en gestion 2009. Il s'agit là essentiellement d'accompagner la réforme du secteur culturel sur laquelle je dirais un mot dans la deuxième partie de ma présentation. Deuxièmement, un effort de 20 millions d'euros à nouveau en faveur de l'aide civile au Pakistan et en Afghanistan. Troisièmement, un effort exceptionnel là aussi non budgété dans le cadre du budget triennal de 5 millions d'euros pour la sécurité, et qui sera essentiellement fléché sur la sécurité informatique du ministère sans préjudice de la sécurité de nos postes à l'étranger. Effort en faveur de l'enseignement français à l'étranger, effort exceptionnel sur certaines dotations, troisième point que je souhaitais vous dire et qui nous est très cher, à nous, au sein du ministère, le fonctionnement du ministère est préservé. Le fonctionnement du ministère, en d'autres termes, les crédits de soutien du ministère, que ce soit le fonctionnement pur ou les crédits d'investissements qui permettent à la machine administrative du Quai d'Orsay de fonctionner à la Centrale ou dans les postes, préservés, puisque ces crédits de soutien baisseront, malheureusement, de 2,5 % en 2010, mais baisseront par conséquent en phase avec la diminution des effectifs du ministère sur laquelle je viendrais dans un instant.

Donc, *grosso modo*, nous avons un fonctionnement du ministère qui évolue de pair avec les effectifs. Si vous me permettez un commentaire, cela n'est pas totalement satisfaisant pour nous, parce que nous avons des charges fixes et qu'évidemment les charges fixes ne peuvent pas baisser à proportion de la réduction des effectifs du ministère. Nous avons, nous, ministère des Affaires étrangères, d'autant plus de charges fixes que nous avons un réseau universel qui est extraordinairement, par force, par construction et par nature, dispersé, avec un ratio de charges fixes particulièrement important. Nous ne saurions considérer qu'une diminution de nos crédits de soutien à proportion de la diminution, des effectifs soit complètement satisfaisante, mais en même temps, j'ai le sentiment, si je peux me permettre un sentiment devant vous, que ce résultat aurait pu en tout cas être beaucoup plus négatif pour le ministère, en cette période de pression budgétaire et de RGPP.

Donc, un budget du ministère en augmentation, point d'interrogation ? Oui. C'est évidemment un fait, mais en augmentation, en réalité, essentiellement stabilisé. Soulignons quand même que la sincérité budgétaire, ce n'est pas rien et que le fait de remédier à un certain nombre de postes de sous budgétisation est un progrès, et de principe et pratique, tout à fait considérable. Parce que ces dotations qui étaient sous-alimentées en loi de Finances Initiale, faisaient toujours en gestion peser une menace très importante sur le fonctionnement de la maison. Là, je crois que nous sautons un pas en 2010 et c'est évidemment une très bonne chose.

La deuxième chose que je souhaitais aborder, après l'évolution globale du budget du ministère, c'était le thème d'un budget de réforme. Alors, *quid* des réformes au ministère des Affaires étrangères ? Je ne peux pas ici en faire une présentation exhaustive, bien entendu, mais quand même quelques mots. La réforme, c'est évidemment aujourd'hui dans l'appareil d'État, une réforme qui vise aussi à faire des économies, et la réforme c'est d'abord et avant tout, l'évolution des effectifs de la maison. Nous sommes là en 2010, très fidèlement, dans le cadre fixé par le Parlement au titre de la loi de Programmation des Finances publiques, avec pour 2010 une diminution de nos effectifs de 255 postes, comme on aurait dit sous l'empire de 1959, 255 ETPT, comme on dit dans le jargon moderne, dans le cadre d'un cheminement triennal 2009 – 2011 de, comme vous le savez, 700 suppressions d'emplois. Cela représente sur la période moins 4,4 %, et pour 2010, moins 2 %. Nous respectons là très fidèlement le budget triennal. Il est important de souligner que cette réduction des effectifs est produite par la réforme, et là, en l'occurrence, principalement, la réforme du réseau. Vous en connaissez les grandes lignes et plus que cela. Je m'en tiendrai à l'essentiel. D'abord, pour dire que la réforme du réseau est pilotée dans le cadre du CORINTE, Comité interministériel des réseaux internationaux de l'État à l'étranger, qui, comme vous le savez, s'est substitué à un précédent Comité Interministériel, le CIMEE. Le CORINTE se réunit, le CORINTE existe. C'était le grand défaut du CIMEE qui existait mais qui ne se réunissait pas. Et en tout cas très rarement. Le CORINTE a tenu sa première réunion en juin dernier sous la présidence du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Il a évoqué un certain nombre de sujets et évidemment le format du réseau, mais aussi les services communs de gestion et d'autres sujets sur lesquels je reviendrai.

La réforme du réseau, vous en connaissez les grandes lignes : réseau diplomatique, et puis un mot peut-être sous le contrôle de mon voisin de droite, du réseau consulaire. Réseau diplomatique, la mise en place des postes de présences diplomatiques. 32 postes de présences diplomatiques qui doivent revenir, non pas chacun pour ce qui le concerne, mais en moyenne, sur l'ensemble de la catégorie, à 11 ETP par poste, effectif de sécurité, je veux dire par là, garde de sécurité, non compris. C'est

une réforme qui se met en place et qui, évidemment, pèse pas mal dans la diminution sur trois ans de nos effectifs, à raison de 700 ETP. Deuxièmement, une diminution substantielle sur trois ans, en l'occurrence l'objectif est de 10 %, des effectifs de nos grands postes. Grands par les effectifs, pas nécessairement les seuls qui soient grands par leur importance, ce qu'on a appelé dans le cadre de la RGPP, excusez le langage, le « lissage » des formats d'exception. Il s'agit de nos ambassades aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, en Italie, au Maroc, au Sénégal et à Madagascar avec un objectif sur trois ans de diminution des effectifs de ces postes de 10 %. Et là aussi, cela pèse lourdement, substantiellement, dans la diminution de 700 ETP des effectifs du ministère sur trois ans. Dans le domaine consulaire, citons la poursuite du redéploiement du réseau consulaire vers les pays émergents. Deuxièmement, et sous le contrôle de mon voisin qui me corrigera tout de suite si je m'aventure dans des eaux inconnues, la constitution de probablement huit grands pôles consulaires régionaux, dont trois sont déjà en place : à Ciudad de Guatemala, à Vienne et à Riga. D'autres doivent se mettre en place notamment en Afrique Australe, en Amérique du Sud et peut-être à Rome. Le regroupement à Nantes d'une partie de l'activité d'état civil de nos postes consulaires dans les pays du Maghreb. Voilà pour l'essentiel. Donc, réforme du réseau, diminution des effectifs du ministère, respect des engagements pris dans le cadre du budget triennal.

Deuxième thème que je souhaite évoquer sous le timbre de la réforme : la réforme de nos fonctions supports comme l'on dit dans le jargon de la RGPP. Plusieurs choses là-dessus. Pour m'en tenir à l'essentiel, j'aurais pu parler de la sécurité, du centre de crise, je ne le ferais pas. Je crois que Serge MOSTURA est intervenu devant vous ce matin. L'immobilier : l'année 2009 a été l'année de l'inauguration de nos installations à la Courneuve, et ici, à la Convention. 2010 doit être l'année du démarrage de l'opération de rénovation du site du Quai d'Orsay. Deuxièmement, l'année 2010 devrait permettre à la future agence immobilière de l'État à l'étranger de voir le jour. Cette agence, nous en sommes aujourd'hui à la préfiguration. Le Décret la constituant devrait pouvoir entrer en vigueur après l'entrée en vigueur de la loi sur l'action extérieure de l'État. Il s'agira d'un Établissement public industriel et commercial qui sera chargé de l'acquisition et de la construction du patrimoine immobilier de l'État à l'étranger, tout ministère confondu. Cette agence sera sous la cotutelle du ministère des Affaires étrangères et de France Domaines. La réforme de la fonction support du ministère des Affaires étrangères, c'est aussi la mise en place des services communs de gestion dans toutes nos ambassades. C'est une réforme qui a été décidée dans le cadre de la RGPP et c'est une réforme qui est suivie, pilotée par le CORINTE. Le CORINTE a décidé que toutes les ambassades devaient se doter de leurs services communs de gestion d'ici le 1^{er} janvier 2011. Ces services communs de gestion assureront la gestion de l'ensemble des services de l'ambassade et des consulats généraux dans le pays, tout service confondu, quel que soit leur ministère de rattachement. Nous en sommes là. Le CORINTE doit d'ailleurs se réunir à nouveau en janvier pour examiner les transferts de charges entre ministères qu'occasionnera la mise en place des services communs de gestion. C'est un sujet sur lequel je souhaite rester un instant. Les services communs de gestion font passer la gestion des services rattachés aux autres ministères sur un service dépendant du Quai d'Orsay et donc il s'agit d'un transfert de charges de la DGTPE vers le MAE, du ministère de la Défense, vers le MAE du ministère de l'Intérieur, des trésoreries, etc. Bref, des autres ministères vers le MAE et nous revendiquons un transfert d'ETP pour pouvoir permettre à ces services communs de gestion de fonctionner. Ce transfert d'ETP n'est pas acquis, à ce jour. Évidemment, il faudra que nous nous battions contre les autres ministères et tous les appuis que nous pourrions obtenir seront très importants si l'on veut effectivement voir ces services communs de gestion voir le jour. Voilà donc pour la réforme de la fonction support du ministère.

Troisième, avant-dernier sujet que je souhaitais évoquer sur le chapitre de la réforme : l'amélioration du pilotage de nos contributions obligatoires. D'abord, la poursuite de leur recentrage. Vous savez peut-être que nos crédits de contribution obligatoires, en 2009, sont répartis sur 79 organisations internationales contre 140 en 2007. On devrait revenir à 70 en 2010. Donc, nous essayons de faire un effort de sélectivité croissante sur nos contributions obligatoires. Pourquoi ? Essentiellement pour peser. Deuxièmement, poursuite du transfert des contributions internationales à caractère technique vers les ministères techniquement compétents. C'est un mouvement qui a été entamé ces deux dernières années, à hauteur de 1,2 million d'euros en 2008, de 17 millions d'euros en 2009 et qui se poursuivra à hauteur de 6,7 millions d'euros en 2010. Troisièmement, un effort de maîtrise budgétaire. C'est la mantra que nous signifions à nos ambassades depuis maintenant deux ans et nous avons un projet qui est d'associer directement le ministère du Budget, la Direction du Budget, au pilotage de cette dimension budgétaire, notre relation avec les organisations internationales. Nous avons un rendez-vous qui est un rendez-vous à très court terme, qui est la réforme des quotes-parts de l'ONU. Nous avons bon espoir de voir la quote-part de la France revenir à une proportion plus conforme au poids économique de la France dans la communauté internationale. Étant entendu, je crois, qu'il ne faut pas se faire d'illusions excessives sur les économies nettes que nous pourrions tirer d'une réforme du barème de l'ONU. Parce que toute diminution de la part de la France, toute augmentation de la part de pays en voie de développement, se traduirait, dans une bonne mesure, par un mouvement en sens inverse sur la prise en charge des opérations de maintien de la paix. Enfin, un effort de meilleure prise en compte de la dimension budgétaire dès la conception des opérations de maintien de la paix. Nous avons lancé en janvier 2009 une initiative avec les Britanniques sur ce sujet. Des groupes de travail ont travaillé sur nos propositions, aussi bien au stade de la planification des OMP que de leur organisation, de l'expertise technique et les résultats qui sont ressortis de ces travaux ont été validés dans une déclaration du Conseil de Sécurité en août dernier.

Voilà pour les contributions obligatoires, mais puisque nous sommes là dans le domaine du corps de métier du ministère, la diplomatie en quelque sorte, un mot sur l'évolution des crédits de coopération militaire et de défense : après une forte baisse, ils sont stabilisés en 2010 à leur niveau de 2009.

Dernier sujet sur le chapitre de la réforme. La réforme du secteur culturel, vous en avez beaucoup entendu parler. 2009 a été l'année de la mise en place de la Direction générale de la Mondialisation. 2010 devrait, en principe, permettre d'avancer sur la mise en place de deux agences : une, l'Agence culturelle et deux, l'Agence mobilité. Un mot sur l'Agence culturelle puisque le Ministre a lancé le processus il y a à peu près un mois et l'idée que toute l'action du ministère dans le domaine de la promotion de nos idées, de notre langue, de nos savoirs, de notre culture soit externalisée à cette agence culturelle qui partira de l'existant, c'est-à-dire de Cultures France qui sera un Établissement public industriel et commercial sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Pendant une première période de trois ans, cette agence fonctionnera avec le réseau, et j'y reviendrai. Dans trois ans, un point de situation sera fait, un premier bilan sera fait sur le thème notamment du devenir du réseau, maintien dans le giron du ministère des Affaires étrangères ou externalisation à l'Agence culturelle. Le réseau comme vous le savez, nous devrions en 2010 voir avancer le sujet, le chantier de la fusion des SCAC, les Services de la coopération et action culturelle, et des EAF, c'est-à-dire des centres culturels, et ces EAF élargis qui se mettent en place progressivement à compter de 2010 sont éventuellement susceptibles d'être externalisés à l'Agence culturelle dans trois ans. Mais, en aucun cas, à ce jour, la décision n'est prise. Elle le sera au terme du bilan qui sera entrepris dans trois ans. Dernier sujet sur cette réforme culturelle. La conséquence budgétaire de la réforme culturelle sera probablement dans le cadre de la loi de Finances initiale de 2011. La modification du périmètre du programme 185, du programme Rayonnement culturel et scientifique, puisque toute la philosophie de la réforme culturelle conduit à faire du programme un programme non plus géographique, limité aux seuls pays d'OCDE, comme il l'est aujourd'hui, mais un programme sectoriel ou thématique à périmètre mondial et nous serons probablement amenés à proposer au parlement, dans le cadre du projet de loi de Finances de 2011, une réforme de notre maquette budgétaire assortie de transferts de crédits du programme solidarité à l'égard des pays en développement vers le programme réellement culturel et scientifique. J'en ai terminé de ce que je voulais dire en présentation liminaire, mais je suis évidemment à votre disposition pour répondre aux questions que vous auriez, ou tout du moins essayer.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci de nous accorder la parole. Je serai très bref, avant de passer la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Comme vous le savez, notre commission avait souhaité rencontrer le Président de la commission des Finances du Sénat, ainsi que son rapporteur spécial, sur le budget 151 et l'action l'extérieure de l'État. D'une part, de façon à avoir leur perception de ce budget et d'autre part, pour leur faire remonter, un peu, nos préoccupations. Nous avons reçu Monsieur ARTHUIS et ensuite Monsieur GOUTEYRON. Monsieur GOUTEYRON nous avait proposé de le rencontrer en septembre de cette année. Ce qui a été fait et Monsieur Olivier CADIC vous exposera tout de suite l'objet de cette rencontre et les échanges qu'ils ont eus.

Dans le même esprit, nous avons souhaité rencontrer leurs homologues des Finances. Et nous avons rencontré hier, en première réunion de prise de contact Monsieur Jean François MANSEL, le Rapporteur spécial sur l'Action extérieure de l'État, toujours dans le même état d'esprit. Il a fait part d'un grand intérêt pour des rencontres avec notre commission. Il a accepté une invitation au mois de mars où il sera reçu conjointement par notre commission et la commission d'Enseignement, puisque d'une expérience passée avec Monsieur ARTHUIS d'une part, et Monsieur GOUTEYRON, nous nous sommes rendu compte que quand ils parlaient budget de l'action extérieure de l'État, ils parlaient énormément du budget de l'enseignement, du budget de l'AEFE, etc. Nous le recevrons au mois de mars et par la suite nous continuerons à le rencontrer et à obtenir de son côté des informations sur la mise en place du budget.

Je vais tout de suite laisser la parole à Monsieur Olivier CADIC sur la rencontre qui a eu lieu au mois de septembre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Bonjour.

Nous avons rencontré Monsieur GOUTEYRON avec Radya RAHAL que je souhaite saluer parce que l'action que nous avons eue a été vraiment une action commune. Tout le travail était un travail collectif et avec le soutien de notre Président qui, depuis l'Asie, suivait pratiquement jour par jour l'évolution et nos conclusions.

Lors de notre intervention je veux revenir sur les points qui ont paru importants à Adrien GOUTEYRON et principalement nos observations sur les indicateurs.

Tout d'abord, c'est la mise en exergue du budget de l'AFE qui ne représente qu'1 % du budget du programme 151, soit, comme vous l'avez noté, 0,0012 % du budget du ministère des Affaires étrangères. Deuxième point : c'est l'indicateur du coût par acte d'état civil qui ne prend pas en compte l'intégralité des actions réalisées par les consulats au service des Français de l'étranger. D'après nous, cela ne permet pas d'apprécier vraiment la performance économique de l'action des consulats. En fait, les consulats ne font pas que ce qui apparaît dans le budget : les passeports, les cartes d'identité, certains actes d'état civil. Ils font aussi beaucoup de choses, comme par exemple, le certificat de vie, et il nous paraît important, si l'on veut vraiment mesurer l'action des consulats, que l'on prenne bien en compte tout ce qu'ils font. Parce que si on le mesure de façon imparfaite, on peut se dire que cela coûte beaucoup d'argent pour peu de choses. Quand on sait tout ce que les consulats peuvent faire pour nous, il est important qu'on le regarde de façon exhaustive. Le troisième point, c'est que, de notre point de vue, aucun indicateur ne permet de mesurer la qualité du service rendu, alors que le titre de l'action est d'offrir un service de qualité à l'usager. Nous avons un exemple : neuf mois pour une transcription d'acte de naissance en Algérie. On se disait : quel est le délai ? Combien de documents sont livrés dans les délais ? Cela est un exemple d'indicateur qualité. Et l'Assemblée des Français de l'étranger s'était prononcée, avait fait une résolution en disant qu'il faudrait étudier, maintenant, des vrais indicateurs qualité. À discuter, bien sûr avec le MAE. Quatrième point : Cela concerne l'affectation des ETP, dans le programme 151 et nous avons dit : c'est important, les ETP correspondent à 58 % du budget du programme 151 et il nous apparaîtrait important d'avoir un organigramme pour mieux comprendre, pour mieux lire, les affectations qui permettent de répondre à la question : qui fait quoi où ? C'est assez intéressant, parce que Monsieur GOUTEYRON a eu une réaction quand nous lui avons présenté cela et Monsieur Jean-François MANSEL, hier après-midi, avec Marc, a eu exactement la même réaction. Et ils ne parlaient pas du programme 151, mais quand nous lui avons dit cela, il a dit : « Tiens, parler d'un autre secteur, cela permettrait de connaître en gros la taille du placard ». Donc, pour certains, qui effectivement, sont en attente d'affectation et parfois une attente qui dure.

Ensuite, un autre point : c'est l'indicateur de performance du programme 151 qui a été déterminé suite à un vote de l'Assemblée des Français de l'étranger, en mars 2009, qui a été mis en avant. Monsieur GOUTEYRON a exprimé, par exemple, un vif intérêt en le découvrant. Pour mémoire, par exemple, seuls 31 % des enfants français à l'étranger sont dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger. C'est un point important qu'il faut voir, parce que quand on parle de l'enseignement français à l'étranger, il faut savoir que plus des deux tiers des enfants français à l'étranger ne sont pas dans le réseau. Là aussi, il serait intéressant d'avoir des propositions pour eux.

En conclusion, Monsieur GOUTEYRON, tout comme hier, Monsieur Jean-François MANSEL, nous ont proposé une rencontre dès le mois de juin, juillet afin d'avoir plus d'impact sur le débat budgétaire. Parce que si nous arrivons au mois d'octobre, en fait, nous arrivons à la fin du processus. Il est trop tard. L'un comme l'autre, à la lecture du rapport que nous avons fait, l'ont dit : « La prochaine fois, il faut que nous nous rencontrions dès le mois de juin ».

Enfin, une remarque qui a été faite, et je ne vais pas revenir sur ce que Marc a dit, mais il est vrai que tous nos remerciements, que ce soit à Marc et à Monsieur John MAC COLL, Président de la commission de l'Enseignement, puisque pour la première fois au mois de mars, l'année prochaine, il y a eu un accord pour que l'on reçoive ensemble, Monsieur Jean-François MANSEL, qui est l'*alter ego* de Monsieur Adrien GOUTEYRON à l'Assemblée nationale, pour évoquer avec lui l'action extérieure de l'État. Et donc, cela sera bien les deux commissions ensemble, comme certains en avaient fait la demande, qui le recevront. Pour nous permettre d'être proactifs, aussi, sur le budget, nous allons inviter un représentant du ministère du Budget, en mars prochain. J'ai pu assister d'ailleurs au conseil d'administration de l'AEFE à une sorte, parfois, de ping-pong entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Budget, qui se renvoyaient un peu la balle. Je crois qu'il est important aussi que le ministère des Affaires étrangères ne soit pas seul face au ministère du Budget, que le ministère du Budget ait aussi l'information du terrain. Qu'on leur remonte aussi, qu'ils comprennent bien parfois les demandes du ministère des Affaires étrangères. Il ne faut pas non plus qu'ils soient forcément très isolés. Il faut aussi que nous, nous écoutions les problématiques de Bercy. Ce travail est historique pour la commission. Il permet de mettre en valeur l'ensemble de l'action de notre Assemblée auprès des parlementaires. Nous espérons que nos attentes seront ainsi prises en compte dès le projet de loi de Finances 2011.

C'est bientôt Noël, je vous vois tous ici. J'ai un vœu à formuler. C'est que l'on fasse peut-être l'étude du coût pour que ceux qui n'appartiennent pas au bureau, et certains ont fait l'effort, ont pu venir, mais certains ne peuvent pas venir du fait de la distance, du fait du coût, je fais le vœu que pour tous ces gens-là, un jour ; on ait les moyens budgétaires pour faire en sorte que eux aussi puissent participer à ces réunions intermédiaires. Voilà, c'est mon vœu. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur CADIC.

Monsieur AUTIÉ ayant un impératif horaire assez précis, je donne tout de suite la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Merci, Monsieur le Président.

Ma question s'adresse à Monsieur AUTIÉ au sujet de ce qu'il nous a dit. Il nous a indiqué toutes les décisions qui avaient été prises en vue d'effectuer des économies sur le budget du ministère et je l'en remercie. Mais j'aimerais savoir si, nous, en tant que membres de l'AFE, nous pouvons participer au débat. Autrement dit, est-ce que nous avons capacité de vous faire quelques suggestions pour réaliser des économies ? Habituellement, nous sommes plutôt dans le camp inverse, c'est-à-dire, que nous vous demandons de maintenir les dépenses pour maintenir la qualité du travail du ministère. Je voudrais qu'on inverse un petit peu et que l'on vous fasse aussi quelques économies et notamment en ce qui concerne la durée des affectations des fonctionnaires à l'étranger. Un premier exemple. Nous avons eu au mois de novembre, il y a donc quelques semaines, une première réunion avec le nouvel ambassadeur de France auprès de la Belgique et nous nous sommes mis d'accord sur le fait que le sujet le plus important était les élections à organiser en 2012 et la conversation s'est engagée là-dessus. Au bout de quelque temps, j'ai fait remarquer qu'autour de cette table nous étions une douzaine, tous nos correspondants, nos interlocuteurs, seraient partis en 2012 et les seuls qui resteraient seraient, nous, les deux élus qui étions à cette table. Un autre exemple, Monsieur Pierre SELLAL, représentant permanent au niveau de l'Union Européenne, qui était apprécié je pense de toutes les personnes, et notamment de tous les gouvernements avec lesquels il a travaillé. Monsieur Pierre SELLAL est resté plus de dix ans à Bruxelles, ce qui traduit tout de même la nécessité de maintenir des hommes de cette qualité en poste, afin de connaître et les dossiers et les interlocuteurs.

Ma question est la suivante : est-ce qu'il n'y aurait pas d'intérêt de lancer une étude pour savoir quels seraient les inconvénients et les avantages d'un maintien des agents en poste sur le terrain à l'étranger, notamment quelles seraient les économies à réaliser en matière de déménagement ? Parce qu'effectivement, si l'on doublait la durée des affectations à l'étranger, je pense qu'il y aurait moyen d'augmenter assez considérablement des économies dans ce secteur. Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Monsieur le Directeur, vous nous avez parlé d'un budget de sincérité et de plein de réformes et de réajustements. Mais, sauf erreur, peut-être de ma part, par manque d'attention pour votre discours, je n'ai pas entendu la réforme du budget des indemnités des élus à l'AFE, je n'ai pas entendu dans la réforme du budget, des indemnités des frais des élus pour exercer leur mandat. J'aimerais bien que vous nous disiez là-dessus, qu'est-ce qu'il en est. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, j'aimerais revenir sur un point, un seul, de votre présentation, concernant le budget de l'AFE. Vous vous êtes félicité de l'augmentation du budget de l'AEFE, mais si l'on se félicite de son augmentation, il faut mettre en relation également l'augmentation des besoins de l'AEFE. Alors, je pourrais parler, par exemple, de l'augmentation du nombre d'élèves

chaque année, on parle de 5 000 élèves en plus chaque année. Ensuite, les charges qui incombent chaque année davantage à l'AEFE, par exemple, depuis quelques années, l'immobilier, sans que ces charges ne soient compensées par l'État ; les pensions que l'AEFE doit verser pour les enseignants. Donc, bien entendu, nous sommes prêts à nous réjouir avec vous de l'augmentation du budget de l'AEFE, mais comme les charges, les besoins ont augmenté eux aussi, on ne peut que constater que l'AEFE reste dans la même situation précaire qui devient de plus en plus inquiétante chaque année.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'adresser à Monsieur AUTIÉ. Vous nous avez donné des chiffres intéressants concernant tout ce qui intéresse l'enseignement, à savoir, vous avez cité le chiffre de 86 qui est passé à 106 millions. Vous avez parlé également d'une augmentation de 10 millions. Ce qui fait déjà 116 millions. Vous avez également évoqué, en ce qui concerne l'action culturelle, plus 20 millions. L'aide civile, 20,9 millions et 5 millions pour la sécurité informatique. Mais, nous n'avons pas entendu quel était le budget alloué à l'action sociale, d'une part. Et deuxièmement, j'étais un peu surpris, sauf erreur de ma part, que vous ayez dit qu'en ce qui concerne les crédits de la protection sociale, c'était stabilisé. Or, comment expliquer que nous sommes à la recherche, en matière de protection sociale, d'un déficit de 2 millions pour alimenter la troisième catégorie aidée. Je pense qu'il y a d'autres problèmes que nous pourrions évoquer, mais ce sera très certainement évoqué demain matin. Nous devons profiter de votre présence, et en ce qui concerne le budget d'action sociale, nous serions très intéressés de savoir quelles sont les sommes qui étaient allouées à la protection sociale au même titre que vous avez cité celles pour les autres activités de ce ministère. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Je remercie Monsieur AUTIÉ de son exposé. Cela m'a permis de réviser la note Achille et tout ce qui avait servi à faire le débat budgétaire. Je voulais quand même lui signaler, vous signaler à tous, que 0,3 % d'augmentation d'un budget d'une année sur l'autre, cela signifie une baisse. Parce que l'euro perd environ 2 % par an et donc, en réalité, c'est une baisse de 1,7 %, si je calcule en gros. Et puis deuxièmement, il faut bien savoir que le budget est gelé de 5 % tous les ans avant de commencer à être exécuté. Donc, en réalité, les chiffres dont nous parlons sont des chiffres relativement fictifs. Ils ne seront jamais utilisés, ils ne peuvent jamais totalement être dépensés. Donc, il faut avoir cela à l'esprit.

Deuxième point. Je voulais poser la même question que Monsieur SAVERY et rappeler à Monsieur CADIC qu'il y avait eu deux amendements déposés, les mêmes exactement, parce que c'était concerté à la commission des Finances et à la commission des Affaires étrangères, à la commission des Finances par Monsieur GOUTEYRON, à la commission des Affaires étrangères par moi-même. Nous étions d'accord tous les deux pour déposer un amendement et moi, j'avais demandé l'avis de mes deux collègues, je pouvais le faire en tant que rapporteur, je pouvais déposer un amendement qui a été voté à l'unanimité à la commission des Affaires étrangères, comme il l'avait été aux finances pour faire transiter des crédits de l'action, malheureusement, informatique du ministère en général, au crédit d'aide sociale, 1,5 million pour les personnes en difficulté. Je rétablis un tout petit peu, Monsieur CADIC.

Et enfin, le dernier point de préoccupation pour nous tous, c'est en effet l'AEFE. Nous avons entendu Monsieur CADIC et moi, nous étions tous les deux au conseil d'administration de l'AEFE, et le représentant du budget a été très clair. Il a dit qu'avec 40 millions d'euros de plus sur le budget l'AEFE pour la seule prise en charge, il n'y aura pas un sou de plus pour tout le reste, y compris l'augmentation du nombre d'élèves. Ils ne veulent pas en entendre parler. 40 millions de plus, c'est 40 millions de plus et on n'en parle plus. Ne vous faites pas d'illusions, les frais de scolarité vont continuer à augmenter parce qu'il faut que les parents paient les rémunérations des professeurs et les investissements immobiliers.

Alors, je voudrais savoir ce qu'il en est de l'utilisation des crédits récupérés par le budget 151. Normalement, ils n'ont pas sauté à la deuxième délibération.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Sénatrice.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Xavier DESPLANQUES.

Monsieur Xavier DESPLANQUES

Monsieur le Directeur, vous avez fait part tout à l'heure de la diminution des crédits de fonctionnement pour un certain nombre de consulats généraux. Sur le consulat de Tananarive, vous avez indiqué que le budget de fonctionnement avait diminué de 10 %. C'est une mesure qui ne manque pas de nous surprendre, lorsque l'on a affaire à une population dont les problèmes sociaux sont très insuffisamment traités. Il y a 2 000 enfants français dans le système d'enseignement malgache, une centaine sont traités par la vie associative. Il y a 2 000 jeunes entre 15 et 20 ans, 40 seulement bénéficient d'action de formation professionnelle, etc. Les chiffres ne manquent pas. Ils sont éloquentes. Je suis quand même étonné que l'on puisse, quelque part, diminuer un budget de fonctionnement de service consulaire, sans que les élus de la région ne soient consultés sur ce budget de fonctionnement consulaire et sans que les élus ne soient sollicités sur les idées qu'ils pourraient avoir sur quelques mesures d'économies pour faire face à la satisfaction de votre souhait de diminuer globalement les efforts budgétaires. Donc, je ne comprends pas très bien que ces budgets soient diminués sans consultation des élus, je le reprecise. Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe AUTIÉ.

Monsieur Philippe AUTIÉ

Merci, Monsieur le Président.

Je prendrai peut-être les questions en sens inverse.

Sur la deuxième question, non, je n'ai pas dit que les crédits de fonctionnement du consulat général de Tananarive allaient baisser de 10 %. J'ai dit que dans le cadre de la RGPP, il avait été décidé de faire un effort d'économie sur nos dix plus grandes ambassades en taille, dont celle de Madagascar. Quand je dis 10 % c'est sur l'ensemble de la catégorie. 10 % sur trois ans : 2009/2011. Donc à l'horizon 2011. Quand je dis 10 % c'est sur l'ensemble de la catégorie, telle ou telle ambassade pourrait éventuellement voir ses crédits baisser de moins, telle ou telle autre, baisser davantage. Mais, je parlais bien de l'ambassade de France à Madagascar et non pas du consulat général.

Sur les crédits d'action sociale, au bénéfice de nos compatriotes expatriés, dans la mesure où je comprends, pour répondre à Madame la Sénatrice CERISIER BEN GUIGUA, je comprends que suite à l'amendement ou aux amendements qu'elle évoquait, les crédits d'action sociale sont revalorisés de 1,5 million. Ils s'établiront en LFI 2010, à ma connaissance - à vérifier - au jour d'aujourd'hui, à 17 millions, soit reconduction du chiffre de 2009. Sur l'augmentation du budget de 0,3 % augmentation en valeur, diminution en volume et le jeu de la réserve de précaution, je n'ai rien de particulier à ajouter, si ce n'est que la réserve de précaution existe tous les ans. Par conséquent, le fait, qu'effectivement, les crédits votés par le Parlement en loi de Finances initiale de 2010 seront immédiatement mis en réserve à la hauteur de 5 %, c'est la loi, ne signifie pas que les crédits du ministère baissent de 5 % par rapport à 2009. La réserve de précaution existait déjà en 2009.

Sur l'AEFE, nous assistons aujourd'hui, plus généralement sur l'enseignement français à l'étranger, à une augmentation forte des coûts qui tient évidemment, naturellement, notamment, à l'extension, chaque année de la prise en charge. D'autre part, nous avons des orientations fixées de manière répétée par le Président de la République dans le sens d'un développement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Pour l'instant, force est de constater que si les crédits de bourses augmentent substantiellement, année après année, pour financer l'extension de la mesure de prise en charge, la subvention à l'AEFE ne suit pas complètement le mouvement. Je disais qu'elle augmentait de 10 millions ou de 13 millions, d'ailleurs je n'ai plus en tête le chiffre en 2010, je n'ai pas nécessairement dit que ces 10 millions permettaient dans tous les cas de figure, de financer le développement du réseau, qu'appelle de ses vœux le Président de la République. Ce que je peux vous dire, c'est peut-être deux choses. D'abord, que le ministère travaille à un plan pluriannuel de développement du réseau, qui devrait être prêt, je crois, au premier trimestre 2010, et qui posera la question de son financement. C'est aujourd'hui une question. Deuxièmement, et c'est un élément de réponse à la question, le ministère du Budget est évidemment dans son rôle à être très fermé à l'hypothèse d'une augmentation des crédits budgétaires pour financer l'enseignement français à l'étranger. Et notamment, des crédits de subventions pour charges de service public à l'AEFE. Donc, nous sommes clairement, et ce n'est pas un secret, dans un débat très tendu avec le ministère du Budget sur ce point-là. Aujourd'hui, nous avons d'un côté la pression budgétaire. Nous avons d'un autre côté l'augmentation des coûts du fait de la prise en charge, de la croissance du réseau, de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés dans nos écoles à l'étranger, et nous avons les orientations du Président de la République pour le développement du réseau, l'augmentation des coûts et la position du ministère du Budget. Il y a une certaine forme d'inconsistance dans ce triangle. À un moment ou à un autre, il faudra que les choses se raccordent, en quelque sorte, et peut-être est-ce que le plan de développement du réseau que sortira le ministère, dans quelques mois, en réponse aux orientations du Président de la République, permettront de clarifier la situation. Autre chose, un autre rendez-vous qui permettra, nous

l'espérons, de clarifier la situation, c'est le rendez-vous sur la mesure de prise en charge, puisque vous savez que la mesure de prise en charge subit un moratoire à l'issue de la prise en charge des lycéens de seconde, donc nous n'étendrons pas cette mesure de prise en charge aux collèges et ensuite aux primaires et aux maternelles, avant que, en d'autres termes - concrètement à la classe de troisième - un bilan ait été fait de cette mesure de prise en charge aux classes de lycées. Ce bilan sera fait dans le courant de l'année 2010. Ce sera évidemment l'occasion, aussi, d'évoquer les questions de financement, et en particulier, les hypothèses qui à ce jour ne sont que de pures hypothèses, d'encadrement de cette mesure de prise en charge, en fonction du revenu des familles, du niveau des frais de scolarité des établissements d'enseignement. Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet de l'agence. Mais, qu'il y ait aujourd'hui une tension entre la contrainte budgétaire et la mesure de prise en charge et les orientations présidentielles dans le sens du développement du réseau, c'est clair. Cette tension devra, d'une manière ou d'une autre, se résorber dans le courant de l'année 2010.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'aurai l'occasion demain de présenter le budget de l'AFE, le bilan pour 2009 et les perspectives pour 2010. Je vous confirme toutefois que pour 2010, il n'y a pas d'augmentation des indemnités des élus, que ce soit l'indemnité semestrielle ou l'indemnité mensuelle de prévu, vous connaissez le contexte budgétaire contraint. Je vous rappelle toutefois que cette indemnité avait été augmentée de 25 % en ce qui concerne l'indemnité mensuelle en 2007, ce qui était un effort tout à fait conséquent, effort que, vous comprendrez, nous ne pouvons pas répercuter d'année en année. Donc, il y a un maintien de l'indemnité l'année prochaine dans le cadre d'un budget qui est maintenu.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire Général.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je voudrais ajouter un ou deux commentaires sur les questions qui ont été posées.

Durée des affectations à l'étranger. Je ne suis pas le Directeur général de l'Administration, et je n'ai, bien entendu qu'un point de vue partiel. Je comprends les préoccupations que vous avez dites. La question de la durée des affectations à l'étranger est assez compliquée et doit tenir compte d'impératifs dans de multiples sens. On peut très bien dire, oui, il faudrait que cela dure plus longtemps, comme cela on fait des économies de déménagements. On peut très bien dire aussi, il faut que les postes tournent parce qu'il faut que les gens qui sont en centrale aillent à l'étranger et que les gens qui sont à l'étranger aillent en centrale. Le dialogue entre Paris et l'étranger est très important. Donc, il faut tenir compte de plusieurs choses, et je comprends bien ce que vous dites, mais il peut y avoir aussi d'autres préoccupations qui vont dans l'autre sens. Par exemple, pour la Présidence de l'Union européenne, on s'est attaché à une mesure ciblée, c'est-à-dire, les gens qui dans les postes dans l'Union européenne s'occupent des relations avec la présidence, dans le cadre européen et les gens à Bruxelles sont gelés jusqu'à la présidence française. Nous avons fait des choses comme cela. Il y a plusieurs choses à prendre en compte pour avoir l'exigence de continuité, mais nous ne pouvons pas dire que nous allons avoir les élections en 2012 donc qu'il faut geler tous les mouvements. Il y a plusieurs choses à prendre en compte.

Deuxièmement sur la question : maintenant que nous avons 1,5 million de rétabli sur l'action sociale, qu'est-ce qu'il se passe ? Effectivement, c'est une question qu'il va falloir que nous regardions. Je voudrais rappeler une chose que j'ai dite à plusieurs déjà, c'est que les instructions qui avaient été données dans les postes pour les CCPAS, par exemple sur la Région Europe riche, c'est-à-dire UE à 27 moins les 10, plus AELE, ce n'était pas la suppression des prestations. C'était on posait le principe de la suppression et ensuite il était bien expressément dit : il faut voir et faire remonter à Paris les cas difficiles. Par exemple, lorsque, pour des raisons de durées de résidence, quelqu'un qui bénéficiait d'une prestation ne peut pas en fait bénéficier de la même prestation dans son pays de résidence parce que la durée, pour un espagnol, c'est tout de suite, et pour un étranger, c'est 10 ans. Donc, là, nous devons faire un premier bilan de ce qui est remonté de l'ensemble des postes et voir où l'on en est pour voir s'il y a des ajustements, pour voir comment est-ce que l'on fonctionne avec ce 1,5 million en plus. Mais, peut-être que la première étape que l'on doit faire, c'est voir ce qu'ont donné les CCPAS. Je rappelle à cet égard, également, la souplesse qui avait été expressément prévue.

Et enfin, troisième chose, sur les critères de performance, etc., j'entends bien la commission économique. Il pourrait être assez intéressant que du côté de la commission économique, aussi on ait un dialogue et que nous regardions aussi un petit peu plus comment entre la cellule qui à la DFAE s'occupe de la gestion du programme, c'est-à-dire la cellule MGP et la commission économique pour mieux expliquer comment nous fonctionnons. Parce qu'effectivement, sinon, le grand danger ce sont les *quiproquos* ou des critères qui ne sont pas compris dans leur globalité. Je m'explique ; en ce qui concerne les affectations, les organigrammes, etc., oui, nous avons un système de fonctionnement. Nous n'affectons pas les gens n'importe comment. Nous avons un système annuel. Nous avons tout dans les tableaux, cela commence au début de l'année. On affecte au micron près. Quand on prend la décision d'ouvrir à Kigali demain, qu'est-ce qu'on fait sur les autres ? Ce que je veux dire c'est qu'un système existe et que nous avons besoin de plus nous parler pour bien comprendre que nous sommes en réalité totalement convergents. Monsieur Philippe AUTIÉ disait une chose très juste : nous sommes dans un jeu à trois acteurs : les Affaires étrangères, il peut y avoir vous et puis il y a le Budget. Que l'on ne se trompe pas et de ce point de vue-là, moi, je suis partisan d'un dialogue beaucoup plus approfondi sur cette question et sur cette question des indicateurs pour bien comprendre où nous en sommes. Vous savez, la RGPP est un exercice structurant. Donc, il faut bien voir où nous allons et, croyez-moi, nous avons particulièrement à cœur la question du maintien de la qualité du service. Alors, maintien de la qualité du service ne veut pas dire qu'un réseau ne doit pas évoluer. 2009 n'est plus 2005, n'est plus 2000. Il faut ouvrir à Erbil, il faut ouvrir à Abhishek, donc il faut voir que nous sommes dans un processus et nous avons à cœur cette exigence de maintien de la qualité du service. Mais, je crois que nous avons plus besoin de dialoguer sur ces questions d'indicateurs pour ne pas, ni d'un côté ni de l'autre d'ailleurs, faire de contresens.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Philippe AUTIÉ.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur.

Je crois que nous faisons aujourd'hui un peu une expérience nouvelle puisqu'une présentation du budget, d'ailleurs au moment où la discussion budgétaire est quasiment passée, une présentation de la part de la commission des Affaires économiques d'un travail d'analyse sur le budget du programme 151, là encore, qui arrive devant nous un peu en retard. Enfin, un peu en retard, qui a le mérite d'exister, qui s'est fait... L'important c'est d'arriver un peu plus en amont et que tous ces échanges se fassent à un moment où cela nous permette encore d'agir, pour que, quand vous dites de manière un peu ambitieuse, que la RGPP est un exercice structurant, il peut, peut-être, être un exercice structurant, mais on a surtout l'impression qu'il déstructure. Je crois qu'il est quand même important, effectivement, que l'on arrive à se concerter tous ensemble, à arriver à travailler plus en amont, pour justement défendre nos capacités d'actions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Juste un tout petit commentaire. Tout d'abord merci à Monsieur François SAINT-PAUL, et je crois que l'on est vraiment sur la même longueur d'onde avec ce même objectif commun. Et j'en profite pour remercier Monsieur JANVIER et Monsieur N'GUYEN qui nous ont reçus et qui nous ont permis justement d'avancer et de décrypter certaines choses. Et un tout petit commentaire par rapport à l'intervention de Madame BEN GUIGUA. On a relaté l'amendement que Monsieur GOUTEYRON nous avait dit aller présenter lorsqu'on l'a rencontré. Notre souhait n'était surtout pas de venir nous impliquer dans le débat parlementaire. Cela relève des Sénateurs. Nous, nous venions pour l'AFE, pour vraiment travailler sur ce qui construisait le budget, mais ne pas prendre position sur les amendements. Et dernière petite chose par rapport au Conseil d'administration de l'AEFE. Pour être juste il faudrait dire quand même que 20 millions d'euros plus 10 millions d'euros, c'est 30 millions d'euros en plus, et que le ministère du Budget avait bien dit que l'effort global pour le gouvernement, au total, sur le budget, c'était plus 5 milliards d'euros. L'AEFE représente 0,1 % du budget et 30 millions d'euros, cela faisait 0,6 % de l'effort d'augmentation. C'est comme cela que c'était présenté pour l'effort. Et c'est pour cela, si vous vous souvenez, que j'ai demandé à ce que le *verbatim* de l'intervention de Monsieur FELEPE nous soit envoyé pour être communiqué à tous les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, pour qu'ils puissent se faire leur opinion, eux-mêmes, sur ce qui avait été dit.

Monsieur le Président remercie Monsieur CADIC et donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur AUTIÉ a répondu partiellement à Madame BEN GUIGUA, mais je ne pense pas avoir eu une réponse. J'avais simplement demandé quelles étaient les sommes attribuées pour la protection sociale, d'une part. Et du fait que cela ait été stabilisé, comme vous l'avez dit, il serait donc intéressant d'avoir les chiffres de l'année dernière. Et au passage, puisque cet argument était présenté par Monsieur le Directeur, quand on part des 2 millions qui manquaient pour 2010, concernant la troisième catégorie aidée, il fallait également ajouter 1,5 million pour la prise en charge des personnes nécessiteuses. Cela a été plus ou moins rétabli, ce qui veut dire qu'il y avait 1,5 million plus 2 millions qui étaient en manque. Je voudrais savoir, en fin de compte, entre le budget de l'année dernière et cette année, comment peut-on dire que cela a été stabilisé ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe AUTIÉ.

Monsieur Philippe AUTIÉ

Comme je le disais, les crédits d'action sociale sont donc, pour autant que l'information qui m'est revenue sur l'évolution des choses depuis la Commission mixte paritaire soit exacte, de 17 millions, c'est-à-dire le chiffre de 2009.

Monsieur François SAINT-PAUL

Là encore, sous réserve de confirmation, ce que je comprends, c'est que la question des prestations sociales est réglée dans un sens qui est le rétablissement plus 1,5 million d'euros, pour revenir au montant de l'année dernière. Et en ce qui concerne la contribution à la CFE, ce qui est le deuxième volet, nous en restons aux chiffres qu'il y avait à la LFI, dans nos prévisions budgétaires, c'est que nous avons toujours 500 000 euros inscrits en 2010. Pour la CFE, cela n'a pas changé ce qui est inscrit pour 2010. Pour les prestations sociales, il y a plus 1,5.

Monsieur le Président

Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit sur la RGPP. J'ai dit que la RGPP est un exercice structurant. Vous avez dit : « c'est un exercice qui déstructure. » Je crois que nous ne nous comprenons pas bien et je voudrais clarifier. Ce que je veux dire par là, c'est que la RGPP est un exercice dont nous devons tenir compte. Et que nous devons intégrer. Et ensuite, a un impact sur la façon dont nous gérons le programme 151. Et c'est cela que je voulais dire en disant que c'est un exercice structurant. Après, sur le fond et sur les orientations, on peut être d'accord ou ne pas être d'accord sur le contenu de la RGPP. Mais, quand je voulais dire structurant, c'est au sens de l'enveloppe, de ce que cela implique ensuite pour l'exercice pluriannuel et c'est en ce sens que je pense que nous avons certainement beaucoup à faire avec la commission économique. En tout cas, je voudrais remercier la commission économique pour le travail qu'elle a engagé et je suis sûr que l'on va pouvoir aller beaucoup plus loin ensemble pour expliquer comment nous fonctionnons.

(Applaudissements).

J'appelle Madame Anne-Marie DESCOTES qui vient d'arriver pour que nous puissions dès à présent passer au deuxième point de l'ordre du jour.

INTERVENTION DE MME ANNE-MARIE DESCOTES, DIRECTRICE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, RELATIVE AU PLAN D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE L'AEFE ET SON BUDGET 2010

Monsieur le Président

J'accueille donc Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sur bien entendu là encore les perspectives budgétaires 2010 pour l'AEFE et le nouveau plan d'orientation stratégique qui est en cours de discussion.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'AEFE

Bonjour, merci de me donner l'occasion de ce nouvel échange avec vous. Je vais peut-être, avec votre permission, Monsieur le Président, procéder dans l'ordre inverse, peut-être dire d'abord un mot du plan d'orientation stratégique et puis ensuite du budget 2010.

Le plan d'orientation stratégique en quelques mots : comme vous vous en souvenez, nous l'attendions, il était très attendu depuis un moment puisque le précédent plan d'orientation stratégique s'est achevé à la fin de l'année 2007. En même temps, l'année 2007 a été celle de la mise en place d'un nouveau gouvernement avec la lettre de mission du Président de la République au Ministre des affaires étrangères, portant notamment sur cette nécessaire réflexion sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Le Ministre avait mis en place une commission sous la présidence de Monsieur Yves-Aubin de La Messuziere qui a rendu un rapport à l'été 2008. À la suite de ce rapport, ont été lancés par le Ministre les états généraux de l'enseignement français à l'étranger et comme vous l'aviez d'ailleurs souhaité, le Ministre a ensuite poursuivi cette réflexion de manière décentralisée jusqu'au premier trimestre de cette année 2009. Des conclusions ont été tirées et puis, il a été décidé donc que le plan devrait être finalisé à la fin de l'été puisque en réalité – et cela était un élément nouveau – au mois de juillet, il a été décidé de mettre en place un audit RGPP de l'opérateur AEFE puisque le Premier ministre, comme vous le savez, a décidé de procéder à un audit RGPP de tous les opérateurs publics. L'audit de l'agence a eu lieu entre le début du mois de juillet et la fin du mois de novembre et, en réalité, nous étions convenus bien sûr, avec les auditeurs RGPP de travailler en parfaite coordination puisqu'il eut été un peu bizarre de les laisser mener une analyse et parvenir à des conclusions qui auraient été à l'opposé des nôtres. Donc, nous avons veillé à nous informer mutuellement de nos travaux. Du côté de l'agence, la dernière main a été mise au plan d'orientation stratégique lors du séminaire que nous avons tenu les 17 et 18 septembre à Marcoussy avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration et puis, nous avons dans l'idée de pouvoir le faire adopter par le Conseil d'administration de fin novembre. Mais, cela n'a pas pu formellement être fait tout simplement parce que les auditeurs RGPP de leur côté n'avaient pas complètement finalisé leur rapport qu'ils sont en train en ce moment de terminer. Il est apparu un peu étrange ou risqué, en tout cas du point de vue du ministère du budget, de donner un aval formel au plan d'orientation stratégique si les éléments financiers n'étaient pas arrêtés et donc, si effectivement on a pu constater qu'il y avait un assez large consensus sur les principales orientations sur lesquelles je vais revenir dans un instant, il fallait attendre un peu pour l'adoption formelle. Elle se fera au début de l'année 2010 au prochain Conseil d'administration.

En ce qui concerne notre plan d'orientation stratégique, il s'organise autour de trois axes : le premier qui me semble particulièrement important, qui est le cœur de métier de l'agence, c'est-à-dire les services, l'offre pédagogique que l'agence met à la disposition des familles et des élèves et cela doit être un des tout premiers sujets sur lesquels nous devons poursuivre nos travaux dans les trois années qui viennent. De nombreuses choses ont déjà été faites, notamment l'affirmation de la primauté de la diversité linguistique dans l'enseignement lors du précédent plan d'orientation stratégique, mais nous avons décidé maintenant de passer à la vitesse supérieure et avec l'aide tout à fait soutenue de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, c'est-à-dire avec un travail tout à fait systématique, non seulement sur le bilinguisme, mais au-delà, sur le trilinguisme et voire plus dans certains établissements où l'offre peut être plus variée encore et puis, surtout, travailler parallèlement sur la problématique des certifications, puisque c'est cela que nous avons identifié comme une attente particulière des familles, c'est-à-dire pour dépasser des débats parfois un petit peu idéologiques sur l'intérêt ou non de l'IB mais comme vous le savez, l'*International Baccalaureat* n'a pas été retenu et ne peut donc être proposé par nos établissements. En revanche, ce que nous avons identifié c'est un besoin, une demande des familles pour les élèves d'avoir des certifications reconnues des compétences acquises, en particulier en matière linguistique. Tout cela va se mettre en place de manière systématique. C'est déjà fait dans quelques établissements, mais encore une fois, l'idée est d'y travailler de manière beaucoup plus systématique et puis, de travailler aussi, au-delà du lycée, sur l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Ensuite, il y a dans ce plan d'orientation stratégique un second volet qui concerne tout ce qui recouvre la gestion du réseau, de l'agence et du réseau, des établissements, des personnels et l'ensemble du fonctionnement du système et sa nécessaire modernisation. Il y a là-dessous bien sûr la nécessaire réflexion sur une amélioration du statut des personnels. Vous savez la situation dans laquelle nous sommes avec cette diminution progressive et continue du nombre d'expatriés, mais en même temps l'existence d'un énorme contingent de personnels résidents, dont le statut n'est toutefois pas totalement satisfaisant, en particulier du fait de ces trois mois de statut de faux résidents. La demande qui avait été exprimée devant la commission présidée par Yves AUBIN de la MESSUZIÈRE était particulièrement ambitieuse peut-être en parlant d'un statut unique. Je ne sais pas si nous pourrions y arriver et j'ai peur, pour ma part, le mieux étant l'ennemi du bien, qu'en voulant se fixer encore une fois un objectif trop parfait, trop ambitieux, nous n'arrivions pas à nos fins et nous restions englués pendant des années sur un sujet sur lequel nous n'arriverons pas à nous entendre. Je pense donc que l'objectif devrait être recalibré, mais qu'en tout état de cause, il faut se fixer cette nécessaire amélioration du statut des personnels. Nous devons aussi dans le cadre de la modernisation et pour tenir compte des évolutions qui ont lieu par ailleurs et auxquelles d'ailleurs le Ministre du budget a appelé les opérateurs dans la modernisation de leur gouvernance, introduire également de nouvelles méthodes de sélection

d'abord de nos personnels et puis d'accompagnement, d'évaluation et de formation continue et cela nous paraît également tout à fait essentiel.

Autre volet très important de la modernisation, c'est à la fois le fonctionnement à l'agence, mais également la relation entre l'agence et l'ensemble du réseau et là, il y a un travail extrêmement important à poursuivre de modernisation notamment des outils informatiques avec si possible la constitution d'une base élèves et d'une véritable mise en réseau de nos établissements pour exercer un meilleur suivi, faire mieux connaître les bonnes pratiques tant en matière de gestion qu'en matière pédagogique et puis, également disposer, lorsque cela est nécessaire, lorsque la tutelle nous le demande, lorsque des auditeurs nous le demandent, de tous les indicateurs qui permettent de connaître exactement notre réseau. Autre élément de cette partie, il y a bien sûr la réflexion sur le statut de nos établissements et là, je crois que l'audit RGPP confirmera un des points sur lequel nous sommes arrivés à un relatif consensus lors de nos débats au cours des deux années puis à Marcoussy, à savoir que si les outils de l'influence française à l'étranger devaient se développer, nous ne pourrions pas raisonnablement envisager de le faire à travers la multiplication du réseau des établissements sous leur forme actuelle. C'est-à-dire que nous avons, comme vous le savez, 77 établissements en gestion directe, c'est un modèle extrêmement lourd et nous avons d'ailleurs engagé d'ores et déjà un processus de déconcentration, notamment en matière de gestion budgétaire de ces établissements et puis nous avons les établissements conventionnés et les établissements homologués avec lesquels nous souhaitons, là aussi, entretenir des relations contractuelles beaucoup plus claires, avec des engagements réciproques sous la forme d'accord de partenariats. Mais, un développement en tant que tel du réseau doit, à mon avis – je crois que nous sommes encore une fois tous arrivés à cette conclusion – il faut explorer d'autres pistes, peut-être moins lourdes que la mise en place d'établissements avec cette procédure très contraignante de l'homologation. À cet égard, la réflexion qui a quasiment abouti et qui a été menée par la DGM sur la mise en place d'un label devrait permettre de répondre à cette demande.

Puis le troisième volet du plan d'orientation stratégique concerne le nerf de la guerre, c'est-à-dire à la fois le financement du réseau et encore une fois les moyens de son développement. Là, nous avons recensé un certain nombre de sujets, mais avec une créativité tout à fait limitée parce que nous avons jusqu'ici exploré déjà beaucoup de pistes et constaté que notamment du côté des entreprises, les choses sont moins simples que nous l'imaginions ; mais encore une fois, le principe selon lequel il faut rechercher au cas par cas et de manière ciblée géographiquement, par projet, l'aide des entreprises françaises, doit être poursuivie avec peut-être une meilleure information sur les possibilités qui existent désormais à travers les fondations et les facilités en matière fiscale concernant ce type d'aide à notre réseau. Nous avons également retenu l'intérêt qu'il pourrait y avoir à réfléchir mieux sur la différenciation des frais de scolarité et la possibilité d'une différenciation par niveau, la recherche de soutien du côté des autorités des pays d'accueil et puis, bien sûr, nous avons insisté aussi sur les soutiens qui pourraient venir un jour, pas forcément de nature financière mais quand même un soutien important du côté du réseau des anciens élèves sur lequel, vous le savez, nous travaillons de manière intensive depuis le FOMA, puisque nous allons pouvoir présenter lors des cérémonies et du séminaire du XXe anniversaire de l'Agence au mois d'avril, la mise en place d'une association mondiale des associations d'anciens élèves de nos établissements.

Voilà pour les grandes idées que nous avons retenues dans le plan d'orientation stratégique. J'en ai donné la trame essentielle. Il est peut-être dans les détails, à la lecture, particulièrement ambitieux et fourni. Bien sûr nous devons établir un certain nombre de priorités. Ce que je voudrais souligner, c'est que de mon point de vue, en dépit de ce léger retard dans l'adoption formelle et en dépit de la part d'incertitude qui existe à ce stade sur les moyens qui nous seront alloués dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens que nous devons négocier avec notre tutelle, il y a quand même un certain nombre de choses que nous avons déjà mises en place, sur lesquelles nous pouvons travailler sans attendre de connaître les moyens budgétaires qui nous seront alloués et notamment, en matière de pédagogie. Je crois que là, nous pouvons, encore une fois, avancer, même si nous ne sommes pas complètement au clair sur les moyens qui seront les nôtres.

Cela est le plan d'orientation stratégique, encore une fois, pour nous, il va s'étendre sur les années 2010 – 2011 – 2012, donc jusqu'en 2013. Dès que nous aurons les résultats non seulement de l'audit RGPP mais je dirais, après la présentation du rapport, il y aura un certain nombre de décisions qui seront prises au plus haut niveau concernant l'opérateur et donc, une fois que nous serons tout à fait au clair sur nos moyens, nous pourrions négocier avec notre tutelle notre contrat d'objectifs et de moyens pour les trois années à venir. Nonobstant ces aspects là, nous avons bien sûr travaillé tout à fait normalement sur le projet de budget 2010 qui a été adopté le 25 novembre par le Conseil d'administration de l'agence. En ce qui concerne ce budget, je voudrais vous donner quelques indications chiffrées. Pour avoir entendu la fin du débat qui s'est déroulé tout à l'heure avec le Directeur des affaires financières, que certains éléments ont déjà été évoqués. Peut-être avant de parler de 2010, je voudrais donner juste quelques indications qui peuvent être intéressantes sur l'exécution de l'année 2009, qui n'est jamais totalement connue au moment du Conseil d'administration et sur laquelle nous avons aujourd'hui une vision plus claire. D'abord, je voudrais dire qu'en ce qui concerne les dépenses de personnels qui représentent une part extrêmement importante des dépenses de l'agence, l'exécution de la masse salariale 2009 est de 507 millions d'euros contre les 513 millions qui avaient été prévus initialement, soit un taux d'exécution de quasiment 99 %, ce qui est tout à fait remarquable et mérite d'être noté. Si la dépense est finalement un peu moins importante en cette année 2009 que nous l'avions prévu au projet de budget lorsque

nous l'avons fait adopter fin 2008, elle est due à un recrutement moindre du nombre de résidents. Pourquoi ? Je crois que c'est dû essentiellement à deux facteurs. D'abord, parce que comme vous le savez à la rentrée 2008, nous avons dû mettre en place la fameuse contribution de 6 % qui a été annoncée pour être effective à partir de septembre 2009 à hauteur de 2 % pour cette année et en année pleine pour 2010. C'était évidemment une charge nouvelle et importante pour les établissements qui l'ont donc prévue dans leur budget et donc se sont engagés dans des mesures de rationalisation budgétaire et donc de moindre dépenses et donc de moindres recrutements des résidents et puis, il y a eu bien sûr la conjonction d'un autre facteur que vous connaissez tous : la crise. Je crois que ces deux éléments ont fait que le nombre de résidents en dépit du volant qui avait été mis à disposition des établissements n'ont pas pu être utilisés. Mais, je fais pour ma part le pari que la situation va pouvoir s'inverser à partir de la rentrée 2010 et en tout cas, l'Agence a décidé de faire un effort tout à fait substantiel pour permettre aux établissements d'utiliser le mieux possible le volant des 180 résidents qui sont à leur disposition et nous avons d'ailleurs présenté au Comité technique paritaire central la semaine dernière, 150 postes qui ont été ouverts au recrutement et j'espère que cela permettra d'aider les établissements, d'autant que nous l'avons fait à chaque fois dans des conditions particulièrement favorables pour les établissements, c'est-à-dire pas à coût complet, mais à coût établissements pour répondre à un souci de l'amélioration de l'offre pédagogique, tout en tenant compte des contraintes qui pèsent sur les établissements.

L'autre poste qui me paraît important de souligner, c'est celui des dépenses d'aide à la scolarité, puisque c'est l'autre volet très important de notre activité en termes budgétaires et la dotation de 86,1 millions d'euros a été consommée à 100 %, c'est-à-dire y compris la réserve de précaution. Je n'ai pas parlé des dépenses immobilières, mais elles se sont concentrées en 2009 essentiellement sur 4 grandes opérations : Alger, Ankara, Dakar et Hô Chi Minh Ville. En ce qui concerne l'année 2010, les recettes de l'Agence se structurent de la manière suivante : au titre du programme 185, comme cela a été rappelé tout à l'heure, la subvention qui avait été annoncée je le rappelle à l'été 2008 dans le cadre du budget triennal devait être de 410 millions d'euros, elle a été abondée de 10 millions d'euros supplémentaires qui ont été mis en base et que nous aurons donc de nouveau l'année suivante, ce qui nous donne une subvention de 420 millions d'euros, ce qui nous a permis d'ailleurs d'améliorer un peu la situation de notre fonds de roulement dont l'autorité budgétaire avait noté le caractère particulièrement fragile et éthique, puisque nous étions bien en dessous des 15 jours de fonctionnement. Nous avons pu retrouver un niveau un petit peu plus solide.

En ce qui concerne la subvention du programme 151, elle s'élève à 106,2 millions d'euros pour 2010. Cette dotation en réalité sera inscrite en dépenses pour un montant inférieur : 100,89 millions d'euros puisque nous devons tenir compte de l'impact du gel de précaution de 5 %. Ce que je voudrais indiquer, nous en avons parlé hier avec les membres de la Commission nationale des bourses, c'est qu'en dépit du moratoire fixé après la classe de seconde, sur lequel une décision définitive doit encore intervenir mais qui a été annoncée, notre dépense prévisionnelle, si nous nous en tenons à l'observation des paramètres constatés aujourd'hui, risque d'excéder cette dotation et d'avoisiner les 113 millions d'euros. En ce qui concerne les dépenses de personnels, nous avons prévu des dépenses à hauteur de 523 millions d'euros, avec une progression de 2 % par rapport à 2009 et comme je l'ai dit tout à l'heure, cette décision de l'Agence de réinjecter environ 150 titulaires dans le réseau pour répondre à la demande des établissements, à la croissance des effectifs, mais aussi à la nécessité d'améliorer l'offre pédagogique.

En ce qui concerne le fonctionnement, il m'a semblé tout à fait indispensable et normal - et cela a été un des points particulièrement difficile de nos discussions avec notre tutelle budgétaire, le ministère du Budget dans la préparation du Conseil d'administration - que pour l'année 2010 qui est l'année où la fameuse contribution des 6 % va être mise en œuvre pleinement et donc, cet effort considérable qui est demandé aux familles va jouer pleinement, l'Agence fasse un geste fort et visible en réinjectant dans le réseau une partie de ces crédits et augmente donc les dépenses de fonctionnement au profit des établissements et de la pédagogie. Nous avons donc réussi à faire passer une augmentation de 1,5 million au titre des subventions aux établissements. Nous avons également prévu une progression des dépenses pédagogiques de 1,7 million d'euros. Cela me paraît tout à fait important d'autant qu'au sein de cette enveloppe, nous avons doublé les crédits attribués au programme FLAM qui passera donc d'une dotation de 300 mille à une dotation de 600 mille euros et nous accroîtrons également en parallèle les actions pédagogiques et la formation continue ainsi que les crédits dévolus au fonctionnement du réseau de nos vingt inspecteurs du 1^{er} degré.

En 2010, l'Agence va opérer également un effort important à destination des projets immobiliers inscrits en programmation avec une hausse de 6,9 millions d'euros que nous prendrons là aussi sur la substance de l'agence. Jusqu'à présent, nous avons travaillé essentiellement sur des emprunts, là nous avons une ponction de quasiment 7 millions d'euros sur notre substance pour des compléments d'opérations ou des nouvelles opérations. Il s'agit, en complément d'opérations d'Alger à hauteur de 1,2 million d'euros, il s'agit comme opérations nouvelles et qui n'étaient pas prévues, de l'école maternelle d'Ankara, vous le savez peut-être pour ceux qui suivent ce dossier, il est apparu après inspection du bâtiment, qu'il n'était pas aux normes de sécurité en matière sismique et qu'il convenait de l'évacuer et de le reconstruire et nous avons décidé de dégager 1 million d'euros pour cette opération. Nous dégagerons également un demi million d'euros pour le nouvel établissement que nous construirons à Amman, 2,7 millions d'euros pour un achat de terrain à Bogota, dans la perspective de construire une nouvelle

école maternelle, un demi-million d'euros pour Bruxelles où des extensions sont nécessaires, 700 mille euros à Nouakchott où nous avons déjà réalisé des investissements de sécurité mais, où il faut également construire un terrain de sport et un complément de 300 mille euros sur le projet de Vientiane. Voilà pour les éléments qui me paraissent mériter d'être soulignés. J'arrêterai là pour ne pas être trop longue et je répondrai volontiers à vos questions.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice.

Monsieur le Vice-président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Merci, Madame la Directrice pour vos chiffres et vos commentaires. L'expérience que nous avons à l'Assemblée des Français de l'étranger est en fait basée sur un paradoxe, c'est-à-dire que d'un côté nous demandons en fait à l'Agence de faire plus avec des moyens qui se révèlent d'année en année, extrêmement contraignants, surtout maintenant.

En ce qui concerne le budget de 2010, est-ce qu'en fonction des audits, des discussions que vous avez et d'une façon générale dans le cadre la RGPP et dans le cadre aussi des décisions que vous devez prendre du point de vue immobilier qui s'inscrivent dans un cadre de moyen terme sinon de long terme, vous avez un budget et vous fonctionnez littéralement le nez sur le pare-brise avec littéralement un fonds de roulement, comme vous le dites et vous réalisez des miracles, on peut le dire. Est-ce que vu les discussions que vous avez eues récemment, vous vous sentez rassurée en ce qui concerne la compréhension au niveau de l'administration sinon de nos politiques, sur la nécessité de donner à l'Agence les moyens adéquats de son développement ?

Monsieur le président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Monsieur le Président.

Madame DESCOTES, vous avez parlé de la masse salariale qui était en diminution pour 2009, avec comme argument principal la baisse du nombre de résidents. Ensuite, vous proposez 150 titulaires résidents aux établissements si j'ai bien compris. Je voulais savoir si ces titulaires résidents allaient être à coût plein pour l'établissement, à coût 50 % moitié/moitié ou à coût zéro parce que le problème des établissements c'est que prendre des résidents, OK, mais à partir du moment où maintenant ils deviennent à coût 100 % pour l'établissement, c'est trop cher pour l'établissement et donc il préfère prendre des recrutés locaux.

Monsieur le Vice-président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Directrice, je voulais savoir où vous en étiez dans l'étude d'une nouvelle catégorie d'établissements ou une sous-catégorie d'établissements homologués uniquement pour la pédagogie et qui ne seraient pas contraints d'accorder soit la prise en charge, soit les bourses ou alors, je formule autrement : si dans un pays, on ouvrait un autre établissement, on donnait une homologation à un autre établissement, est-ce que la prise en charge et les bourses seraient prises sur l'enveloppe du pays ou n'y a-t-il pas d'enveloppe pays ? C'est-à-dire que l'homologation ne serait pas au détriment des établissements déjà existants au point de vue enveloppe des bourses et prise en charge ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci Monsieur le Président. Je voudrais évoquer le cas des enseignants résidents qui sont Capésiens, c'est-à-dire que nous subventionnons, nous aidons, nous sommes très heureux d'ailleurs d'aider à la formation de ces personnes et certains enseignants réussissent leur CAPES, mais sont résidents à l'étranger et ensuite, elles doivent obligatoirement faire un stage en France, ce qui fait que ces personnes compte tenu du différentiel de salaires renoncent à leur CAPES. Je m'étonne du fait que les lycées à l'étranger homologués sont habilités, eux, à recevoir des stagiaires de France, sont habilités à aider à la formation du CAPES etc., mais par contre, une fois le CAPES passé, ces personnes pendant un an ne sauraient être employés dans le même lycée. Il y a des cas très précis et j'attire votre attention parce qu'il est profondément choquant que des personnes qui ont énormément travaillé pour passer un concours très difficile renoncent au bénéfice de leur concours.

Merci, Madame la Directrice.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci beaucoup. En réponse à John MAC COLL, ma réponse va être un peu une réponse de Normandie, mais je dirais que je n'ai pas toutes les informations sur le sujet. D'abord, en ce qui concerne les conclusions de l'audit RGPP, je pense qu'elles sont plutôt très positives et favorables à l'Agence et d'ailleurs, je saisis cette occasion pour remercier toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont pu à un moment donné être interviewés par les auditeurs et contribuer à préciser, parfaire leur image de l'Agence, car les auditeurs ne connaissaient pas le réseau ou très mal au départ et je dois dire que leur vision a beaucoup évolué et je pense pouvoir dire sans satisfaction mal placée d'autant que je suis encore très récente dans ces fonctions et je pense que le cas échéant, les lauriers iraient à mon prédécesseur, le constat, c'est que l'Agence gère bien le réseau, qu'il n'y a pas de moyens excessifs et sûrement pas en centrale et pas non plus globalement dans le réseau être donc, je crois que, encore une fois, l'adéquation entre les moyens et les missions a été saluée. Ce qui a été relevé, ce sont bien sûr les contradictions qui peuvent exister entre deux des missions extrêmement importantes de l'Agence, l'une qui est le cœur de métier de l'Agence à travers la fonction des établissements et puis l'autre, tout aussi importante mais nettement séparée et qui doit l'être en tout cas je pense d'un point de vue budgétaire, qui est celle de l'aide à la scolarité et avec du fait notamment des réformes récentes, potentiellement une contradiction – je n'en dirai pas plus – entre les missions.

Ce que les auditeurs ont relevé, c'est qu'effectivement, dans la situation de contraintes budgétaires où se trouve notre pays, il faut sans doute maintenir notre réseau, mais qu'il est illusoire d'imaginer le développer selon les mêmes modalités en multipliant les EGD ou les conventionnés, d'autant que l'établissement en gestion directe en tant que structure a un statut qui est extrêmement lourd et qui n'est pas qualifié de statut d'avenir à un moment où on essaie plutôt de déconcentrer la gestion des établissements. Ce que les auditeurs nous encouragent à faire aussi, c'est de faire reconnaître et donc rétribuer les services que l'Agence met constamment à la disposition des établissements y compris simplement homologués mais là, c'est l'AEFE, opérateur de l'État français, c'est-à-dire du ministère des Affaires étrangères, mais aussi de l'Éducation nationale, opérateur au titre de l'homologation, il y a là quelque chose de l'ordre de la propriété intellectuelle qui est mis à disposition et utilisé par ces établissements qu'il faut faire reconnaître et puis des services de formation pédagogique, de formation continue, d'inspection qui sont également mis à la disposition des ces établissements et qu'il convient de faire rétribuer.

Ensuite, je crois que les auditeurs ont constaté aussi qu'il y avait effectivement le besoin d'un nombre minimum de titulaires de l'Éducation nationale pour garantir la qualité de nos établissements. Il y a ces constats, ensuite, l'auteur principal du rapport avait bien le sentiment que ses conclusions ne seraient pas forcément du goût du Ministre du budget au moment où le Ministre du budget le 3 décembre, recevant l'ensemble des patrons d'établissements publics nous a dit qu'il faudrait participer à l'effort de restriction des dépenses et bien évidemment, à un moment donné, je suppose qu'il va nous être demandé de faire des efforts supplémentaires. Nous en sommes là, c'est-à-dire il y a d'un côté les constats qui ont été faits par les auditeurs et puis, les conclusions qui seront tirées et les arbitrages qui seront rendus au plus haut niveau et que je ne connais pas, mais il me semble quand même que si le constat au départ est qu'il n'y a pas de gras, en quelque sorte à l'AEFE, c'est plutôt un bon point de départ me semble-t-il.

En ce qui concerne la question des résidents et de notre souhait de réinjecter des titulaires dans le réseau, comme je l'ai dit tout à l'heure, l'idée est bien évidemment de le faire dans des conditions plus favorables aux établissements. Je ne peux pas donner de pourcentage, puisque le taux de participation est différent d'un établissement à l'autre puisque nous tenons compte à chaque fois des situations particulières des établissements. Ces taux peuvent varier d'une année sur l'autre, être parfois stabilisés pendant deux ou trois ans pour les établissements qui ont un énorme projet immobilier en cours. Il y a différentes situations dont nous tenons compte et bien évidemment, précisément pour pallier cette situation que nous avons constatée sur

les deux années qui viennent de s'écouler, l'idée est de les réinjecter dans des conditions financièrement plus favorables pour les établissements.

En ce qui concerne la possibilité, Madame SCHMID, de créer une nouvelle catégorie d'établissements, je ne suis pas sûre d'avoir très bien compris votre question, mais en tout cas, si vous faites allusion à la possibilité de cette labellisation de filières françaises dans des établissements étrangers, c'est donc un processus nouveau qui pourrait être mis en place et qui n'est absolument pas concerné ni par les bourses scolaires, ni par la prise en charge. Les bourses scolaires et la prise en charge continuent de concerner les établissements que vous connaissez, c'est-à-dire EGD conventionné et homologué, selon les règles habituelles, mais je ne suis pas sûre que c'était là votre question.

Madame Claudine SCHMID

Non, ma question n'était pas là. Quand nous avons un établissement qui demande son homologation, qui remplirait toutes les conditions pour être homologué mais que, forcément s'il est homologué, cela entraîne prise en charge et cela entraîne bourses scolaires puisque les homologués ont la prise en charge et les bourses scolaires.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Vous parlez de l'Institut Florimont, oui bien sûr.

Madame Claudine SCHMID

Exactement. Et que cet établissement par exemple dit « nous, nous ne sommes pas forcément intéressés par les bourses et par la prise en charge » mais donc, nous ne pouvons pas « l'homologuer » parce qu'il aurait prise en charge et bourse scolaire. Que faisons-nous ? Ou, s'il est homologué, serait-ce au détriment des autres établissements dans le pays ?

Madame Anne-Marie DESCOTES

Oui, je vois bien de quoi vous parlez, cela a été un sujet qui a été évoqué ici plus d'une fois et je crois qu'il n'y a malheureusement pas de solution, puisque nous ne pouvons pas faire d'exception à la règle, nous aurions immédiatement des recours. Je ne sais pas comment faire d'autant que cet établissement est situé tout près de la frontière française. Il y a un certain nombre d'éléments qui rentrent en ligne de compte et qui font que les enfants peuvent aller dans des établissements français facilement. Voilà, là je crois que nous ne savons pas faire. Nous en avons parlé plusieurs fois avec nos amis de l'Éducation nationale et je pense qu'il est impossible de contourner cette difficulté.

Monsieur, vous avez évoqué la question des enseignants qui passent le CAPES, je ne sais pas si cela représente un nombre si important que cela mais, effectivement, il y a obligation d'aller faire un stage en France, ce qui n'est pas complètement aberrant, puisqu'un des soucis que nous avons pour les enseignants résidents c'est qu'à un moment donné, ils puissent garder ce lien avec la France et donc, les enseignants résidents, comme leur nom l'indique sont souvent de vrais résidents résidentialisés et ne souhaitent pas rentrer en France ; mais à un moment donné, nous devons, surtout si les expatriés sont en voie de disparition, nous demander comment faire pour que ces résidents soient vraiment bien à jour des évolutions de l'Éducation nationale au moment où il y a des réformes. Je crois que l'obligation que fait le ministère à ces agents de venir faire un stage n'est pas complètement injustifiée, en tout cas, il ne relève pas de ma compétence et encore une fois, je ne sais pas si cela concerne un nombre si considérable d'enseignants.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid

Madame, dans la liste des projets en cours que j'ai écouté, je vois que vous n'avez pas du tout parlé du projet de Mongat à Barcelone et j'aurais aimé avoir de vos nouvelles au sujet de ce projet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Bonjour. Lors du séminaire de Marcoussy, vous l'avez repris tout à l'heure, vous avez parlé de l'évolution des EGD et vous aviez mentionné, éventuellement, l'EPL comme étant un statut possible. Ce que j'aimerais savoir c'est si on pourrait parler avec les élus de l'AFE des possibilités d'évolution de ce statut d'EGD en les impliquant, en voyant comment les impliquer.

C'est ma première question. La deuxième, nous venons d'acquiescer suite aux travaux du plan-école de Londres, un nouveau site sur fonds privés pour permettre – et cela va être historique – d'avoir enfin le deuxième collège à Londres que nous attendons depuis près de 20 ans et nous avons eu la visite d'une mission de l'AEFE ce lundi, qui était très prometteuse, et l'AEFE nous a semblé être intéressée pour être opérateur sur ce deuxième site et vraiment, tout le monde s'en réjouit. Nous avons besoin d'un accord de l'ANEFE pour garantir le prêt qui permettrait une réduction des frais de scolarité et c'est important pour nous, il faut que le dossier soit présenté au mois de janvier, donc savoir s'il y a du nouveau de ce côté-là et si vous avez, vous, une position sur ce deuxième établissement à Kentish Town. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription de Dublin

Merci. Madame la Directrice, quand vous avez parlé des objectifs de la modernisation de l'agence, vous avez mentionné un point et j'aimerais que vous le développiez un petit peu. Vous avez parlé de meilleures méthodes de sélection du personnel. J'aimerais savoir ce que vous entendez par ces meilleures méthodes. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA.

Monsieur François LUBRINA, membre élu de la circonscription de Montréal

Madame la Directrice, je voudrais revenir sur le vœu de septembre 2008 qui a été adopté à l'unanimité par notre Assemblée et qui portait plus précisément sur l'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, revenir aussi sur le plan d'orientation stratégique de l'AEFE de septembre dernier, sur la loi de 2005 sur l'intégration des enfants handicapés, sur la déclaration de notre Président, Monsieur KOUCHNER devant cette même assemblée en septembre pour savoir où nous en sommes, où vous en êtes, que souhaitez-vous faire, qu'allez-vous faire quant à l'intégration des enfants handicapés dans notre réseau qui est un souci de plus en plus constant et qui aura une importance grandissante et pour lequel à mes yeux on ne fait pas suffisamment grand-chose, d'une part, donc en général et plus particulièrement sur le cas de ma fille qui après 7 ans de scolarisation au collège Marie de France à Montréal, scolarisation bénéfique et sans problème, a vu ses parents contraints de signer sous la menace une obligation de signer une convention à laquelle nous n'étions absolument pas d'accord et cette enfant sera expulsée de toute manière en juin prochain de cette maison d'enseignement après 7 ans de scolarisation ? Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Directrice, je voulais revenir sur le problème de la gouvernance des établissements en gestion directe, puisque j'ai posé une question écrite et que nous n'aurons pas l'occasion tout à l'heure dans le cadre des questions orales d'échanger sur ce point et d'autant que nous avons eu un échange en interne à l'assemblée, les avis étant relativement partagés sur ce point. La réponse à ma question écrite que d'ailleurs les conseillers ont reçue, fait état d'une nécessité d'un peu plus de souplesse comptable, cela personne ne le conteste et d'une plus grande décentralisation des décisions souvent d'ordre tout à fait factuel. Vous avez cité dans la réponse une dizaine d'expérimentations qui vont être lancées ou qui ont déjà été lancées, en particulier à Pékin je crois savoir. Ces exigences locales qui recueillent dit-on un consensus souvent relatif vont souvent beaucoup plus loin que cette volonté de souplesse comptable, puisqu'il y a souvent une exigence des parents d'élèves d'une autre pondération dans les instances de décision qui ne sont que des conseils d'établissements, comme vous le savez des pondérations tripartites. Je vous fais part de mon sentiment et j'écouterai évidemment votre avis, qu'on ouvre un petit peu la boîte de Pandore. Vous avez utilisé une expression que je ne connaissais pas, vouloir faire le mieux, on fait le pire ou quelque chose comme cela. Il ne faut pas oublier en plus que ces statuts d'EGD sont souvent réclamés pour des nécessités réglementaires fiscales ou juridiques, ne serait-ce que dans la lancée de projets immobiliers. Moi, j'aimerais que nous soyons très précautionneux sur cette évolution et que surtout en interne, au niveau de l'Assemblée, et puis au niveau du Sénat, on y réfléchisse d'un peu plus près et qu'on n'aille pas trop à marche forcée. C'était ma réflexion.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Directrice.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci pour toutes ces questions qui vont nous faire faire de nouveau un petit tour du monde. Je commence par la question qui concerne Mongat. Monsieur, vous êtes étonné que je ne cite pas Mongat au titre des nouvelles opérations immobilières, mais parce que cela n'entre pas dans les nouvelles opérations immobilières pour lesquelles l'Agence envisage de prendre sur sa substance il y a un plan de financement qui a été construit. L'Agence a d'ores et déjà donné un certain nombre d'aides à hauteur de près de 10 millions d'euros à l'établissement à travers des modulations ou stabilisations du taux de participation, financement des enseignants, etc., ou autres formes de subventions. C'est pour cela que cela ne rentre pas à proprement parler dans les opérations immobilières et de toute façon, pour l'instant, le projet n'est pas encore lancé puisque nous attendons que la mairie finalise l'appel d'offres auquel nous devons ensuite répondre. Si nous sommes choisis – et cela prendra encore du temps – il faudra sans doute des études de programmation, etc. Je crois qu'avant le premier coup de pioche et si d'ici là tous les paramètres sont stabilisés, ce qui n'est peut-être pas totalement certain, mais en tout cas même si tout se déroulait selon les meilleures prévisions, nous ne commencerions pas avant la fin de l'année. Cela explique que nous n'en ayons pas parlé.

Je vais regrouper les deux questions qui ont été posées par Monsieur CADIC et Monsieur NIZET sur la gouvernance des EGD. En ce qui concerne la gouvernance des EGD, ce que nous nous sommes dits à l'Agence, c'est que là aussi il y a des limites à tout et que « le mieux étant l'ennemi du bien » et non pas du « pire », en d'autres termes « qui trop embrasse mal étreint », etc., l'idée, c'est que nous pouvons nous fixer des objectifs très ambitieux et c'était une des choses que nous avons évoquées avec les auditeurs, parce que nous avons bien le sentiment que les auditeurs, inspecteurs généraux des finances arriveraient avec des idées nous poussant vers la libéralisation au nom d'EGD structure trop lourde, trop coûteuse, etc. Ce que nous avons dit, c'est que nous étions tout à fait ouverts à la discussion et d'ailleurs aussi au conseil de l'Inspection générale des finances, que nous étions prêts à examiner des formules à mi-chemin entre EGD et conventionné, mais que nous ne souhaitons pas qu'on nous pousse à travers ce rapport, vers une évolution systématique qui voudrait dire que pendant 3 ans, l'Agence et en particulier sa direction et les équipes autour, seraient engluées dans des discussions extrêmement compliquées d'où nous ne sortirions rien de vraiment intéressant et pendant ce temps le réseau ne serait pas géré. Ce pour quoi nous avons plaidé, c'est une forme de pragmatisme en disant nous voulons bien au cas par cas faire des tests, essayer de voir si nous pouvons évoluer, nous avons l'exemple que vous connaissez bien de la fondation à Tokyo, je ne suis pas sûre que nous puissions le répliquer partout. Nous avons des cas d'établissements récemment encore conventionnés que nous avons dû passer en EGD pour réaliser des projets immobiliers et là, les auditeurs nous ont dit que peut-être une fois le projet réalisé, vous pourriez revenir en arrière. Il faut voir, ce sont à chaque fois des opérations très lourdes dans un sens comme dans un autre dont les comités de gestion, les enseignants ne sortent pas complètement indemnes. Il faut bien mesurer l'impact que cela a sur l'Agence et encore une fois, il y a des priorités et il ne faut pas nous dévier de nos priorités. Si certains se sentent créatifs sur ce sujet, je suis prête à recevoir des conseils, mais je ne suis pas prête à lancer mon équipe dans des choses trop lourdes.

En revanche, nous avons déjà commencé à faire de la déconcentration, des sortes de conférences budgétaires dans lesquelles nous donnons au Proviseur et son équipe une enveloppe et puis, charge à lui notamment bien sûr dans la gestion des personnels de rendre compte en fin d'exercice pour ne pas avoir à demander la signature du secrétaire général, de la directrice adjointe et de la directrice pour un mi-temps de jardinier – j'exagère, mais c'est à peu près cela. Je crois qu'il faut essayer de trouver des aménagements, des assouplissements parce que nous avons bien conscience que c'est un peu trop lourd, mais encore une fois, je crois qu'il ne faut pas se lancer dans le grand soir parce que nous n'en sortirions pas indemnes et je crois que cela n'apporterait pas forcément d'amélioration très nette surtout dans cette période.

En ce qui concerne Londres, effectivement, les choses avancent et l'Agence s'est dite prête à être l'opérateur. Je crois que nous ne sommes pas, à ce stade, concernés par le volet financier. Nous apporterons une aide notamment à travers les conditions de mise à disposition des enseignants titulaires, mais sur tout l'autre volet qui est très lourd concernant l'achat, etc., et la partie que l'ANEFE pourrait être amenée à garantir, je ne peux pas me prononcer, il faudrait voir directement avec l'ANEFE.

En ce qui concerne la modernisation des procédures de recrutement des personnels, notre souhait est d'être d'abord beaucoup plus transparents, tant à l'Agence que dans le réseau. En ce qui concerne le réseau, je voulais par là faire allusion à l'extension et à la systématisation des recrutements sur entretien et sur profil des postes d'expatriés qui subsistent et puis, peut-être, ici ou là, si possible, des améliorations à apporter aux emplois de résidents. Je sais que le terme de profil ne plaît pas et a pu susciter de vives inquiétudes du côté des représentants des personnels. Il n'empêche que dans la situation où nous sommes où nous avons une obligation de qualité et où nous souhaitons – en tout cas, c'est mon souhait, je souhaite – pouvoir et cela va être le combat mené dans les mois à venir maintenir le plafond d'ETP que nous avons et de nombre de titulaires. Il faut être en mesure de montrer au ministère du Budget que nous ne plaçons pas les gens par hasard, mais parce qu'ils ont réellement les compétences dont tel établissement a besoin ici ou là. C'est à cela que je faisais allusion.

En ce qui concerne le traitement par les établissements du réseau de la problématique très sensible et très complexe des enfants présentant une forme de handicap. Monsieur LUBRINA, l'Agence fait tous les efforts qu'elle peut et des améliorations et des solutions ont commencé à être trouvées de manière ponctuelle, mais de manière assez organisée et j'espère que nous

pourrons de certaines expériences faire bénéficier l'ensemble du réseau, c'est notamment le cas, j'ai pu le constater moi-même lors de visites, en Tunisie, au Maroc où le nouvel IEN a justement repéré un réseau d'une quarantaine d'enseignants qui ont cette formation particulière et avec lesquels il souhaite mettre en place des stages de formation. Les dispositifs d'accompagnement existent. La plupart du temps et vous le savez sans doute, nous ne sommes pas parfaits, loin de là. Déjà en ce qui concerne le handicap physique, malheureusement, vous le savez la plupart de nos établissements ne sont pas à l'origine des établissements faits pour accueillir des élèves handicapés donc, très souvent, il n'y a pas d'ascenseur, il n'y a pas de système de circulation adapté, tous les nouveaux établissements que nous construisons tiennent compte de ces nouvelles normes, mais ils sont très peu nombreux. En ce qui concerne les autres formes de handicaps, elles sont un peu moins compliquées – quoique – à traiter dans le primaire. Elles sont en revanche beaucoup plus difficiles à traiter une fois que nous passons au collège où il y a des enseignants différents pour chaque discipline et là, nous avons des solutions tout à fait variables en fonction des viviers que nous trouvons sur place. L'amélioration de l'offre dans ce domaine étant évidemment limitée par les moyens financiers que cela suppose. Vous avez voulu évoquer le cas particulier de votre fille, je regrette, mais je ne crois pas - et je parle ici devant le directeur de l'ADFE puisque le représentant du Consul général était là – que vous n'avez pas été amené à signer sous la menace. Vous avez été invité à lire le document et à discuter et à échanger. Je crois que nous sommes effectivement dans le cas de votre fille dans une situation particulièrement difficile où elle arrive à un âge où nous sommes obligés de constater dans un établissement, je tiens à le dire qui par ailleurs accueille une quarantaine d'élèves présentant une forme de handicap, mais il y en a certains qu'à un moment donné et à un certain âge, on ne peut plus traiter parce que nous n'en avons pas les moyens et parce que les autorités canadiennes qui disposent elles-mêmes d'un réseau très adapté dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas de tous les pays dans lesquels nous nous trouvons, eux-mêmes ne souhaitent pas nous reconnaître comme établissement accueillant des enfants handicapés, parce qu'eux-mêmes ont une offre je crois de grande qualité dans ce domaine. Je pense qu'il faut en tenir compte et je ne suis pas sûre que notre intérêt soit là de mettre en place d'autres dispositifs très coûteux.

Je pense que j'ai fait le tour puisque la dernière question revenait sur la gouvernance.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice.

Nous avons encore jusqu'à 18 heures la séance des questions orales, donc je vous propose une très courte pause de 3 minutes avant de continuer avec la séance des questions orales. Merci.

(Applaudissements).

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

Monsieur le Président

Je vous invite à reprendre vos places. Nous allons commencer la séance des questions orales. Nous avons 25 questions orales, 2 questions d'actualité et, pour permettre un traitement correct des questions écrites, nous avons veillé à ce que les questions écrites et leurs réponses puissent aussi être distribuées à l'ensemble des membres de l'Assemblée qui sont présents cet après-midi. Donc, c'est pour cela que vous avez quatre volets complets de réponses. Nous allons commencer par les questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Monsieur Joël DOGLIONI, membre élu de la circonscription électorale de Caracas, relative à la représentation des élus AFE.

En l'absence de Monsieur Joël DOGLIONI, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°2 de Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, relative à la situation d'isolement de certains Français détenus à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

La réponse à ma question n'est pas tout à fait satisfaisante, dans la mesure où vous me donnez la réponse à laquelle je m'attendais. La réponse que Monsieur KOUCHNER a donné à Madame VOYNET lors de questions d'actualité, il y a deux jours au Sénat, à savoir, que dans le cadre de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, les consuls sont informés qu'il y a des détenus français et vont les voir. Or, ma question était peut-être plus précise, dans la mesure où nous avons eu connaissance de cas où les Français incarcérés n'ont pas de contact avec les autorités consulaires. Je vous ai cité un exemple dans ma question au Cameroun. Ensuite, la dernière partie de ma question portait sur le fait que ce serait peut-être utile que les conseillers des Français de l'étranger soient informés de ces incarcérations et pourraient parfois utilement servir de contact.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et des étrangers en France

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour réagir à la question de Madame la Sénatrice LEPAGE, ce que l'on peut peut-être remarquer, c'est que la protection consulaire est une compétence des autorités consulaires. Pour aller visiter un détenu, encore faut-il que le détenu ait manifesté son intention de voir ces autorités consulaires. Ce qui est fait fréquemment, mais qui doit peut-être être renouvelé, si effectivement, vous avez connaissance de difficultés ponctuelles, c'est des interventions auprès des autorités locales, pour bien les sensibiliser à la nécessité d'informer nos ressortissants, lorsqu'ils sont détenus dans leur pays, qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, avoir un contact avec leurs autorités consulaires. Dans le cas d'espèce, j'avoue que je n'ai pas d'élément particulier. Nous allons le vérifier, mais encore une fois, il faut bien entendu que les autorités locales aient informé le détenu de sa possibilité de voir les autorités consulaires. Deuxièmement, que le détenu ait manifesté son intention de voir l'autorité consulaire. Puisqu'il y a quand même un certain nombre de détenus qui ne souhaitent pas voir les autorités consulaires. Mais, je vais faire vérifier sur ce cas-là.

Pour les conseillers de l'AFE, ce qui peut être utile, c'est effectivement, de faire remonter les informations dont vous avez connaissance auprès de nos consulats. Mais, encore une fois, la protection consulaire est une compétence des autorités consulaires. Donc, le rôle des élus de l'AFE est plus un rôle d'information, pour faire remonter cette information auprès des autorités consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Deux mots. Il y a le problème des binationaux et du nationalisme judiciaire, ou des ministères de l'Intérieur, qui font qu'on a quelquefois du mal, dans certains pays, à s'occuper de détenus de nationalité française, parce qu'ils ont simultanément la nationalité du pays d'accueil. Mais, cela s'arrange dans un certain nombre de pays, pas dans d'autres.

La question que je voulais poser, c'est combien reste-t-il d'argent pour l'aide aux Français incarcérés ? Pour combien de Français incarcérés environ, actuellement, dans le monde ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

De mémoire, sans avoir fait la vérification de l'information, puisque je ne m'attendais pas à cette question précise, je pense que nous avons environ 2 500 à 2 600 personnes détenues dans le monde.

Quant aux crédits qui leur sont consacrés, je n'ai pas ce point-là, mais ils font partie des crédits d'Aide sociale qui sont donnés à titre de secours occasionnel, lorsqu'il y a besoin, dans le cadre des CCPAS. Donc, on entre dans le secours occasionnel tout à fait classique, si j'ose dire, dès lors qu'un détenu est en situation de détresse et que sa famille n'est pas en

mesure de lui apporter le soutien financier nécessaire. Ce qui est pris en secours occasionnel pour les détenus est autant de moins, si j'ose m'exprimer ainsi, pour les allocations solidarité que l'on verse aux personnes âgées ou aux adultes handicapés, enfin aux autres personnes. C'est une enveloppe globale. Si vous le souhaitez, je peux faire faire une recherche pour avoir le chiffre précis. Je ne l'ai pas là.

Question orale n°3 de Mme Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la mise sous tutelle d'un Français résidant à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérangère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

La réponse ne me satisfait pas du tout. Ma question portait sur : un Français réside à l'étranger, qui était tout à fait sain d'esprit alors qu'il résidait en France quelques années plus tôt. On prend le cas d'un retraité – parce qu'il y en a beaucoup, par exemple, au Maroc – il vient à 60, 65 ans, s'installe au Maroc. Dix ans après, il a 75 ans et puis, il commence à vieillir et à ne plus être autonome. J'ai deux cas précis au Maroc, où l'on se trouve avec des gens qui ne sont plus autonomes, qui risquent de se faire « avoir » par les voisins et amis mal intentionnés et le consul n'a aucun pouvoir pour mettre ces personnes sous tutelle. D'après les renseignements dont disposent les consuls, ils ne peuvent pas faire intervenir non plus les autorités judiciaires marocaines. Je prends l'exemple du Maroc, je ne sais pas comment cela se passe ailleurs. Que pouvons-nous faire ? La mise sous tutelle d'un Français résidant à l'étranger est-elle possible ? Si ce n'est pas le cas, à l'heure actuelle, il faut que l'on se penche sur la question, pour régler ce problème, qui va être de plus en plus important.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Est-ce que l'on peut revenir un peu plus tard sur la question ? La personne compétente interviendra.

Monsieur le Président indique que l'on reviendra ultérieurement sur la question et que l'on passe à la question n° 4.

Question orale n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'emploi de volontaires internationaux en administration.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Il s'agit d'une question collective, celle du Rassemblement pour les Français de l'étranger, donc cela me satisfait pleinement. Pour une fois, cela est très bien. Mais, je me réserve pour celle qui suit.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative aux classes de très petite section dans les établissements en gestion directe du réseau.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Cela aurait pu être une question d'actualité, d'ailleurs, puisque la question m'a été inspirée par la situation à Pékin, où, du fait de la stagnation des effectifs scolaires, deux suppressions de postes sont programmées. La création de TPS à Pékin pourrait contrecarrer ces suppressions de postes programmées. Sinon, d'une façon générale, la réponse me satisfait et m'indique surtout que dans d'autres endroits – je ne sais pas si ces endroits, d'ailleurs, sont des EGD, je le suppose, Kuala Lumpur et Bangladesh,

mais cela veut dire qu'il y a des précédents et donc, à Pékin, la chose ne serait pas du tout hors norme, de la proposer pour l'an prochain. Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la communication des statistiques et ratios de l'AEFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription d'Amsterdam

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Directrice, je vous remercie pour la réponse. Elle ne me satisfait pas pleinement et donc, je voulais revenir dessus. Je considère qu'il est important que l'ensemble des conseillers soient informé sur l'ensemble des établissements et notamment sur ceux où ils siègent. J'ai donc posé cette question simplement pour que de manière systématique, chaque année, ils puissent recevoir ces statistiques.

Vous me répondez qu'effectivement, elles sont disponibles, mais en accès protégé. La réponse me satisfait, à l'exception des derniers mots. J'aurais aimé que l'accès soit ouvert et que donc, ils puissent tous les recevoir.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Le Breton.

Il est vrai que c'est une question que j'avais posée, à laquelle on m'avait répondu : « C'est en accès protégé, il y a des codes. Si quelqu'un vous donne les codes, vous pourrez avoir les informations ». Et on ne m'a pas donné les codes.

Anne-Marie DESCOTES

Je vais vérifier ce point, mais dans la mesure où les documents qui sont présentés et votés en conseil d'administration peuvent être communiqués à toute personne le demandant, c'est-à-dire que je ne peux pas communiquer de moi-même et de toute façon, je ne suis pas le Président du conseil d'administration. En revanche, à la demande, on peut le faire. Donc, je pense qu'on pourra trouver une solution. Je vérifierai ce point, mais encore une fois, s'il y a une demande, je pense quand même qu'il y a une nette amélioration par rapport à la situation précédente.

Monsieur le Président

De mémoire de conseiller, il y a une dizaine d'années, ces ratios étaient systématiquement distribués lors d'une session de l'Assemblée des Français de l'étranger et puis après, cette pratique a été abandonnée et effectivement, c'était beaucoup plus compliqué pour les obtenir. Dont acte, si nous pouvons revenir à la situation antérieure, de ce point de vue-là.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Monsieur Jean-Yves LECOMTE, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux bourses au mérite de l'AEFE.

Monsieur le Président

La réponse appelle un commentaire de ma part, dans la mesure où en fait, la réponse ne répond pas à la question posée, puisque dans la question elle-même, j'indiquais qu'effectivement, les bourses AEFÉ et les bourses qui étaient attribuées en France étaient différentes sur des bases de droits différents avec des critères sociaux différents. Par contre, en France, un certain nombre d'élèves ont droit à une bourse au mérite lorsqu'ils sont boursiers, sur la base du Code de l'éducation et il semblerait que ce ne soit pas le cas à l'étranger, d'où ma question. Or, je n'ai pas eu de réponse bien précise sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

On a donné, je crois, un certain nombre d'éléments de réponse. Pour le reste, effectivement, il faudrait sans doute dégager des moyens supplémentaires.

Monsieur le Président

Je me permets de me redonner la parole sur ce point. Comme je vois que normalement, les Académies attribuent les budgets pour ces types de bourses au mérite, il pourrait probablement être envisagé que suivant leur académie de rattachement, cela se fasse sur cette base. Ce n'est pas nécessairement l'AEFE qui devrait payer. Cela pourrait tout à fait être l'académie de rattachement de chaque établissement scolaire, puisque je comprends bien qu'il n'y a pas de budget particulier pour cela à l'AEFE.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Je vous remercie de cette suggestion, que je soumettrai au ministère de l'Education nationale, avec lequel nous envisageons de signer une convention de partenariat, dans les mois qui viennent. Je mettrai ce point à l'ordre du jour. Merci beaucoup.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription électorale de Chicago, relative à la redevance de 2 % demandée aux établissements homologués.

En l'absence de Monsieur Marc BILLON, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative aux sites Internet des postes diplomatiques et consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Je remercie le service qui a répondu favorablement à notre demande d'appui. Mais, ma demande allait un peu plus loin, en ce sens que si j'ai bien lu, il s'agit d'une assistance à distance et non d'une assistance sur place. Si l'on prend d'autres consulats qui ne sont pas trop éloignés de la Belgique, comme par exemple celui de Londres, où il y a un Webmaster, nous n'avons pas, dans aucun des trois consulats généraux de Belgique, de technicien ou quelqu'un qui s'y connaisse et donc, nous sommes dans une situation où, d'un côté, il n'y a pas de personnel qui ait les caractéristiques techniques ou « ingénieriales » pour résoudre ce genre de problème. Il y a aussi un problème de temps, de délai, de mise à disposition de personnel. Merci de nous indiquer que l'on peut donner un appui de la part des experts, des services concernés. Mais, je pense qu'il faudrait peut-être que l'on aille un peu plus loin et donc, je voudrais reformuler ma question : pouvons-nous aller un peu plus loin, en aidant ponctuellement, mais sur place, les postes consulaires en Belgique. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je voudrais attirer l'attention quant au contenu et à l'actualisation de ces sites. Je pose la question de savoir comment ceci est contrôlé par l'administration. Nous avons des sites qui ont trois ans de retard, où l'on annonce les élections de 2006. La mise à jour de ces sites est absolument nécessaire. Comment contrôler cela ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

J'ai bien noté votre exemple. Je crois qu'il y a un véritable effort, dans les postes, de mise à jour aux nouvelles technologies, celles-ci nécessitant une actualisation permanente. On a une double contradiction : une augmentation du périmètre des charges consulaires et la RGPP qui nous demande de rendre 135 emplois en trois ans. Les postes font le maximum. La difficulté se situe probablement dans les postes petits ou moyens, et la fonction de webmestre nécessite une présence très vigilante. Il faut voir, je pense, au cas par cas et les postes qui le savent, à ce moment-là, doivent avoir un dialogue, sur cette question en particulier, avec la DCP, qui doit être en mesure de le leur proposer. En tout cas, une chose est claire, l'idée d'avoir un webmestre par consulat qui ne s'occuperait que de cela est quelque chose que l'on ne peut envisager à présent et au-delà de la portée du réseau consulaire français. Il faut donc voir en fonction des particularités. Je n'exclus pas que dans un coin, il y ait eu une actualisation incomplète et que le poste fasse un peu de chronologie historique. Mais, je crois que globalement, il est fait un gros effort et d'ailleurs, une chose est très remarquable, de manière générale, sur les postes consulaires et sur les postes des ambassades, c'est la grande fréquentation sur les sites Web. Le site Web du Quai d'Orsay est un des plus fréquentés en France. Les sites Web des ambassades et des consulats aussi. S'ils étaient tous mauvais, on n'aurait pas cette situation. Mais, le problème que vous posez nécessite certainement, dans certains postes, un examen détaillé.

Monsieur le Président

Je remercie Madame Anne-Marie DESCOTES d'avoir été présente avec nous pour l'intervention sur l'avenir de l'AEFE et pour les questions orales relatives à l'AEFE. Comme il n'y a plus de questions orales, nous la libérons. Je vous remercie pour votre présence parmi nous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement pour réagir sur ce problème des sites. On avait déjà eu, avant qu'on ne nous transforme nos consulats en consulats d'influence, etc., ce fameux rapport de Monsieur GOUTEYRON dont on a beaucoup parlé déjà aujourd'hui. Toute une partie concernait l'évaluation des sites, consulats et ambassades. Apparemment, on a mis en pratique la première partie du rapport « suppression ou transformation des consulats », mais pas la deuxième. Et j'aurais une demande. Je me suis amusée, les derniers temps, à essayer de voir un maximum de sites, soit de consulats, soit d'ambassades, pas forcément en Allemagne où je suis, mais un petit peu partout dans le monde et j'aimerais que vous tous, vous fassiez la même chose et que vous calculiez très exactement combien de fois il faut cliquer pour arriver sur le site de la représentation des Français de l'étranger. Au mieux, on a, en tout bas de page, le sigle de l'AFE. Mais, l'AFE, pour le Français qui vient de s'installer dans un pays du monde, il ne sait pas forcément ce que c'est, alors qu'il serait si simple de mettre « vos élus » ou « représentation des Français de l'étranger » quelque part. C'est absolument illisible pour quelqu'un qui débarque dans un pays et qui vient de s'installer.

Sur certains sites, il faut vraiment faire sept pages différentes avant d'arriver à trouver – je ne parle même pas du nom de l'élu – simplement l'Assemblée des Français de l'étranger. C'est quand même quelque chose à améliorer.

Monsieur le Président

Merci, Madame SCHOEPPNER.

Je rappelle qu'une question orale n'appelle qu'une simple intervention. Je vois que les bras commencent à se lever.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Sur ce point, je voudrais simplement appuyer ce qui a été dit. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Lorsque je siégeais comme vice-Présidente de cette Assemblée, nous avons eu des rencontres, des discussions avec le Directeur de la communication du Quai d'Orsay, François RIVASSEAU et il avait été accepté et décidé qu'il y aurait, sur toutes les premières pages des sites d'ambassades et des consulats, un lien sur la représentation des Français de l'étranger avec l'AFE. Cela avait commencé à être mis et puis, au fur et à mesure de la réfection des sites Internet, cela avait disparu. Donc, je voulais simplement apporter cette information-là, Monsieur le Directeur, parce que je crois qu'il serait vraiment bien de pouvoir reprendre le travail. Comme l'a

dit Martine SCHOEPPNER, cela ne prend pas beaucoup de place et cela serait extrêmement utile, pour encourager la participation des Français de l'étranger, pour qu'ils puissent au moins connaître leurs élus. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Sénatrice.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Merci, Monsieur le Président.

Sur ce point, effectivement, nous sommes en train, à l'heure actuelle, de revoir le site de l'AFE au niveau de sa construction, de son architecture et de son contenu. Nécessairement, nous passerons aussi en revue les moteurs de recherche, qui faciliteront l'accès à ce site. C'est là un chantier sur lequel nous sommes, en tant que groupe de communication et certainement que nous communiquerons dans ce sens, dès que nous aurons un résultat, le plus tôt possible, certainement. Merci.

Monsieur le Président

Je ferai une petite remarque, compte tenu de la question suivante de Monsieur LANGLET sur l'extension de l'organisation du débat sur l'identité nationale au sein des communautés françaises établies hors de France, que la plupart des ambassades dont j'ai consulté les sites depuis une semaine ou deux, ont toutes réussi, en une semaine, à mettre un lien sur ce débat. Donc, il ne devrait pas être très difficile de mettre un lien vers l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à l'extension de l'organisation du grand débat sur l'identité nationale au sein des communautés françaises établies hors de France.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU, en l'absence de Monsieur LANGLET.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je veux simplement dire ce qui s'est passé, en ce sens que c'est Monsieur MUCETTI, que nous sommes assez nombreux, dans cette Assemblée, à connaître, qui a rédigé le questionnaire qui a été diffusé. En Belgique, il y a eu déjà trois réunions qui ont été organisées à Bruxelles. Une quatrième devrait être organisée bientôt à Liège. L'accueil a été assez variable en termes de participation. En revanche, dans certains coins, je pense au lycée français en particulier, l'accueil a été très productif et a donné lieu à un bon débat, assez animé, ce qui était l'objectif que l'on poursuivait. Merci.

Monsieur le Président le remercie et indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Monsieur Jean-Marie LANGLET, membre élu de la circonscription électorale de Berlin, relative à la mise à disposition dans les postes, de traductions assermentées de formulaires administratifs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY, en l'absence de Monsieur LANGLET.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart

Je voulais simplement reprendre la question, pour un petit complément d'information. Je crois que la question de Monsieur LANGLET est très ambitieuse. L'on pourrait peut-être déjà solliciter des administrations et des organismes sociaux français, de mettre en place des formulaires multilingues que l'on pourrait produire auprès des administrations locales. Par exemple, en Allemagne, si on avait un certificat de vie étiqueté par la France en allemand, on pourrait aller voir un médecin allemand ou une caisse de maladie locale allemande, pour obtenir la signature, sans être obligé, chaque fois, de les faire

traduire et sans demander aux Etats membres, etc., de faire quelque chose. Il faudrait peut-être commencer du côté français, à avoir des documents en quatre langues, quand on s'adresse à des personnes qui vivent à l'étranger, pour qu'elles puissent le faire signer localement. Un allemand est capable de lire un document en allemand, mais pas en français.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Puis-je revenir sur la question n°10, sur le débat sur l'identité nationale. Juste une mise au point, parce que je suis revenue à l'instant. Simplement pour dire que si l'association Français du monde a mis un blog sur la question des identités multiples des Français à l'étranger, c'était justement pour faire contrepoids au débat sur l'identité nationale fermé dont on nous parle. En tant qu'association, dont je suis présidente, nous ne voulons absolument pas qu'il y ait des débats du même style que ce qu'il y a dans les préfectures, dans nos consulats.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Excusez-moi, je comprends très bien le point de vue de ma collègue Sénatrice, Monique BEN GUIGA, mais enfin, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir de débat sur ce thème à l'étranger. À partir du moment où ils ont lieu dans les préfectures, j'estime que les Français de l'étranger ont effectivement des positions extrêmement intéressantes, ont un regard autre qu'ils peuvent apporter. Je trouve qu'au contraire, ce serait très salubre d'avoir des débats, parce que de toute façon, l'on se plaint aussi de ne pas avoir suffisamment d'occasion d'échanger entre nous. Les Français de l'étranger ont des choses à dire sur le sujet et je ne vois pas pourquoi on refuserait qu'il y ait des débats à l'étranger.

(Applaudissements).

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Monsieur Richard Yung, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la mise en place d'un numéro vert pour les questions relatives à l'état civil des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Jugez de ma déception de voir qu'une des mesures de la RGPP a été abandonnée... où allons-nous ? Plus sérieusement, je prends acte de votre réponse. L'idée était d'avoir un numéro téléphonique central pour répondre aux questions administratives et d'état civil de niveau consulaire et concernant les Français de l'étranger. La réponse dit que pour l'essentiel, si je comprends bien, on trouve tous ces renseignements sur le site diplomatie.gouv. Donc, je vais quand même jeter un petit coup d'œil, pour être sûr que tel est bien le cas. Je n'en suis pas tout à fait sûr. Mais, l'idée était quand même que par un appel téléphonique, on pouvait dialoguer. Je trouve cela un peu dommage. Je vous signale quand même qu'il existe un numéro central de renseignements administratifs en France qui répond aussi aux questions concernant les Français à l'étranger. Vous pouvez peut-être regarder si ce numéro vert des renseignements administratifs pour les Français de France pourrait être utilisé comme base pour les renseignements administratifs de nature consulaire.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Ecoutez, pour l'instant, sur la RGPP1, sur cette mesure, c'est notre position et nous allons voir comment cela évolue. Mais, je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. Cette question nous a été posée dans le cadre de la RGPP 1. Nous avons fait le bilan de tout ce qui existe et nous avons aussi un peu comparé avec ce que faisait nos partenaires étrangers. Notre impression, c'est qu'avec tout ce qui existe, on a déjà quand même beaucoup de réponses. Entre les sites Web, le standard du SCAC, les

permanences consulaires, plus le Centre de crise, qui a été créé et qui n'existait pas au moment de cette mesure. Notre sentiment est celui-là et, quand on regarde ce qu'il peut exister dans d'autres pays, notamment en Allemagne et en Angleterre, notre impression est qu'il peut exister une plateforme avec un numéro, mais, à ce moment-là, tout le reste n'existe plus. Il n'y a plus de permanence consulaire. Il faut voir ce qui est dans notre intérêt et si le système que nous avons, finalement, reste vraiment un problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Sans allonger le débat, on ne parle pas de la même chose. Vous parlez du Centre de crise, des permanences consulaires, ce n'est pas ce que je vise. Ce sont des cas plus exceptionnels, en quelque sorte. Moi, c'est le cas classique du Français qui cherche un formulaire ou la démarche pour établir un testament, préparer un acte de cession, pour l'état civil, etc., les actes de la vie courante et quotidienne. Ce n'est pas ce qui se passe dans les périodes de crise, où l'on cherche d'autres types de renseignements.

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n°13 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative aux cartes nationales d'identité.

En l'absence de commentaire, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n° 14.

Question orale n°14 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Stuttgart, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union européenne.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Je prends bien note de la possibilité de déposer une demande de carte d'invalidité française auprès d'un consulat de France. Nous allons voir comment cela se met en pratique.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°15.

Question orale n°15 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la communication aux élus de l'AFE des projets de budget détaillés concernant l'action de l'Etat à l'étranger.

En l'absence de madame Gloria GIOL-JERIBI, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°16.

Question orale n°16 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative aux mesures de rationalisation dans la gestion des postes diplomatiques et consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne

S'il est dit que les postes sont supprimés dans les consulats où il n'y a plus d'état civil et que des postes sont créés dans le chef-lieu du pôle, je voudrais dire que ce n'est pas le cas à Vienne, puisqu'il a été procédé au transfert d'un poste du programme 105 au programme 151, ce qui ne crée aucun poste. Il n'y a pas eu de création nette de poste sur Vienne. Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°17.

Question orale n°17 de Madame Gloria GIOL-JERIBI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à la prise en charge des anciens combattants résidant à l'étranger et n'ayant pas la nationalité française, dans la campagne de vaccination gratuite contre le virus H1N1 destinée aux Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy Le BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

J'ai bien lu la réponse. La question était effectivement d'étendre aux Anciens combattants non français la possible vaccination. La réponse est apparemment négative. L'examen d'une éventuelle extension du plan de vaccination relève de la seule compétence du MAEE. Ceci est dommage et a soulevé beaucoup d'émotion de la part de nombre de personnes et notamment de notre collègue, le Commandant Henry-Jean LOUSTAU, qui est intervenu auprès et du Ministre des affaires étrangères et du Secrétariat d'État. Je voulais simplement le signaler. Je trouve un peu dommage, ce genre de mise à l'écart.

Monsieur le Président

Je ferai un tout petit commentaire sur le sujet, puisque Monsieur MOSTURA a évoqué le sujet ce matin. Nous avons insisté longtemps et lourdement, lors de la session de septembre, sur la vaccination dans les écoles françaises à l'étranger pour l'ensemble des élèves et nous avons obtenu gain de cause. Malheureusement, à ce moment-là, nous n'avons pas eu la présence d'esprit d'évoquer ce sujet. On aurait peut-être pu, à ce moment-là, effectivement... C'est quelque part peut-être notre erreur à tous, de ne pas y avoir pensé plus tôt, puisque MOSTURA a signalé que c'était arrivé très tard, effectivement, cette idée qui semble bien légitime.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°18.

Question orale n°18 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la vérification de la situation patrimoniale ou des revenus perçus en France par des demandeurs d'aide.

En l'absence de commentaire, Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°19.

Question orale n°19 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Madame Denise REVERS-HADDAD et Monsieur Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la diminution des crédits du Fonds d'Action Sociale à l'adresse des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Merci, Monsieur le Président.

Mes collègues et moi-même notons que dans cette réponse, en point 6 très exactement, une porte est gardée ouverte à certains calibrages ou recalibrages des budgets à l'avenir. Le Directeur des Français de l'étranger et des étrangers en France, Monsieur François SAINT-PAUL l'a rappelé tout à l'heure. Les résultats des comités consulaires pour l'action sociale n'étant pas encore synthétisés, il serait bien sûr tout à fait difficile de réagir avant cette synthèse. Cependant, il faudrait rappeler les conditions qui ont été celles de la tenue des CCPAS cette année. Dans nos postes, il était demandé expressément par le président de la commission, le consul en l'occurrence, la plupart du temps, de nous restreindre aux plus urgents des cas que nous allions aborder, vues les restrictions budgétaires annoncées. Nous nous sommes pliés, bien sûr, à l'exercice, tout en défendant certains dossiers que nous connaissions parfaitement, pour le bien-fondé de leur requête. Malgré la rigueur à laquelle nous nous sommes pliés, je pense que le résultat va être supérieur au niveau des budgets à ceux alloués ou pris en compte jusque là.

Parlant de budgets, je note aussi qu'alors que les crédits d'action sociale à l'adresse des Français de l'étranger sont en baisse de 20% - comme il est noté dans le premier point de la réponse, jusqu'à 2011 – dans le même temps, ce même budget d'action sociale, en France métropolitaine, est tout de même en hausse de 4 % pour la seule année de 2010. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Simplement, sur la première partie de votre réponse, je crois que nous sommes en phase. Il faut voir quelle va être la remontée des CCPAS et voir quelles conclusions en tirer concernant l'utilisation de ces 1,5 million supplémentaires. Sachant que, je rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, déjà, dans les instructions, l'on vous disait de faire remonter les cas à problèmes et on pensait notamment aux cas où les Français ne pouvaient pas accéder aux prestations non contributives dans leur pays de résidence, parce qu'il y aurait une différence de conditions entre un Espagnol et un Français, un Italien et un Français par exemple. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Oui, Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie également Monsieur MAINGUY, Madame REVERS-HADDAD et Monsieur LAUGEL d'avoir posé cette question, puisque là, nous avons la chance d'avoir la réponse que nous n'avons pas eue tout à l'heure.

Tout à l'heure, on a parlé d'une protection sociale avec un budget qui avait été stabilisé. Il suffit de prendre les chiffres : de 19 millions, c'est descendu à 17 millions et, pour 2011, 15 millions. Je voulais simplement faire remarquer qu'il est bien écrit, ainsi que l'a dit Monsieur MAINGUY, que c'est une baisse de 20 %. Je n'ai rien d'autre à dire ! Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Juste un mot pour vous dire que j'ai appris avec intérêt, par la réponse de l'administration, que la Principauté d'Andorre était maintenant dans l'Union européenne et qu'elle distribuait des aides sociales au même titre que l'Union européenne. Malheureusement – ou heureusement, je ne le sais pas – ce n'est pas le cas du tout et quand nous avons assisté au dernier comité au consulat, nous avons été extrêmement maris de constater qu'on nous avait assimilés dans les actifs de l'Union européenne pour nos quelques démunis, mais pas dans le passif. Nous sommes toujours dans le passif et je demande à l'Administration de prendre en compte cette réalité géopolitique. Merci.

Question orale n°20 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, Madame Denise REVERS-HADDAD et Monsieur Marcel LAUGEL, membres élus de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la création d'un fonds permanent et progressif à l'adresse de la troisième catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Merci, Monsieur le Président.

Mes collègues et moi-même notons là aussi que dans le point numéro 5 de la réponse, le Département est prêt à participer à une réflexion entre les ministères de tutelle et la Caisse des Français de l'étranger. L'espoir n'est donc pas totalement perdu de trouver une solution à ce problème que pose justement la poursuite de la couverture sociale de nos compatriotes les défavorisés.

La création d'un fonds auquel nous faisons allusion justement dans notre question, d'un fonds permanent d'aide sociale, pour pérenniser la catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger serait l'occasion, pour les ministères de tutelle, en accord bien sûr avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, de donner l'exemple d'une solidarité nationale à l'adresse des Français de l'étranger en situation de précarité financière, bien sûr.

J'ajoute pour conclure, comme l'a d'ailleurs souligné le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT voilà quelques jours, que les quelque 2,5 millions euros dont il s'agit pour assurer l'avenir de cette catégorie de la caisse pèsent bien peu, en comparaison à titre d'exemple simplement, des 50 millions d'euros que la France verse ou versera en 2010, au titre d'aides sociales et humanitaires en Afghanistan.

Sans amalgame aucun, non pas que l'action extérieure de la France ne soit pas importante pour notre pays, mais qu'il s'agisse là tout de même d'une priorité à l'adresse de compatriotes, dont le budget de 2,5 millions euros n'a pas de commune mesure avec les quelques millions dont je viens de parler. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MAINGUY. Nous pourrions, de toute façon, revenir sur le sujet demain, puisque a été ajouté à l'ordre du jour, demain, un point d'information sur la Caisse des Français de l'étranger, avec une intervention du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°21.

Question orale n°21 de Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription électorale de Tel Aviv, relative aux notes des Missions économiques préparées pour les CCPAS et la réalité sociale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI.

Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel Aviv

Merci, Monsieur le Président.

La réponse est très satisfaisante et je remercie l'Administration de l'opportunité qu'elle nous donne de joindre rapport ou enquête au dossier transmis par les postes, afin de justifier les propositions d'évolution des taux de base. J'irais même plus loin : je recommande vivement à mes collègues de se saisir de cette nouvelle opportunité qui nous est accordée, pour la préparation des prochains CCPAS. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN

Il y a hélas un poste qui est oublié là-dedans et qui, dans beaucoup de pays, a un impact très important : c'est le poste Energie et chauffage. Dans les Balkans entre autres, le coût du chauffage a explosé, puisqu'il y a eu des remises à niveau et on a des difficultés à le faire figurer. On le rajoute, mais je pense que cela devrait faire partie des éléments dont on doit tenir compte pour l'aide. Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°22.

Question orale n°22 de Madame Monique MORALES, Madame Soledad MARGARETO, membres élus de la circonscription électorale de Madrid, relative aux subventions aux sociétés de bienfaisance.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, nous ne sommes pas satisfaites de la réponse. Excusez la trivialité du propos, mais l'on tourne autour du pot. Vous ne nous dites pas d'où viennent les subventions accordées aux sociétés de bienfaisance et d'autre part, vous nous dites que le ministère va s'impliquer énormément dans ces sociétés de bienfaisance. Que je sache, les subventions de l'année dernière se montaient à 432 000 euros. Là, vous dites 400 000 pour 2010. C'est ce qui était prévu. Où est l'augmentation, alors que les consulats envoient sans arrêt les Français qu'ils ne peuvent plus aider vers les sociétés de bienfaisance, qui ont de moins

en moins de subventions. Je ne prendrai pour exemple que la SFB de Madrid, qui est descendue de 47 000 euros à quelque chose comme 7 ou 8 000 euros. Comment va-t-on faire pour aider les Français en difficulté ? Je n'ai pas vu la réponse dans ce que vous nous avez écrit. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

S'agissant de la première question posée par Madame MORALES, d'où viennent les crédits attribués aux sociétés de bienfaisance ? Ils viennent tout simplement de la masse des crédits d'aide sociale, donc masse qui comprend les allocations solidarité, les secours occasionnels. Donc, c'est un morceau de cette enveloppe.

Madame Monique MORALES

Vous nous parlez d'un reliquat. Comment peut-il y avoir un reliquat quand on manque d'argent pour les aides sociales ?

Madame Odile SOUPISON

Pour 2010, effectivement, dans la mesure où les sociétés de bienfaisance ont une action complémentaire par rapport au CCPAS dans pas mal de domaines d'activité, l'abondement qui vient de 1,5 million pourra peut-être servir à la marge suivant les résultats des CCPAS. Mais, on n'a pas fait les comptes encore, pour effectivement, essayer d'aller dans cette complémentarité. Mais, j'avoue qu'aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire quelle sera la part, comment l'on pourra augmenter ce montant. On restera de toute façon dans une évolution très marginale, puisqu'on est dans un contexte de budget très contraint, exactement comme pour la Caisse des Français de l'étranger. Donc, on essaiera de jouer cette solidarité, mais dans des limites sans doute très faibles.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°23.

Question orale n°23 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la preuve de la domiciliation fiscale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Malheureusement, la réponse ne permet pas d'aider nos compatriotes à résoudre les difficultés qu'ils ont à prouver leur domiciliation fiscale au foyer de leurs parents. J'ai eu entre temps l'occasion de m'entretenir avec l'auteur de la réponse. Il ressort donc que nos compatriotes payent l'impôt sur la plus-value, puis entrent dans une procédure de contentieux pour que l'administration prenne position. Et l'administration prend position sur des faisceaux d'indices. Cela est peu satisfaisant. Je demande donc à la commission des Affaires financières et économiques – j'en ai parlé au rapporteur – de bien vouloir se saisir du problème pour éventuellement faire avancer la législation, car je ne crois pas qu'il soit satisfaisant de rentrer en contentieux et que cela soit résolu d'une façon subjective. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Sur ce point, nous avons également un autre problème, qui est celui de la connaissance par les notaires, de l'existence même de cette mesure et qui pénalise de nombreuses opérations. En accord avec Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission, je me propose de reprendre cette question de façon précise, afin que nos compatriotes ne subissent pas cette double peine, la peine fiscale et l'absence de coopération des notaires.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GIRAULT. Je crois que la commission des Affaires économiques a bien noté la demande de Madame SCHMID.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°24.

Question orale n°24 de Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative à la demande de modification du règlement intérieur de l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO

Tout d'abord, je voudrais remercier Denis FRANÇOIS et ses collaborateurs qui sont très à la hauteur et je les apprécie beaucoup pour leur efficacité. Là-dessus, je voudrais donc vous dire que la réponse qui m'a été faite ne me satisfait pas, par le fait que déjà, il y a une erreur dans l'article n° 15 du règlement intérieur en date du 15 novembre 2004. Mais, Jean PUJOL, son président, est au courant.

La deuxième. Entre temps, ce règlement a été changé par l'article du 28 novembre 2004, lui-même remplacé par le règlement intérieur du 10 mars 2009. Et, pour conclure le tout, dans l'excellent vade-mecum du Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA de 2009 et les quatre pages que j'ai sous les yeux, il n'y a aucune ressemblance entre les paragraphes. Alors, Monsieur le Président, si vous le voulez bien, je souhaiterais que cette question soit reprise par le Président et la commission des Lois et règlements, en mars 2010.

M. Jean PUJOL, Président de la Commission des Lois et règlements

D'abord, la question est tout à fait pertinente et mérite un examen attentif. J'avoue que je ne suis pas très satisfait de la réponse, même si c'est moi qui l'ai faite. Je vais donc pratiquer l'autocritique. Il est vrai qu'il y a eu une erreur. J'ai « pondu » une réponse qui a échappé à tout le monde, sauf à notre ami Pierre OLIVIERO, très attentif à ces questions de vice-présidence, pour des raisons qui lui sont propres. Je me suis trompé de règlement. Mais, finalement, en regardant le règlement 2009, les conclusions de cette note ne seraient pas substantiellement différentes. Pourquoi ? D'abord, si l'empêchement du président d'une commission est définitif, le problème était clairement résolu, tant par le règlement antérieur que par l'actuel. Il faut procéder à de nouvelles élections dans les meilleurs délais. L'empêchement du président définitif signifie un décès ou une démission.

Si l'empêchement est transitoire et qu'il n'a pas eu le temps matériel de désigner parmi ses vice-Présidents, celui qui le représentera – ce qui doit être la norme – alors, il y a un problème, que le règlement ne résout pas, ni l'ancien, ni l'actuel. La seule chose que l'on puisse dire et pour ne pas rentrer dans des débats trop minutieux et ne pas faire du règlement une espèce de guide ou d'usine à gaz, la question serait de dire que, bien sûr, le bureau a toujours la faculté de prendre des mesures dès qu'il y a urgence et peut être à même de régler ces situations transitoires.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°25.

Question orale n°25 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative à la représentation de l'AFE au sein de CulturesFrance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

Merci, Monsieur le Président.

La réponse nous indique effectivement que la création de l'agence CulturesFrance sera étudiée en projet de loi en 2010. Nous allons devoir nous adresser à nos Parlementaires pour qu'ils agissent du mieux qu'ils pourront, pour faire en sorte qu'une digne représentation de notre Assemblée, de un ou deux conseillers, soit assurée au sein de cette future CulturesFrance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis DUVERNOIS, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Louis DUVERNOIS, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voudrais apporter un complément d'information sur CulturesFrance. La question que vient de soulever notre collègue est tout à fait pertinente. On l'a déjà évoquée en commission de la Culture. Ce point relève de la réglementation et non pas de la législation. Il faut d'abord que la loi soit adoptée. Elle le sera, théoriquement, dans le courant de l'année 2010, et ensuite, un contrat d'objectifs et de moyens sera préparé, à l'intérieur duquel, les membres du conseil d'administration seront précisés.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°26.

Question orale n°26 de Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription électorale de Rome, Madame Chantal PICHARLES, membre élu de la circonscription électorale d'Athènes et Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative aux pensions de retraite des détachés administratifs des instituts et centres culturels français à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, membre élu de la circonscription de Madrid

Nous ne sommes absolument pas satisfaits de la réponse. Cette réponse n'envisage qu'une solution exceptionnelle pour l'année courante, alors que nous souhaitons évidemment une solution durable. Je tiens à souligner le préjudice subi par des personnels qui ont consacré une grande partie de leur vie au rayonnement de la France et le préjudice que subira aussi l'outil lui-même, c'est-à-dire les instituts et centres culturels, du fait de l'indifférence de l'État face à cette situation.

Pour l'anecdote, par ailleurs, j'ai un problème d'identité. Mon prénom est Soledad et mon nom de famille MARGARETO.

Monsieur le Président

Cela est bien noté !

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°27.

Question orale n°27 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à RFI et aux fermetures de rédactions et ventes de stations de radio.

En l'absence de commentaire, Monsieur le Président indique que l'on revient à la question orale n°3.

Question orale n°3 de Mme Bérandère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative à la mise sous tutelle d'un Français résidant à l'étranger

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Monsieur Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots. La réponse a été faite à partir d'un cas particulier, et de ce fait, elle est peut-être difficilement compréhensible. Il m'a été indiqué que la Chancellerie avait été saisie du sujet. Je vous propose que nous fassions passer aux membres de l'Assemblée, une réponse écrite intégrant les éléments qui nous seront communiqués par la Chancellerie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Bérandère EL ANBASSI.

Madame Bérangère EL ANBASSI

J'ai interpellé Monsieur BOURLES, Magistrat près de l'Ambassade de Rabat, qui devait interpellier le ministère de la Justice.

Monsieur le Président

Madame SOUPISON, dès que vous avez des éléments complémentaires, si vous pouviez les ajouter – puisque désormais, les questions orales seront publiées sur le site – afin qu'elles soient complétées.

Monsieur le Président indique que la séance des questions orales est terminée et que l'on passe aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE**Question d'actualité n°1 de Madame Hélène CONWAY, membre élu de la circonscription électorale de Dublin, relative au plan de restructuration interne de RFI.**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène CONWAY.

Madame Hélène CONWAY

Je voulais simplement rajouter un point sur la question orale précédente de Monsieur Louis SARRAZIN, puisque ce soir, la rédaction en allemand de RFI aura préparé sa dernière émission, et, à l'heure même où nous sommes en réunion, une centaine de millions de personnes n'auront plus accès à RFI en allemand. Cela est assez triste et il fallait quand même le noter.

Sur la question d'actualité, comme beaucoup de mes compatriotes, je suis attachée à RFI et donc, forcément sensible au sort qui lui est réservé. RFI comme France 24, a pour vocation de faire entendre la voix de la France. Encore faudrait-il que pour être entendue, elle soit audible et donc portée par des ondes et aussi, comprise donc diffusée dans différentes langues.

Sur la réponse qui a été donné, pour l'instant, nous n'avons que le volet négatif. On parle de suppressions d'emplois, de fermetures, de ventes. Ma question avait pour but de chercher le volet positif. Quand on parle de restructuration, on pense forcément que l'argent qui est économisé est donné ailleurs et la réponse est assez vague. On parle de stratégie globale et cohérente, certes, mais quelle est-elle ? On parle de priorité géographique. Peut-être que l'Allemagne n'est plus une priorité géographique pour la France, mais où se trouvent aujourd'hui nos priorités ? Ensuite, le texte sur la deuxième page parle de fermetures de filiales, à des endroits où l'impact est faible. Là aussi, quels sont les critères qui ont été appliqués ? Impact faible : s'agit-il simplement d'un bassin d'audience limité ?

Enfin, dans l'avant dernier paragraphe, on parle d'un plan de modernisation, qui s'accompagne d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Parler de sauvegarde de l'emploi quand plus de 260 personnes quittent RFI France me semble un peu osé. Mes collègues ici ont peut-être des choses à ajouter. Ma question n'était pas perverse ; elle tendait simplement à avoir les détails de ce plan de restructuration et que nous comprenions exactement ce qui se passait et pourquoi. Si l'aspect positif de cette restructuration pouvait nous être donné, cela compenserait un petit peu ce qui se passe.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS.

Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS

Je voudrais rapporter des informations toutes récentes, qui remontent à ce matin. Il y a eu un conseil d'administration de la société holding Audiovisuel extérieur de la France. Il existe effectivement un plan social portant sur 203 personnes et à ce jour, 273 d'entre elles ont demandé à partir sur une base volontaire.

Cela étant dit, il est vrai que la restructuration des langues porte préjudice, on peut le regretter, notamment pour ce qui concerne l'allemand, une langue prioritaire en Europe mais peu défendue, il faut bien le reconnaître, par les autorités allemandes. L'audience était tellement basse à RFI, que la décision a été prise de renforcer d'autres langues considérées comme plus prioritaires, au détriment notamment – je le regrette personnellement – de l'allemand.

Voilà les quelques précisions que je tenais à vous apporter et qui remontent au conseil d'administration de ce matin, qui mettra en place le plan social, les départs volontaires au cours de l'année 2010, de manière à ce que RFI puisse retrouver

l'audience qu'elle avait il y a encore quelques années et qu'elle a perdu au cours de deux dernières années, pour des raisons diverses. Plus de 8 millions d'auditeurs ont quitté RFI et nous devons les retrouver prioritairement au moyen de l'emploi d'autres langues prioritaires comme l'arabe entre autres.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Juste un petit sondage entre nous : en Allemagne, pas grand monde arrivait à écouter RFI. Nous n'avons jamais réussi à l'entendre.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n°2 de Monsieur Tanguy LE BRETON, membre élu de la circonscription électorale d'Amsterdam, relative au maintien ou report des élections AFE en 2012.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Tanguy LE BRETON.

Monsieur Tanguy LE BRETON

C'était juste pour attirer l'attention de l'administration sur le calendrier électoral. Comme il y a eu des discussions en séance, en septembre, comme on a tous vu aussi une proposition de loi d'un Sénateur sur le sujet, je voulais simplement dire qu'il fallait d'abord savoir quel était effectivement le point de vue de l'administration elle-même. Est-elle en état, avec le ministère de l'Intérieur, d'organiser ces élections ? C'est pour cela qu'il me semblait utile que nous ayons, nous, dès la prochaine session de mars, un rapport relativement détaillé sur les différents scénarios possible. Sans quoi, parler dès maintenant de ce qui pourrait être fait me semble mettre un peu la charrue avant les bœufs.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur LE BRETON. Sur ce, nous avons épuisé la séance des questions orales et des questions d'actualité. Je vous souhaite donc une bonne soirée. Je vous remercie. Je vous donne rendez-vous donc, demain à 9h30, pour une présentation du budget de l'AFE par Monsieur Denis FRANÇOIS. Bonne soirée et à demain matin, merci.

La séance est levée à 18 h 05.

SAMEDI 19 DECEMBRE 2009 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 40 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS,
Vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Chers amis,

Vous me retrouvez à la tribune en raison de l'absence de Madame Denise REVERS-HADDAD. Notre collègue, Vice-présidente est souffrante. Je prends la place au pied levé et je déclare ouverte la troisième demi-journée de notre bureau.

Le premier point sera la présentation du budget par le Secrétaire général.

Vous avez le programme, mais il y a un petit changement dont je vais vous informer. Le deuxième point, le point d'information de Monsieur le Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire. Le point nouveau est celui d'information de la Caisse des Français de l'étranger par le Sénateur CANTEGRIT et Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires Sociales. Ensuite, nous aurons une intervention de Monsieur VILLAESCUSA, mais cela était prévu depuis longtemps. Le bilan de la troisième journée des Français de l'étranger au Sénat. Le point sur la communication de l'AFE. Le projet d'ordre du jour de mars 2010. La fixation de la date de Bureau de juin 2010 et tant que nous y sommes, de l'Assemblée générale de 2010 et du Bureau de décembre 2010 également.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

PRESENTATION DU BUDGET DE L'AFE

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous vous avons remis des petits diagrammes qui vous présentent le bilan 2009 d'exécution du budget de l'AFE, ainsi qu'une présentation pour 2010. Très rapidement, sur 2009, nous bénéficions d'un budget de 3,530 millions d'euros. Le Directeur du programme 151, le Directeur de la DFAE, en cours d'année, nous a alloué deux abondements exceptionnels : un de 11 500 € et un de 86 000 € afin de nous permettre d'assumer les frais de location de l'Union Internationale des Chemins de Fer que nous avons utilisée en mars, et que nous ne devons pas utiliser en principe en septembre, puisque le Centre aurait dû être prêt à ce moment-là et que nous avons dû tout de même utiliser en septembre. Sur l'exécution, vous voyez qu'une très large majorité de notre budget est constituée par les indemnités versées aux membres et l'assurance des membres. Le fonctionnement ne représentant que 8 %, c'est une répartition qui est tout à fait classique par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne le fonctionnement lui-même, c'est le deuxième diagramme que nous vous avons proposé. Le coût des sessions est important, 77 %, du fait de la location des espaces aux Chemins de Fer. Le site Internet, les impressions, que ce soient les impressions en particulier, le rapport du Directeur, le dépliant AFE et le répertoire 2010, qui lui, va sortir en tout début d'année prochaine. Nous avons eu quelques problèmes, à la fois avec le gestionnaire du site Internet pour sortir les données et avec l'imprimeur. Vous devriez pouvoir recevoir ce nouveau répertoire 2010 dans le courant du mois de janvier.

Sur l'organisation des sessions, vous voyez comment sont structurées les dépenses. À 46 %, c'est la location des espaces, la restauration représentant 22 % et la logistique à mettre en place, les hôtesse que nous embauchons pour ces sessions, la sténotypie et dans les divers vous avez notamment les frais de valises et les frais d'installations informatiques, car tout cela est payant. Sur 2009, il y a également un poste qui ne figure pas là, puisqu'il était inscrit dans notre budget, mais il était directement fléché, ce sont les remboursements des frais de campagne pour l'élection Afrique /Amériques de juin dernier. Les remboursements totaux se sont montés à 148 000 €. 104 candidats pouvaient y prétendre, 90 ont présenté une demande dans le délai imparti, c'est-à-dire entre le 7 juin et le 7 décembre.

Sur l'évolution du budget pour 2010, comme vous le voyez sur les diagrammes que nous vous avons proposés, nous comptons sur une diminution du coût de l'organisation des sessions du fait de pouvoir bénéficier du Centre de Conférences ministériel. C'est une garantie que nous aurons j'espère en 2010, sachant que ce Centre est beaucoup sollicité. C'est pourquoi nous avons proposé au Collège des Vice-présidents élargi que les dates des sessions soient fixées dès ce Bureau pour l'ensemble de l'année 2010, car nous allons réserver les espaces du Centre dès lundi prochain. Donc, une diminution du coût de l'organisation du fait de l'absence de location. Il faut savoir que même si nous tenons nos sessions ici, il y a tout de même des frais pour l'installation informatique, pour la restauration et pour toute prestation extérieure que nous demandons pour l'organisation des sessions. Nous prévoyons une augmentation du budget alloué à l'Internet, car c'est un souhait de l'Assemblée de pouvoir moderniser cet outil. Le Secrétariat général en a fait une de ses priorités. Et avec le site actuel, nous avons essayé d'améliorer les choses et nous comptons effectivement revoir l'intégralité de l'architecture et, éventuellement, après un appel d'offres, un changement de prestataire. Cela sera l'un de nos chantiers 2010.

Le budget 2010 se monte en PLF à 3,419 millions d'euros. Il y a une réduction de la réserve de 5 %, la réserve de précaution qui touche l'intégralité des budgets. Le budget effectif dont nous pourrions bénéficier, à partir du 1^{er} janvier, se montera à 3,248 millions d'euros. 92 % seront consacrés aux indemnités qui sont maintenues, comme je l'expliquais hier, au taux de 2009. C'est environ 260 000 € dont nous bénéficierons pour les postes que vous connaissez maintenant, c'est-à-dire, l'organisation des sessions, la restauration, l'impression et l'Internet. C'est un budget qui est légèrement en baisse, mais c'est une baisse qui s'explique techniquement puisque cette année, ne sont pas inscrits au budget de l'AFE, les remboursements de

campagnes, puisqu'il n'y aura pas d'élection AFE en 2010. C'est un budget identique à celui dont nous aurions bénéficié en 2009, s'il n'y avait pas eu l'abondement au titre des frais de campagne.

Je suis bien entendu ouvert aux questions si vous souhaitez m'en poser.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Monsieur le Secrétaire Général, merci de votre exposé.

Mais, comme je vous l'ai dit hier, je vous remercie de nous avoir précisé que nos indemnités avaient été copieusement augmentées de 25 %. Simplement, vous avez aussi omis de dire qu'un an auparavant elles avaient augmenté de 800 % puisque nous n'avions rien, avant. Néanmoins, ce n'est pas parce que cela a augmenté de 25 %, elles sont quand même de moins 170 % par rapport à ce qu'elles devraient être au regard des autres élus français. Donc, il n'est pas normal que nous, élus de l'étranger, nous soyons aussi des élus mis à part, comme beaucoup de Français. C'est pour cela que je reviens dessus. C'est une question que nous avons soulevée depuis quelques années et c'est une question qui est soi-disant, à l'étude au Gouvernement mais qui ne bouge pas. Il serait peut-être temps. Surtout qu'en plus, il y a pire que cela. Il y a l'indemnité de fonctionnement qui maintenant ne couvre même plus les frais réels, puisqu'on nous payait un billet et demi d'avion par an et il y avait une plénière par an. Maintenant, il y a deux plénières et nous avons toujours un billet et demi par an pour venir en France. Aussi bien pour les frais d'hôtel et de restaurant. Il faut que cesse cette discrimination, cette injustice. Il faut que pour une bonne fois, soit revue et prise en compte cette revendication qui nous tient à cœur à tous.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je note votre souhait. Je l'avais déjà noté hier, en soulignant effectivement l'historique qui est quand même important, même si cela porte sur des sommes individuellement qui peuvent paraître faibles, puisque vous êtes passé il y a deux ans de 800 € à 1 000 € pour l'indemnité mensuelle. Il faut voir quand même que rapporté au nombre de mois par année et au nombre de conseillers, c'est un budget supplémentaire de 372 000 €, ce qui représente, vous le comprenez aux chiffres que je vous ai annoncés tout à l'heure, 1,5 fois les frais de fonctionnement pour une année de l'Assemblée. Mais, je note évidemment votre souhait et nous l'examinerons avec le Directeur de la DFAE, qui est le responsable du programme 151.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Juste un petit complément que j'avais oublié. Vous savez, quand on veut trouver des sous, on en trouve. Regardez, la gratuité de l'école, c'est 40 millions d'euros, on les a bien trouvés les 40 millions d'euros ! Et ce ne sont pas 2 ou 3 millions d'euros pour nos indemnités. Il ne faut pas dire qu'on ne peut pas. Il y a des tas de ministères, des tas de fonctionnaires qui ont eu des indemnités et des salaires revalorisés aussi. Donc il ne faut pas dire que ce n'est pas possible. Il suffit de vouloir. Et il y a un autre point qui n'a jamais évolué : c'est notre assurance. On oublie l'assurance. Mais nous ne sommes pas assurés. Nous sommes mal assurés aujourd'hui. Et cela est anormal, également.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

C'est une question concernant les indemnités et assurances. J'aimerais savoir si vous pourriez valoriser le coût. Vous voyez qu'ici nous sommes en réunion de Bureau, beaucoup de gens qui n'appartiennent pas au Bureau, d'élus qui n'appartiennent pas au Bureau, ne peuvent pas venir du fait de la distance, du fait des coûts de déplacements, cela se comprend. D'autres n'appartiennent pas au Bureau, mais comme ils sont plus proches, ils viennent quand même, effectivement. Il serait intéressant de pouvoir évaluer le coût que cela ferait si l'on remboursait le déplacement de tous ceux qui n'appartiennent pas au Bureau

pour venir aux réunions intermédiaires. Ce que j'aimerais savoir, c'est simplement quel est le coût pour la session du mois de mars pour que ce soit présenté à la Commission Finances, tout simplement pour qu'on évalue le coût sur cette idée, encore une fois, sans préjuger d'une décision par la suite. Mais c'est au moins pour que l'on puisse savoir à combien cela se monte. Merci.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Je le note et l'on vous fera la projection.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Il n'est pas très juste de dire que nous avons eu une augmentation de 25 %. Pendant très longtemps, nous n'avons rien eu et lorsque cette mesure a été annoncée, on nous a dit : « C'est 800 € et dès l'an prochain, cela sera porté à 1 000 ». Il ne faut donc pas comptabiliser cela comme une augmentation de 25 %. Et comme le dit notre collègue, Monsieur Richard ALVAREZ ainsi que d'autres, nous sommes très loin du compte, si l'on se compare à d'autres élus de la République. Et sans parler des assurances, aussi. Je soutiens totalement l'intervention précédente. Je pense que beaucoup dans cette salle le pensent, mais n'osent pas l'exprimer, en disant que « nous avons déjà eu cela... il faut s'en contenter ». Non. Si on se compare à un Conseiller régional, nous sommes loin du compte et je pense qu'il ne faut pas avoir peur de revendiquer cela. En tout cas, moi, je n'ai pas honte de le faire et même, j'en suis assez fier.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Pour évoquer un sujet qui reviendra peut-être tout à l'heure lorsque nous parlerons de la communication. C'est le site Internet. Quand je vois 28 000 € pour les prestations Internet en 2009, je me dis que par rapport à la qualité de la prestation, il y a un réel problème. Nous l'avons déjà évoqué. Nous savons qu'un nouvel appel d'offres sera lancé l'année prochaine pour, soit améliorer les qualités du prestataire, soit en changer. Cela mérite quand même d'être signalé. Compte tenu des excuses qu'il nous donne lorsqu'il nous dit : « C'est de la faute des Conseillers parce qu'ils ne vident pas leur boîte mail, parce qu'il n'y a pas de place », on peut quand même offrir quelques gigas de mémoire lorsqu'on est payé 28 000 € par an. Il y a donc réellement une difficulté de ce point de vue-là sur lequel il faudra travailler l'année prochaine en liaison avec le groupe de communication, les Vice-présidents, le Secrétariat général, pour améliorer cette prestation qui est quand même assez lamentable et qui a plusieurs fois planté durant l'été en particulier.

(Applaudissement).

Monsieur Denis FRANÇOIS

Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous n'attendons pas l'année prochaine pour travailler dessus puisque nous avons déjà travaillé dessus. J'ai été très sensible d'ailleurs, aux compliments qui nous ont été faits par certains membres du groupe de communication, car il est vrai que nous entendons beaucoup de critiques. Quand nous entendons des compliments, cela nous fait également très plaisir. Je vous rappelle que nous sommes tenus par un contrat de prestation. Dans le cadre de ce contrat de prestation, nous essayons d'améliorer les choses. Nous avons notamment demandé à ce qu'il y ait une augmentation de la capacité de mémoire du serveur. C'est notamment l'un des surcoûts que nous avons eu cette année. Les 28 000 €, si vous voulez plus le détail, se répartissent de la façon suivante : environ 8 000 € pour le contrat annuel de maintenance, 4 500 € pour l'hébergement, 4 000 € pour l'augmentation du serveur, plus toute une série d'autres frais, notamment des frais forfait jours/interventions, lorsque nous sollicitons le prestataire. Je vous l'ai dit, c'est l'un des chantiers prioritaires du Secrétariat général. Nous travaillons dessus avec le groupe de communication. Nous allons essayer de faire un outil qui soit, bien entendu, le plus performant possible. Ensuite, il y a un outil qu'il faudra nourrir de messages, et cela sera, bien entendu, de la responsabilité, en ce qui concerne le contenu, de l'Assemblée et de son groupe de communication.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Excusez-moi. Les critiques me viennent plus rapidement que les compliments. Je sais qu'il y a du travail de fait depuis le mois de septembre, et en particulier par Monsieur CHADUTEAU sur la réflexion, sur la mise en place du nouveau site, de son évolution par rapport au nouveau règlement intérieur. Bien entendu, nous avons tous été choqués par un certain nombre de dysfonctionnements durant cette année. Mais, il est vrai que nous devons noter, effectivement, la qualité et les efforts faits pour améliorer les choses. Mais, je crois qu'effectivement quand on voit 28 000 €, on voit aussi qu'il y a les moyens pour améliorer les choses. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'aurai deux points. D'abord, le point restauration qui me paraît absolument énorme : 46 000 €. Nous en avons déjà parlé il y a quelques années de ce point restauration. Si nous faisons le calcul au nombre de jours, donc 10 jours pour les sessions plénières plus 4 jours, cela fait quand même 3 000 € par jour. En divisant par 100 parce que nous ne sommes pas toujours tous là, cela fait 300 € par jour par conseiller, je trouve que cela fait un peu beaucoup. Oui, 30. Je trouve quand même que cela fait un peu beaucoup. La deuxième chose, puisqu'on arrive maintenant dans ces nouveaux bâtiments, on a de très belles salles effectivement, mais les conditions de travail... En Commission, par exemple, hier, on pouvait à peine parler puisqu'on entendait tout ce qu'il se passait dans la salle d'à côté. Une salle qui est beaucoup trop petite : nous ne tiendrons pas à 40 dedans. Dans si peu d'espace, nous ne pouvons pas écrire ni sortir nos documents. De plus, la tablette est très instable. Ce sont de toutes petites améliorations, mais ne serait-ce pas possible de mettre des tables ?

Et un autre problème qui concerne ceux qui ont leur véhicule. Faire en sorte que l'on puisse rentrer. Ce matin, l'administration avait fait le nécessaire pour que je puisse rentrer. Je l'ai vu téléphoner devant moi, ce matin quand je suis arrivée, il n'y a pas eu moyen. Il se trouve que je suis avec des béquilles. Il a fallu que je m'amuse à faire le tour du bâtiment. Ce sont des détails, mais voir dans les bureaux, que cela fonctionne là-haut.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Sur le point restauration, je partage tout à fait votre analyse. Je trouve qu'effectivement c'est beaucoup. Comptez sur moi pour faire en sorte que l'on puisse trouver, et j'espère à prestation égale, puisque c'est la prestation qui nous est demandée par l'Assemblée, on répond à une demande de l'Assemblée, nous allons essayer de faire en sorte que le budget restauration diminue en espérant que la prestation ne diminuera pas. Mais, je ne suis pas en mesure actuellement de vous l'assurer.

En ce qui concerne les prestations offertes par le Centre, je vous rappelle, et je vous demande pour les gestionnaires du Centre, un peu de mansuétude que le Centre a ouvert il y a deux jours. Effectivement, il y a un certain nombre de dispositifs techniques qui ne sont pas encore totalement rodés. Nous en sommes tout à fait conscients. Et nous relayerons bien entendu l'ensemble de ces demandes aux gestionnaires du Centre. En ce qui concerne le choix des fauteuils, je vous avoue que l'on relayera votre demande, mais je ne suis pas responsable de la taille des tablettes. Cela a fait l'objet d'une étude, j'imagine, par nos collègues et je crois qu'ils ont essayé de faire au mieux.

En ce qui concerne les parkings, nous avons demandé systématiquement des places. Il faut que vous compreniez que vous êtes sur un site où il y a 1 200 agents, de mémoire. Qu'il y a effectivement un certain nombre de places réservées aux prioritaires. Nous avons pu bénéficier, ce qui est exceptionnel, le vendredi de 10 places. En accord avec le collègue des vice-présidents, elles ont été attribuées aux 3 vice-présidents et aux 7 présidents de commissions. Nous avons pu bénéficier de places de parking le samedi parce que le site est vide. Nous avons demandé par un courrier à l'ensemble des membres de bien nous envoyer les informations nécessaires au service de sécurité. Donc, effectivement, si certains nous ont donné les informations seulement maintenant, il est possible qu'il y ait eu quelques difficultés à l'entrée du parking. Ce que je peux vous dire, c'est que nous referons la demande en mars. Sans aucune garantie du Gouvernement français pour avoir les places en question. Nous faisons en parallèle une lettre officielle au Commissaire divisionnaire du XV^{ème} arrondissement, pour qu'il soit le plus large possible dans les stationnements. Mais là encore, ce n'est sans aucune garantie. Ce qui est certain, c'est que nous avons la chance de bénéficier d'un outil qui est proche de nos services, qui sera maintenant pratique pour vous, et qui a le grand avantage de ne rien coûter en termes de location.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Les applaudissements confirment la satisfaction de la majorité des membres de cette Assemblée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Maryse LAURENTI.

Madame Maryse LAURENTI

Monsieur le Secrétaire général, merci de ce que vous venez de dire et vraiment nous sommes contents. Nous espérons que cela se fera. C'était simplement pour ajouter à ma collègue un petit point pour le parking. Nous allons venir au mois de mars. Si nous ne pouvons pas nous garer à l'intérieur, pourrions-nous au moins nous garer alentour, sans encourir une contravention ? Parce que si nous avons des contraventions tous les jours... C'est difficile pour certaines personnes de prendre le métro, le bus, un taxi tous les jours. Donc vraiment, c'est un point crucial et je vous remercie par avance si vous pouvez faire quelque chose. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Sur ce point, justement, j'en ai parlé à Monsieur Denis FRANÇOIS, hier soir. Parce que le gardien me dit d'un seul coup : « Vous n'avez pas le droit de stationner devant ». J'avais bien écrit. On m'avait dit que le nécessaire avait été fait auprès du commissariat du XV^{ème}, ce qui voulait dire, pour moi, que l'on était autorisé dans la rue. Et Monsieur Denis FRANÇOIS m'a dit : « Surtout pas. Enlevez votre voiture ». Je lui ai répondu qu'elle y avait déjà passé toute la journée. De toute façon, au CCI où l'on était avant au ministère des Affaires étrangères, nous n'avons jamais eu de problèmes de parking dans la rue. Donc, je ne vois pas pourquoi ici nous en aurions. C'est à vous, CCM et Commissariat du XV^{ème} de vous assurer auprès du commissariat du XV^{ème} que le nécessaire a bien été fait et que cela a bien été entendu, pour que nous soyons tranquilles. Parce qu'en mars, ce n'est pas une ou deux voitures, c'est une cinquantaine de voitures qui vont venir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire générale.

Monsieur Denis FRANÇOIS

Comme je vous le disais, nous avons fait - mais nous serons beaucoup plus explicites dans nos prochains courriers à ce sujet - le nécessaire en termes d'information au Commissariat divisionnaire du XV^{ème}, mais comme vous le savez, sauf erreur de ma part, je ne suis pas Ministre de l'intérieur et évidemment ce n'est qu'une information et un espoir que l'on envoie en direction des autorités de police de l'arrondissement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Merci.

Je suis extrêmement surpris de constater que rien n'ait été prévu pour le stationnement des vélos.

(Rires).

De plus en plus de conseillers ont une sensibilité écologiste et il faudrait les aider dans leur démarche. Merci.

Monsieur le Président

Plus de question sur ce sujet ?

Il y a un thème un peu plus triste. Nous avons à déplorer le décès de deux de nos collègues. Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE et Monsieur Pierre SAYAG et un ancien collègue, Francis BLANCHARD, de Suisse, qui était Directeur du Travail. Je vous propose quelques instants de recueillement à leur mémoire.

(Minute de silence).

**POINTS D'INFORMATION PAR MONSIEUR FRANÇOIS SAINT-PAUL,
DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci Monsieur le Président.

Il est prévu que je fasse un point d'information. Je vous propose d'aborder six sujets : Le programme 151, reparler un peu du budget. Le Pôle Social, j'en parlerai pour deux aspects et nous aurons ensuite, je crois, Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT qui abordera certainement de façon plus approfondie ce sujet. La question de l'accès des élèves français au réseau de l'AEFE. Un petit point sur les passeports biométriques et la question des consuls honoraires. Elections 2012, pour voir si j'ai quelque chose à ajouter à ce que l'on a dit hier. Et la RGPP.

LE PROGRAMME 151

Sur le programme 151 et en complément de ce que Monsieur Philippe AUTIÉ vous a dit hier : nous avons un programme qui fait, en gros, 324 ou 325 millions d'euros. Nous avons gagné 1,5 million d'euros pour le rétablissement des prestations CCPAS à la suite du débat parlementaire. Sur ce programme, et je dirais, là, un peu avec mon expérience, mon œil neuf, et en voyant aussi dans l'ensemble de la maison les contraintes, je pense globalement que c'est un programme qui fonctionne bien, qui est logique, cohérent et parfaitement fondé, puisque, quand je dois le défendre à l'extérieur, j'insiste sur un point : c'est un programme métier. C'est-à-dire que tout ce qui est à l'intérieur relève de cette thématique qui est assurer un service de qualité aux Français à l'étranger. Et j'insiste sur ce point, à la fois pour les crédits hors Titre 2 autant que pour les crédits Titre 2, c'est-à-dire les crédits de personnels. Les fonctionnaires du réseau consulaire ne sont pas des fonctionnaires qui simplement parlent à d'autres fonctionnaires, ce sont des fonctionnaires qui parlent à des Français, au guichet ou à des étrangers au guichet. Ce n'est pas du tout le même type de prestation que pour les autres fonctionnaires. Si on regarde où nous en sommes dans les différentes actions hors Titre 2, le Titre 2 représente 189 millions d'euros, c'est une somme importante sur ces 325. Je donne les grandes masses, les grands chiffres. En dehors de ces 189 millions d'euros, nous avons deux choses : en premier lieu, l'action 1, administration des Français où, dans le tableau que j'avais nous étions à 29,5 millions, mais je pense que nous sommes à 29,5 millions plus 1,5 ; en second lieu, l'Assemblée des Français de l'étranger, question qui a déjà été évoquée tout à l'heure.

Pôle fonctionnement. Nous avons une diminution. Pôle informatique : Nous avons aussi une diminution. Nos crédits étaient de 2,2 millions en LFI 2009, ils sont de 1,139 million en LFI 2010. Et nous avons le Pôle social, qui était en LFI 2009 de 19 millions et, dans les tableaux que j'ai, 17,430 millions pour 2010. Mais je pense encore une fois qu'il faut rajouter 1,5 million gagné pendant le débat parlementaire. Ce 1,5 million a été gagné sur le programme 105, c'est-à-dire sur les crédits informatiques. Je rappelle que nous avons quatre programmes : vous, le 151, le 105 qui est le programme Politique général, qui a la grosse difficulté dont Monsieur Philippe AUTIÉ parlait, qui est le financement des OMP, qui est le problème structurel. Et puis il y a le programme 185 et le programme 209, l'un sur la coopération et l'autre sur la culture du côté de la DGM. Nous sommes le plus petit programme, mais nous sommes un programme bien installé maintenant dans le paysage et, pour moi, totalement cohérent. Nous sommes un programme métier. Voilà pour cette action 1. Je dirais une chose sur le pôle social : nous avons gagné 1,5 million. Il va falloir voir ce que les CCPAS ont préparé pour voir ce que nous faisons de ce 1,5 million. Sachant que les instructions qui avaient été données n'étaient pas de supprimer, par exemple, là je pense à la zone Europe riche, les prestations. C'était poser le principe, mais on regarde au cas par cas. Il faut que l'on fasse le bilan et bien entendu, mon intention est de dépenser intégralement ce 1,5 million. Il ne restera pas un centime.

Nous avons toujours, je pense que le Sénateur CANTEGRIT en parlera, la question CFE. Puisque pour 2010, ce qui est inscrit est 500 000 comme en 2009. Je rappelle que chaque année pour la CFE, pour savoir ce que l'on verse, il faut additionner ce que l'on verse l'année N-1, ce que l'on verse l'année N et ce que l'on régularise l'année N+1. Il faut donc distinguer l'aspect comptable annuel et ce qui se rapporte à un exercice. Ce que je peux dire, c'est que pour 2010, dans le budget, ce qui est prévu, c'est notre capacité du côté du programme 151 à verser 500 000. Je passe sur le gel, les 5 %, etc. Là, je vous parle brut, sans gel, qui peut ensuite donner lieu à des gels. Sur cette question de la CFE, je n'en dirai pas plus parce que ce sera au Sénateur CANTEGRIT d'en parler. Nous sommes avec le même chiffre pour le budget qu'en 2009. En 2009, nous avions 500 000 ; en 2010, nous avons 500 000. Je signalerai quand même un point. Pour 2010 nous avons déjà versé quelque chose au titre de 2009. En refaisant le point de ce que nous pouvions verser, et ce que nous avons versé pour 2009, je parle sous le contrôle de Madame SOUPISON, c'est 475 000 pour l'exercice. Je parle de N-1, N, N+1.

POLE SOCIAL

Pour l'action 2, qui est cette action qui monte en puissance, dont vous ont parlé à la fois Monsieur Philippe AUTIÉ et Madame Anne-Marie DESCOTES, nous étions à 86 en 2009, je parle de chiffres, là encore, de LFI, et cette année nous sommes à 106, donc, 20 millions de plus, puisque nous avons le régime de la seconde qui entre totalement en application avec la gratuité. Je pense que vous avez tous noté que Madame la Directrice de l'AEFE vous a dit que nous avions 106 de projeté. Tout cela est très, très difficile, parce que c'est dans l'année, en fonction des Commissions de bourses, etc. Donc tout cela peut varier. Mais, elle faisait état d'un chiffre de 113. Donc 113 moins 106, 7. Si ces chiffres venaient à se réaliser nous sommes en sous financement sur l'action 2 de 7 millions. Ce qui veut dire qu'il faudra peut-être des mesures de régulation si jamais cette tension budgétaire se confirmait. J'ajouterais un commentaire, des mesures de régulation que j'ai du mal à imaginer actuellement. Parce que, quand on fait de la régulation budgétaire en N-1, en général, cela rentre en vigueur en N. Ce que l'on a décidé en juillet 2009, le temps que le paquebot ralentisse devant l'iceberg, en fait, le plein effet de ce que l'on avait décidé en juillet N-1, avec rythme nord, rythme sud, etc., c'est septembre N. C'est un an. Comment est-ce que l'on fait pour faire des mesures de régulation si, j'insiste sur le si, ce 113 venait à se concrétiser. Parce que, peut être que d'autres facteurs feront que le 113 ne se réalisera pas. Imaginez que du côté de ceux qui planifient les bourses à l'AEFE, on souhaite exprimer et alerter, il vaut mieux crier beaucoup pour ne pas avoir de mauvaises surprises, c'est ce qu'on appelle « le pied de pilote ». Quand un bateau entre dans le port, il faut toujours calculer un mètre en dessous de façon à ne pas avoir de problèmes, imaginez que finalement on s'aperçoive que pendant l'année 2010, ce n'est pas 113, c'est 106, donc là, il n'y aurait pas de problème. Mais, si nous avons un problème, aujourd'hui je n'ai pas commencé à réfléchir, mais je ne sais pas comment on fait pour décider des mesures de régulation en N avec effet en N. Sauf à dire, il n'y a plus d'argent. *First in, first out*. Peut-être que ce sera cela à la fin. Je voulais signaler en toute transparence cette question.

En conclusion, insister à la fois, pour moi, sur la cohérence du programme 151 et un programme que nous devons tous défendre et que nous pouvons tous défendre compte tenu de sa cohérence. Et en même temps, un programme qui connaît, certes globalement, une augmentation du fait de l'augmentation sur l'action 2, mais qui est lui-même soumis à l'intérieur, comme la banquise, à des fortes distorsions dont beaucoup de postes subissent l'impact, en particulier dans l'action 1. Je voudrais souligner que, à chaque fois, nous, de notre côté, dans les décisions que nous prenons, nous n'avons qu'un seul objectif qui est d'assurer la meilleure qualité de service pour les Français à l'étranger. En ayant dit cela, je crois que j'ai parlé du programme 151, du Pôle social, j'ai parlé aussi AEFE avec la problématique.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Je voulais vous parler des passeports biométriques en liaison avec la question des consuls honoraires et des consuls. Beaucoup d'entre vous nous ont souligné, et nous le savons, le passeport devenant passeport biométrique, se faire établir un passeport est devenu plus difficile avec les empreintes, etc. Ce que nous avons demandé, et l'ANTS nous l'a promis, c'est d'équiper nos consulats de dispositifs de recueils, non seulement fixes, ce qui existe, mais aussi mobiles, qu'ils puissent faire des tournées pour recueillir les données et éviter les déplacements. Nous en avons demandé 150. On nous les promet pour le printemps 2010. Sur la base de cet engagement, je dis 2010. Nous devrions avoir ces dispositifs de recueils pour les consuls en 2010. Recueil, vérifications... Bref, ils seront capables de faire le nécessaire dans des tournées. Et ne pas simplement obliger les gens à venir.

CONSULS HONORAIRES

Je crois me souvenir que mon prédécesseur et aussi le Ministre, s'étaient engagés de façon très positive sur le fait que nous associerions les consuls honoraires aussi dans une démarche et les équiperions de dispositifs de recueils mobiles. Là-dessus, ce que je peux vous dire, par contre, c'est que nous entamons une réflexion et que pour l'instant c'est la pause sur cette affaire. Parce qu'il ne s'agit plus de passeports simples, il s'agit de recueils de données personnelles et de biométrie. Un consul est un consul. Un consul honoraire, c'est autre chose. Nous sommes donc en train de regarder de nouveau cette affaire en lien avec le ministère de l'Intérieur. Qu'en est-il des possibilités pour mettre dans la boucle sur le recueil et la délivrance de passeports biométriques avec des données personnelles, des consuls honoraires, qu'ils soient Français ou étrangers, c'est une question qui est différente de celle de consul. Je voulais vous signaler cela. Mon prédécesseur, et je le comprends tout à fait, était allant et moi aussi. Mais enfin, quand on creuse, l'affaire n'est pas simple et vous avez peut-être des considérations de sécurité des données qu'il faut prendre en compte. Donc, là, c'est la pause. Mais, j'ajouterais qu'il y a une cohérence dans ce que je dis entre le fait d'exiger et de harceler pour demander auprès de l'ANTS de nous délivrer ces 150 dispositifs mobiles pendant que nous faisons la pause sur l'équipement des Consuls honoraires. Mais on avancera sur cette affaire des Consuls honoraires. On avancera de nouveau sur la question des passeports biométriques et je vous demande, au prochain Bureau, de m'en demander des nouvelles. Mais, j'insiste sur une chose : nous ne sommes pas les seuls et nous devons être très vigilants sur ce que nous

faisons, en pleine entente, avec le ministère de l'Intérieur. Nous ne pouvons pas sur cette affaire avancer d'une façon qui pourrait nous être reprochée après. Voilà pour les passeports biométriques avec le rappel de ce que nous faisons pour la mise en place du dispositif de recueils mobiles pour les consulats et pour les tournées, et en même temps, avec la pause dont nous avons besoin pour refaire le point avec l'Intérieur sur les consuls honoraires.

ELECTIONS 2012

Je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce que nous avons dit hier. Nous avons conscience que c'est un défi majeur pour 2012. Très bientôt d'ailleurs va commencer le processus de préparation de la LFI 2011. J'ai bien l'intention de poser tout de suite la question : faut-il avoir de l'argent supplémentaire pour les élections dès 2011 et 2012. Nous avons bien l'intention sur cette question de travailler en étroite entente avec le ministère de l'Intérieur et quand je dis étroite entente avec le ministère de l'Intérieur, comme je l'ai dit à la personne que nous avons vue hier, je travaille en étroite entente avec vous, vous travaillez en étroite entente avec moi. C'est-à-dire qu'il faut que cela marche dans les deux sens. Il faut que les choses s'emboîtent complètement et là-dessus, nous aurons certainement beaucoup à faire. Il y a beaucoup à faire : les chantiers des listes, le chantier du mode d'expression du suffrage, c'est-à-dire, le déplacement physique, le vote par procuration et le vote Internet, en tirant les leçons du fonctionnement de ces trois éléments, notamment lors du vote AFE depuis 2009. Sur ce point-là, nous allons vraiment travailler et comme nous l'avons dit, nous allons faire notre pôle élection à la DFAE. Les personnels sont en voie d'identification très précise. Nous allons aussi poser nos demandes auprès du ministère de l'Intérieur et d'autres ministères pour avoir des personnels qui viennent travailler chez nous. Évidemment, il y en aura qui diront qu'ils n'ont personne et moi, je leur dirai qu'ils n'ont pas le choix. Ce n'est donc pas le problème. Nous devons avoir la meilleure équipe possible. Je me fixe comme but que la cellule soit établie en mars. Nous en reparlerons en mars prochain

RGPP

Peut-être qu'au mois de mars nous en parlerons plus longtemps. Je voudrais dire ce que nous faisons sur ce processus à la fois structurant du point de vue de nos travaux et qui peut, mais cela c'est après l'objet du débat, pour vous, être structurant/déstructurant !

Dans la RGPP 1 qui couvre trois années, 2009, 2010, 2011, six mesures nous étaient demandées. Une mesure concernant l'évolution du réseau. Qu'est-ce que l'on ferme, qu'est-ce que l'on transforme, qu'est-ce que l'on ouvre ? Nous sommes en train de faire vivre ce réseau. Il est normal qu'il y ait des fermetures, des transformations et des ouvertures. Vous avez entendu qu'au Rwanda, on allait rouvrir, etc. Nous essayons de faire en sorte d'utiliser toute la gamme possible, y compris sections consulaires. Alors, qu'avons-nous fait en 2009 ? Et là aussi, je parle sous le contrôle de Madame SOUPISON, nous avons fermé Garoua, nous fermons Valence et nous fermons ou nous réduisons St-Louis au Sénégal. Dans les PGS, c'est-à-dire Postes à Gestion Simplifiée, nous diminuons, nous transférons certaines choses, mais il reste quelqu'un. Beaucoup de compétences d'Haïfa, d'Osaka et de Kobe sont transférées Tel-Aviv et Kyôto. Dans les sections d'ambassades, nous travaillons en ce moment sur Johannesburg. Et dans les pôles régionaux, nous avons Vienne et Guatemala qui ont été faits ainsi que les États Baltes, avec un regroupement pour les visas. Et sur les ouvertures, nous avons Douchanbé et Erbil, et nous avons maintenant, ce qui est annoncé pour 2010, le Rwanda. C'est donc un processus continu où nous sommes en permanence sollicités pour faire plus, toujours plus et où nous essayons de faire ce qu'il y a de mieux, compte tenu des contraintes et de l'objectif qui est le maintien de la qualité du service. Tout cela concernait la mesure « évolution du réseau ». Il y a une deuxième mesure « regroupement du traitement des visas et des dossiers de nationalité sur un site unique ». Il nous a été demandé de le faire d'abord en Europe. Sur la nationalité, nous l'avons fait en Allemagne et nous sommes en train de le généraliser dans les autres pays européens. Sur le traitement des visas, nous l'avons pratiquement fini sur l'Europe, il reste à le faire au Royaume-Uni. On nous demande de faire plus. Et nous disons, sur les visas, nous nous sommes engagés sur neuf. La problématique pour faire plus est une problématique compliquée. Pourquoi pas le faire plus quand nous avons un gain sur l'opération ? Ce que j'appelle un gain, c'est le maintien de la qualité du service avec peut-être moins de coût en personnel. Mais vous avez aussi, à mon avis, d'autres contraintes qu'il faut prendre en compte, ce que j'appelle la qualité du service. Je ne voudrais pas que des fermetures interviennent d'une façon telle que cela entraînerait un détournement de trafic et des gens qui préféreraient aller en Allemagne plutôt qu'en France, parce qu'il trop compliqué pour aller en France, à ce moment-là, pour faire leurs courses. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est-à-dire que là, il faut bien faire attention que des mesures de regroupement de visas ne se traduisent pas par un impact négatif sur la balance économique française. Personnellement, je pense que ces aspects-là n'ont pas du tout été vus par les gens qui ont proposé cette mesure.

Troisième mesure « Mise à l'étude de la création d'une préfecture des Français à l'étranger à Nantes, qui aurait vocation à centraliser les fonctions d'état civil des Français à l'étranger ». Ce que l'on nous a demandé de faire, c'est de faire pour le Maghreb. Cela existe maintenant pour la Tunisie et l'Algérie maintenant. Et 2010 doit être l'année de mise en œuvre pour le Maroc. Tout cela doit être fait avec doigté et nous en tirerons les conséquences pour voir si nous pouvons aller plus loin. Pour le Maghreb, il s'avère que c'est possible sans trop de difficultés parce que l'on a affaire, aussi, à un groupe assez homogène. Et nous avons affaire à des flux très importants. Je veux dire en termes de transcriptions : transcriptions 100 000, actes dressés 12 000, pour ce qui est de l'ensemble du réseau. Quand nous aurons fait les trois, nous en serons à 25 000, de ce stock de 100 000, fait cette fois-ci à Nantes. Si jamais nous faisons quelque chose pour les autres postes, là nous touchons à des nombres d'actes plus faibles et là il n'est pas évident que nous ayons des gains en termes de coûts et contrôles, lutte contre la fraude... S'il faut avoir à Nantes un traducteur en Hindi ou en Pachtoun, c'est quand même autre chose.

Nous avons aussi une mesure 122 « Appui sur les villes européennes, les préfectures et mairies transfrontalières pour les actes d'état civil. » Je considère que la mesure est dépassée puisqu'en ce qui concerne les passeports, vous le savez maintenant, c'est totalement déterritorialisé, c'est-à-dire qu'un Français peut aller n'importe où pour se faire faire son passeport : à la mairie, dans le guichet, en préfecture... Et normalement, cela devrait bientôt être le cas aussi pour les cartes d'identité. D'une certaine façon, cette question de faire des liens avec Strasbourg ou Lille est dépassée puisque l'on va plus loin. À noter aussi que, sur ces questions-là, d'ailleurs, nous avons eu un mauvais accueil de certaines préfectures. Mais de toute façon, la mesure, pour moi, n'est plus d'actualité.

Nous avons aussi une cinquième mesure, « Numéro vert unique accessible sur les sujets d'état civil des Français à l'étranger ». J'en ai parlé hier. Et je me suis expliqué aussi avec Monsieur le Sénateur YUNG. C'est un processus qui continue et qui continuera avec nos partenaires de la RGPP. Mais, ce que nous faisons remarquer, c'est que l'ensemble de la palette que nous avons aujourd'hui n'est pas mauvaise et qu'elle est meilleure que le service que pourrait nous offrir, en substitution, parce qu'évidemment, il s'agirait de substitution, un numéro vert. Et quand je dis cette palette, c'est à la fois les choses qui existent en France, dans l'hexagone, et ce qui existe à l'étranger. Dans l'hexagone c'est le site du Quai, mais c'est aussi le site du SCEC à Nantes, c'est la permanence à Nantes avec un centre d'accueil et à l'étranger, c'est la permanence consulaire que d'autres pays n'ont pas ou n'ont plus.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA

Excusez-moi, mais c'est avec mon ancienne casquette de Président de la commission des Lois que je m'interroge depuis quelques instants sur l'intérêt d'interventions qui ne figureraient pas au procès verbal parce que si ce n'est pas pour le procès verbal, quel est l'intérêt de le dire ? Les séances sont publiques. Je vous rappelle que nous sommes en réunion de Bureau, que c'est une réunion publique, il y a du public. Donc, si c'est hors procès-verbal, je ne vois pas l'intérêt. Excusez-moi.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Sur ce point, contrairement à mon collègue, je pense qu'il est très important, parfois, de pouvoir nous dire les choses en toute confiance de manière à pouvoir travailler, aller de l'avant, réagir sur certains points et que cela ne figure pas non parce qu'un huis clos, c'est beaucoup trop lourd, alors que ce type de dialogues nous permet, encore une fois, de travailler en toute confiance.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Ce que vient dire Madame la Sénatrice GARRIAUD-MAYLAM est parfaitement correct. La seule chose qui je pense heurte l'ensemble des gens de cette Assemblée pour le bon déroulement de nos travaux, c'est le nombre des interventions que vous faites, pour lesquelles vous demandez que ce soit hors procès-verbal, et dans la discussion, il est évident qu'il y aura des questions, plus de la moitié de ce que vous avez dit ou à peu près est hors procès-verbal et cela fait vraiment beaucoup.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup de toutes ces interventions et je ne voulais pas du tout provoquer une difficulté. Je comprends la difficulté de tout le monde. Ce que je voulais, c'était simplement expliquer. Tout ce que j'ai dit, il n'y a aucun problème. Je ne vois aucun problème et je suis sûr que vous aurez tous compris l'intention que je voulais de bien expliquer les choses, sans créer de difficulté.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Je crois que pour le Directeur des Français de l'étranger il y a deux solutions : Ou bien il vous parle en langue de bois et à ce moment-là tout est au procès-verbal, ou bien il vous glisse des vérités qui peuvent être des bases utiles pour des interventions auprès de lui qui le renforceront auprès du ministère des Finances ou auprès du ministère de l'Intérieur, et dans ce cas-là, évidemment, il y a du hors procès-verbal.

(Applaudissements).

Monsieur François SAINT-PAUL

Quoi qu'il en soit, je remercie toutes les interventions y compris Monsieur le Sénateur Christophe FRASSA lorsqu'il a attiré mon attention là-dessus. Mon intention n'était pas du tout de rendre les choses plus difficiles, mais de parler simplement et de façon ouverte.

Enfin, nous avons une dernière mesure qui nous a été donnée au titre de la RGPP, qui concerne « les procédures périphériques des consulats en matière de visas ». C'est la question de l'externalisation. Nous sommes en train de poursuivre l'externalisation. Aujourd'hui, à peu près 40 % des visas sont délivrés au terme d'une procédure externalisée. Mais, il faut aller progressivement dans ce domaine. Une chose importante va commencer cette année, c'est l'expérimentation sur la biométrie. Nous savons biométriser sans externaliser, nous savons externaliser sans biométriser. Mais nous ne savons pas faire les deux. Nous allons donc avoir un test sur trois sites : Londres, Alger et Istanbul. Ensuite, il faut voir ce que cela va donner. Ce qui est prévu, normalement, c'est que cela dure une année. C'est assez compliqué comme processus parce que vous avez à la fois la question des données, celle de l'environnement technologique et celle de l'environnement juridique. Et puis vous avez la CNIL dedans. Il faut donc bien faire attention. C'est un processus, là aussi, sur lequel vous pouvez tout à fait me poser des questions au prochain Bureau. C'est un processus intéressant parce que je pense que la question éventuelle du regroupement dans d'autres postes qu'en Europe, sur un guichet visas, ne peut pas être abordée de façon déconnectée de la question de : qu'est-ce qu'on peut faire avec l'externalisation : biométrie ou pas ? Ce qui en fait veut dire que, si nous voulons le faire dans certains pays avant d'avoir franchi cette étape expérimentale et aller de l'avant, c'est à mon avis, difficile.

J'en ai terminé avec ce que je voulais dire sur la RGPP. Je voudrais faire une réflexion personnelle. Je suis très content de toutes les questions qui m'ont été posées, y compris du fait que, sur la RGPP, il y ait eu un peu d'animation parce que c'est la RGPP qui est la chose la plus importante pour nous, aujourd'hui et pour l'évolution du réseau. C'est à ce titre que je souhaitais vous en parler de façon simple et ouverte. Mon intention n'était nullement de rendre les choses compliquées et ne prenez surtout pas mes interventions dans un sens qui ne serait pas, je dirais, convenable. Je cherche à jouer la transparence et donner toutes les explications qui me semblent utiles pour vous. Merci. Et pardon d'avoir été un peu long.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPOSES**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Directeur, d'avoir traité avec beaucoup de sincérité la plupart des sujets qui touchent nos compatriotes. Vous êtes heureux que l'on vous pose des questions. Mais, vous allez en avoir d'autres et un certain nombre montrent l'intérêt de votre exposé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Tout d'abord, merci beaucoup parce que cela fait trois mois que vous êtes arrivé à ce poste et déjà vous nous avez aidés, ouvert la porte pour pouvoir avancer, travailler sur le budget au niveau des représentants de l'AFE. Je voulais vraiment vous remercier, j'avais commencé à la faire hier, mais vraiment, c'est un signal très, très positif que vous avez donné pour nous permettre de travailler sur ce sujet-là.

Le point pour le million et demi supplémentaire que vous avez exposé, je voudrais simplement attirer votre attention sur les Sociétés françaises de bienfaisance qui sont un amortisseur formidable pour des cas qui sont non prévus. Simplement de bien prendre en compte ce fait-là aussi, puisque leur budget est souvent réduit, a été réduit dans les dernières années. Donc, si cette année nous pouvions faire un effort de ce côté-là, cela serait intéressant.

Et enfin, il y a un point : c'est au titre de l'action 2, pour l'aide à la scolarité. Vous savez que je représente l'Assemblée des Français de l'étranger au Conseil d'administration de l'AEFE. Il y a un point qui m'a interpellé, c'est une position suite à des questions diverses qui était apparue. Pour de nombreuses familles qui avaient fait la demande de prise en charge des frais de scolarité, qui ont fait totalement confiance à la parole, la promesse du Président de la République, qui assurait la gratuité pour les classes de secondes, premières, terminales. Il s'avère que 600 familles ont fait une demande et ont été rejetées. Ils ont tout à fait droit à obtenir la prise en charge normalement, et en fait, ils n'y auraient pas droit pour une raison toute simple qui serait une raison administrative : qu'ils n'auraient pas déposé le dossier dans les temps. Madame la Directrice, lorsque cette question a été évoquée au Conseil d'administration, a dit : « Oui, mais vous comprenez, maintenant cela coûterait 2 millions d'euros en plus si on leur donnait raison ». Cela me pose un problème, même si j'avais des réserves à titre personnel sur cette mesure, tout le monde le sait, mais à partir du moment où le législatif, les parlementaires ont fait adopter cette mesure, il me semble que la démocratie veut que l'administration ne peut pas imposer une règle qui va limiter ce droit acquis par le politique. Très honnêtement, je pense que, puisque vous êtes au budget, il est important que cette position soit reconsidérée, car vraiment le Président de la République, lorsqu'il a fait cette promesse, il n'a pas dit que ce serait sous réserve que l'on dépose le dossier avant une certaine date. Si on y a droit, on y a droit. Simplement, ce point-là, en l'espèce, c'est 2 millions d'euros.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, ma question porte sur les passeports biométriques. J'ai bien compris que vous faisiez une pause pour ce qui était des consuls honoraires, pour leur donner la possibilité de recueillir les données biométriques, ce que je comprends, ce n'est pas si simple. Mais, nous avons parlé d'une solution qui leur permette de délivrer les passeports d'urgence. Parce que je vous rappelle que je suis une des élues du Mexique et toute l'Amérique Centrale. Mais le Mexique, c'est un pays qui fait 3,5 fois la France. Il y a un seul Consulat général, donc c'est demander à tous les Français qui sont à une ou deux heures d'avion de venir faire leur passeport à Mexico. Pour tous les binationaux, je peux vous rassurer, on leur dit à tous, même l'administration française « ce n'est pas grave, vous n'avez qu'à prendre votre passeport mexicain. », ce que je trouve quand même un petit peu scandaleux. Et pour ceux qui ne sont que Français, ils n'ont pas de solution. Je voudrais savoir, vous m'avez parlé qu'en novembre cela serait en place pour le consul honoraire... Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Je voulais vous demander de vous présenter toutes mes excuses pour ma spontanéité. Vous me connaissez, vous savez que je réagis quelquefois un peu vite.

Je voudrais moi aussi parler des passeports biométriques. Madame Marie-Hélène PONTVIANNE vient de vous parler du Mexique. Moi je vous parle du Brésil. C'est 18 fois la France, Copenhague – Abidjan, et il y a trois points où l'on peut faire les passeports. Il y a donc énormément de personnes qui vont être en dehors de tout cela. La réflexion a été faite sur les consuls honoraires. On sait que les réflexions sont souvent un petit peu longues. S'il y a une pause, cela nous chagrine encore plus parce que cela va reculer. Quand aurons-nous les machines ? Quand pourrons-nous avoir des itinérants pour prendre les données ? Nous avons exactement le même problème qu'au Mexique : les binationaux voyagent avec les passeports brésiliens, les Franco-Français ne peuvent plus bouger. Que pouvons-nous faire ? Merci Monsieur le Directeur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

J'associe ma voix à celles de Mesdames PONTVIANE et LINDEMANN, en ce qui concerne le passeport biométrique et de façon plus générale, les consuls honoraires. L'angle que je voudrais aborder, c'est que les consuls honoraires ne sont certes pas des consuls de carrière, vous l'avez précisé, mais ils exercent par délégation un certain nombre de prérogatives, de fonctions, qui sont d'autant plus importantes que l'on utilise très souvent la création d'un consulat honoraire là où l'on a fermé un consulat de carrière et, vous savez que lorsqu'il y a des choses qu'un Français nommé consul honoraire ne peut pas faire, qu'un citoyen du pays d'accueil peut... des choses qui sont ouvertes à un citoyen français et pas à un citoyen du pays d'accueil. Comme la plupart de mes collègues nous avons, comme l'avait suggéré Monsieur Hervé DE CHARRETTE il y a des années à cette Assemblée, nous donnons notre avis de façon très informelle à l'Administration qui, bien sûr, décide pleinement de la nomination des consuls honoraires parce qu'il existe, pour les consuls honoraires, d'autres fonctions qu'administratives qui est un point focal, qui est parfois essentiel, un point focal de la communauté française. Dans ce cadre j'ai été relativement choqué, dans un cas que je ne citerai pas, qui est dans ma circonscription, que l'on « pestifère » un petit peu les représentants de cette Assemblée que, même si vous êtes le représentant de l'État, vous êtes notre représentant privilégié, il existe un excellent consul honoraire, enfin un candidat consul honoraire, qui est reconnu apparemment par la plupart des gens comme étant un des tout meilleur, opposé justement à un citoyen du pays, un citoyen américain, et on lui reproche une chose et une seule : d'avoir été en position de soutien, candidat à l'Assemblée des Français de l'étranger. Alors, qu'il y ait maintenant incompatibilité entre l'exercice de la fonction de consul honoraire et celle de Conseiller, c'est acquis. Cela n'a pas toujours été le cas. Mais que ce point-là puisse devenir un élément de défiance de l'Administration, je trouve cela choquant. Ce d'autant plus que la communauté française a plus intérêt à avoir des consuls honoraires de nationalité française, pour toutes les raisons que vous venez d'évoquer, peut-être que plus tard les passeports biométriques ne seront distribués en priorité qu'à des Français. Donc, j'insiste que vous fassiez valoir dans les fonctions qui sont maintenant les vôtres, cet aspect qui est le service de la communauté française dans le domaine des passeports biométriques et d'autres.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Puisque la question a déjà été traitée sur les passeports biométriques, je veux quand même profiter de la série pour peut-être la clore. En ce qui concerne l'Espagne, contrairement à ce que l'on peut penser, c'est un pays qui est très étendu. Effectivement, nous avons plus de 2 000 Français qui résident dans les Iles Canaries, ce sont trois heures d'avion aller-retour, deux fois, puisqu'il faut revenir chercher son passeport une fois qu'il est établi. C'est d'une impossibilité totale. Et surtout que le coût n'est pas du tout négligeable. Car là, il n'y a pas à dire, on va à bicyclette, on va en voiture... il faut prendre l'avion. Il n'y a pas d'autre solution. J'insiste beaucoup sur l'organisation qui pourra être faite pour faciliter à nos compatriotes des Iles Canaries de pouvoir obtenir un passeport biométrique dans des conditions qui soient quand même plus accessibles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les élections, puisque nous sommes tous bien d'accord de rechercher les moyens les plus propices pour que nous ayons le plus grand nombre de Français, d'abord qui s'inscrivent dans les Consulats naturellement, et ensuite qui votent à nos élections. Nos élections vont être doubles maintenant puisqu'il y a les élections de l'Assemblée des Français de l'étranger et il y aura pour eux l'élection de nos futurs députés. Il est donc très important de leur donner quelques facilités. Dans ces facilités, j'avais proposé, ce que font d'autres pays, je crois l'Italie, entre autres, c'est que le vote par correspondance puisse être plus généralisé, car c'est en fait celui qui est le plus facile pour tous. Et que dans les pays, en tout cas, où les services postaux sont fiables, d'avoir une enveloppe prépayée de retour. Ce qui certainement avancerait. Je sais que Madame SOUPISON, la première fois que j'ai proposé cette solution, a tiqué et a dit que ce n'était pas possible pour l'instant. Mais le temps passe, les choses qui n'étaient peut-être pas envisageables il y a un certain nombre de mois devraient le devenir avant les prochaines élections qui vont être justement, assez compliquées pour les Français de l'étranger, étant donné le nombre d'élections à la fois. Alors, j'insiste sur ce plan, parce que je crois que c'est celui qui nous permettra de développer davantage les votants. Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription de Toronto

Merci.

Monsieur le Directeur, en septembre, le Ministre des affaires étrangères a annoncé la création d'un consulat général d'influence à Calgary. Je m'en suis d'autant plus réjoui que depuis des années, notamment lors des réunions consulaires, je préconisais le renforcement de la présence de la France officielle dans l'Ouest. À cet égard, j'aurais deux questions à vous

poser : la première est à quelle date entrera en fonction ce consulat général d'influence et ma seconde question concerne la juridiction de ce consulat général, étant entendu, évidemment, qu'il servira, qu'il desservira nos compatriotes de l'Alberta et de la Saskatchewan, mais ce qui n'est pas clair, c'est ce qui concerne le Manitoba. Géographiquement, c'est une idée qui pourrait se défendre, qu'il desserve également le Manitoba, mais en pratique, le nouveau consulat général d'influence, je crois qu'il sera réduit à deux personnes, une personne de catégorie A et une personne de catégorie C, n'aura pas les moyens en Ressources humaines d'assurer les fonctions consulaires pour les Français du Manitoba. Donc, ils devraient continuer, à ce moment-là, à se référer, à se reporter à Toronto. Une autre question indépendamment de celles que je viens de poser concerne, justement, le fait que pour la délivrance des passeports biométriques, il n'y a pas de territorialité. Et, très récemment, je m'entretenais avec le consul général de France à Montréal, et je lui posais la question : « Puisqu'il n'y a pas de territorialité pour la délivrance de ces passeports biométriques, êtes-vous prêt matériellement à accueillir les 5 000 Français des deux côtés de la rivière Outaouais, d'Ottawa et de Gatineau Hull ? » Il m'a dit : « C'est vrai qu'il n'y a pas de territorialité, mais en pratique je suis tout à fait incapable de les accueillir. Si vous avez des cas urgents, évidemment, vous pouvez leur dire qu'ils peuvent s'adresser à moi, mais, c'est évident qu'il y a une sorte de contradiction entre ce que permet la loi et ce qu'il est possible de faire matériellement ». Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Ma question rejoint un peu celle de mon collègue, Monsieur Jacques JANSON, simplement, c'est la question du concept de Grande Région. Au Grand Duché de Luxembourg nous avons une position centrale qui permet à de nombreux résidents Français en Belgique, en Allemagne de venir faire leurs opérations. De même qu'il y a des frontaliers qui viennent travailler, qui se lèvent très tôt le matin et repartent très tard le soir chez eux, et qui ne peuvent pas avoir accès aux préfectures ou aux mairies de leur lieu. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, désormais au Grand Duché il y a un ministre de la Grande Région, donc, notre pays d'accueil a pris conscience de la nécessité absolue d'avoir cette approche régionale des opérations administratives. Je souhaiterais qu'il en soit de même pour notre pays et également que les effectifs du Consulat du Grand Duché soient adaptés à cette nouvelle donne parce que le travail, maintenant, a complètement changé. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Avant ma question, j'en profite pour rebondir sur ce qu'a dit ma collègue du Mexique, qui trouvait scandaleux qu'on demande aux doubles nationaux d'utiliser leurs passeports mexicains. Le prédécesseur de notre ambassadeur actuel est allé encore plus loin, mes collègues pourront le confirmer, puisqu'il nous a carrément dit en réunion que nous n'avions qu'à tous prendre la double nationalité.

J'avais demandé la parole pour un autre point. Si nous sommes bien conscients de la nécessité des restructurations, de certaines fermetures, etc., j'insisterai sur demander avant de décider quelque chose, un petit peu l'avis des gens qui sont sur place. Et ne faites pas ce qui s'est passé, notamment en Allemagne : pour tout ce qui est nationalité, maintenant il faut s'adresser à Berlin. Alors que nous avons une frontière commune avec la France et que la majorité des Français se trouvent dans le sud et dans l'ouest de l'Allemagne. Aller passer un examen de langue à Berlin, il faut croire que tous les Lorrains, les Alsaciens sont incapables de faire passer l'examen en français. Et c'est la même chose quand on envoie des inspecteurs, je me suis accrochée avec un inspecteur qui soi-disant connaissait parfaitement le terrain, il ne savait même pas que la loi allemande nous oblige à avoir une carte d'identité en cours de validité. Regardez avant de décider certaines fermetures ou une restructuration, qui sont justifiées sur le terrain. Mais, quelle est la loi locale et où se trouve la communauté. On ne revient pas sur ce qui a été fait, mais que cela serve de leçon pour les autres endroits.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Françoise de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise de TASSIGNY

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, j'habite aussi un pays proche de la France donc beaucoup de Français vont aller faire leurs papiers, je pense, dans les mairies en France. J'aimerais connaître le lien entre les mairies et le consulat où les gens sont inscrits, pour

savoir si leur dossier est complet en matière de passeport et autres. Quelle est la communication entre la mairie qui aura fait le passeport et le consulat qui aura peut-être un dossier fragmentaire ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur des questions de visas, au fond de tout ce qui se passe en matière d'évolution des procédures. Monsieur le Directeur nous a dit, en particulier, qu'on allait faire des expérimentations en ce qui concerne la biométrie et essayer de résoudre la difficulté qu'il y a à combiner externalisation des procédures de visas et procédures biométriques. Est-ce que nous pourrions en savoir un petit peu plus, à savoir les procédures de prises d'empreintes vont-elles se passer précisément du côté de l'externalisation ou au contraire du côté de l'administration comme étape finale avant la délivrance de visas. Merci d'avance de votre réponse sur ce sujet. Ce qui m'amène à une deuxième question qui concerne les procédures d'externalisation en général. Le ministère des Affaires étrangères s'est lancé dans le développement de cette formule. Cette formule a des avantages qu'on devine, en tous les cas qui nous ont été exposés. Il semble maintenant qu'avec l'installation dans le paysage de l'externalisation, il y a, dans ce domaine des visas, où l'on sait bien que c'est un terreau assez fertile pour des opérations de corruption, de fraude, etc., les procédures d'externalisation elles-mêmes se trouvent pénétrées par des tentatives des fraudes, des tentatives de corruptions. Est-ce que vous pourriez nous en parler ? Y a-t-il des difficultés que vous avez rencontrées, des cas, sans citer forcément les lieux, mais, la typologie des cas qui pourraient se présenter, et comment on peut lutter contre cela ? Car effectivement, quand ces difficultés se présentent à l'intérieur d'un consulat, elles sont peut-être plus visibles et plus aisées à traiter, encore que ce soit fort compliqué, quand c'est externalisé, c'est quand même beaucoup plus difficile à détecter. Pourriez-vous nous en parler ? Et une troisième question, et je m'arrêterai là, c'est ce qui concerne les visas de longs séjours, débouchant sur de longs séjours, je pense à tout ce qui est regroupement familial, et comme nous le savons bien, une loi récente a mis en place, pour ce qui concerne le regroupement familial, des dispositifs de vérifications de niveau de français des personnes souhaitant rejoindre leur famille, il y a également les questions d'ADN, quelquefois, quand il y a des doutes en ce qui concerne l'identité des demandeurs. C'est ce que la loi a prévu, maintenant cette loi a déjà plusieurs mois, peut-être même plus d'un an d'expérience. Où en est-on sur le terrain de l'application de ces principes ? Quelles sont les difficultés qui se présentent ? Ou est-ce que les choses se passent bien du point de vue de l'administration ? Nous souhaiterions en savoir un peu plus là-dessus. Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Ce que je vais dire n'a rien de personnel à votre égard Monsieur NICOULLAUD, naturellement. Mais j'ai rappelé tout à l'heure à la Conférence des Vice-présidents que notre régime d'Assemblée des Français de l'étranger a changé. Les désignés maintenant ont une fonction très spécifique qui est celle de nous donner leur expertise, qu'ils ont évidemment, quand ils sont requis de le faire. Or, vous venez, Monsieur NICOULLAUD, je m'excuse de vous le dire, d'utiliser un espace de parole relativement important sur un sujet qui ne concernait pas le sujet dont on parlait et votre expertise, là, n'était pas en cause. Je demanderai au vice-président qui préside la session d'être plus rigoureux et de demander en tout cas aux personnalités désignées, si dans le cadre de leur expertise ils peuvent rajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit, mais pas d'entrer dans de nouveaux débats. C'est le nouveau dispositif qui le requiert et c'est pour le sérieux et la performance des débats que nous faisons. Merci.

Monsieur le Président

Je prends bonne note Monsieur le Président de la commission des Lois. Quand je donne la parole, généralement je suis inspiré par mon désir d'être consensuel.

Comme nous sommes aux 2/3 des questions, je pense que l'on pourrait faire un petit arrêt sur les questions et donner la parole à Monsieur le Directeur qui a beaucoup de réponses à vous donner.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Sur la question des refus qui ont été opposés de prise en charge, je crois que Madame DESCOTES a été claire. La position de l'administration c'est que nous avons prévenu. Toutes les données avaient été publiées en temps réel, au bon moment, avec des dates limites de dépôts des dossiers, et c'est sur cette base que les décisions ont été prises : décisions d'acceptation ou décisions de refus. Mais, j'ai bien conscience et je sais qu'il y a eu de nombreuses contestations sur ce point. Mais, voilà la réponse que vous connaissez et qui a déjà été donnée.

Sur les passeports d'urgence et sur toutes les questions qui ont été posées là-dessus. D'abord, je rappelle notre souhait d'avoir le plus vite possible des dispositifs de recueils mobiles pour les consuls. Et en ce qui concerne les passeports d'urgence, je vous ai dit que l'on faisait la pause sur la question des passeports biométriques, pour les consuls honoraires. Sur les passeports d'urgence, nous sommes en train de mettre à titre expérimental deux procédures alternatives en cours. Une à Bristol et Perth et une autre à Izmir et Tenerife. Simplement, le passeport d'urgence a vocation à être un jour biométrique. Nous sommes en train d'essayer de trouver une solution pour les passeports d'urgence non biométriques. Nous faisons des tests sur quatre postes. La question est que même si nous choisissons d'aller dans cette voie et de généraliser, de toute façon le passeport d'urgence a vocation à être biométrique d'où retour à la question et au fait que là-dessus nous essayons vraiment de progresser avec le ministère de l'Intérieur.

Sur Calgary, oui, la décision a été prise. Normalement, c'est 2010, mais pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus sur la circonscription. Sur la question de la territorialité : oui, nous sommes maintenant déterritorialisés mais cela ne veut pas dire qu'un Consulat pour un passeport biométrique peut absorber le double, soudain, de demandes. Mais, c'est une question intéressante parce que nous sommes intéressés par la question de savoir si cette mesure RGPP ne va pas avoir un effet dans le sens inverse. Par exemple, est-ce que, à Genève, nous n'allons pas avoir des frontaliers qui vont aller au consulat général, simplement parce que le guichet est ouvert à l'heure du déjeuner alors qu'il est fermé dans les préfectures ? Cela peut jouer dans les deux sens. Et nous allons regarder cela.

Sur la nationalité allemande et le guichet unique : en effet, quand on fait un guichet unique, le problème est effectivement l'impact sur le service.

Sur la question visas, biométrie, externalisation, je ne vais pas rentrer dans le débat. Je voudrais quand même cependant dire deux choses. Ce n'est pas la France qui est entrée dans un processus d'externalisation. C'est un processus qui dépasse largement la France et qui est un processus dans lequel d'autres pays sont rentrés, y compris à l'échelon européen. Il faut bien toujours se souvenir que sur ces questions de visas, nous ne sommes pas dans une approche franco-française. Nous sommes dans une approche Schengen, voire Schengen plus Royaume-Uni, etc. Ce mouvement est un mouvement général. Après, la question est : quelles sont les conditions pour réussir une externalisation ? Mais, je dirais que de ce point de vue-là, qu'il ne s'agit non pas de passer d'un système actuel ou qui était dans le passé sans externalisation, qui serait un système parfait à un système externalisé qui serait par définition moins bon ou plus dangereux. Cela, je ne le crois pas du tout. Je crois que si vous n'avez pas d'externalisation vous avez des risques, et si vous avez externalisation vous avez des risques. Ce qu'il faut faire, c'est organiser les choses de la meilleure façon, de façon à limiter, voire annuler les risques. Cela veut dire des contrôles, des audits.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ

Monsieur le Directeur, je voudrais revenir sur deux points. Un, vous avez parlé de la fermeture ou de la transformation du consulat général de Saint-Louis. Aujourd'hui, le consul général de Saint-Louis n'offre plus de prestations aux Français. Tout a été transporté à Dakar. Mais aujourd'hui, le consul général de Saint-Louis ne sait toujours pas son avenir. On ne sait toujours pas ce qui va se passer. Les autorités sénégalaises n'ont toujours pas été avisées que le consulat ferme ou sera transformé. Je voudrais bien que vous nous disiez ce qu'il en est exactement et quel est l'avenir de ce Consulat.

Deuxièmement, au mois de septembre, à la commission des Lois et Règlements, Madame SOUPISON, qui vient de partir malheureusement, nous avait annoncé que 150 valises biométriques pour les consuls honoraires allaient être distribuées d'ici la fin de l'année. Elle devait nous communiquer la liste de ces consuls honoraires à qui ces valises allaient être attribuées. Nous n'avons toujours pas eu l'information.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci.

Je souhaitais faire une intervention sur les régulations qui sont envisagées par la Commission nationale des bourses sur l'attribution des bourses pour l'année prochaine. Je comprends que compte tenu des contraintes budgétaires, un certain nombre d'aménagements sur les conditions et les barèmes ont été proposés à la Commission nationale pour l'année prochaine, qui auront des conséquences et qui vont moduler à la baisse un certain nombre de bourses qui seront accordées. Toutefois, il y a une mesure qui au lieu d'avoir des conséquences simplement de modulation, aura une conséquence binaire, c'est-à-dire, qu'elle va exclure toute une catégorie de personnes de leurs capacités à obtenir des bourses. J'entends par-là l'ensemble des enseignants résidents, expatriés et d'une manière plus générale, l'ensemble du personnel expatrié, non enseignant, diplomates ou autres, qui, de temps en temps ont aussi des bourses scolaires. Dans la mesure où les majorations familiales et les avantages familiaux seront considérés non plus comme un élément de revenu complémentaire qui s'ajoutait au revenu, pour calculer ensuite le revenu pondéré et la quantité de bourses, mais que ces montants de majorations familiales ou d'avantages familiaux, seront considérés comme une aide à la scolarité qui sera pris en compte comme une exonération. C'est-à-dire que si, et cela sera le cas pour les enseignants résidents comme pour les diplomates expatriés, c'est systématiquement supérieur, sauf pour les enseignants résidents pour lesquels cela n'a pas encore été corrigé, mais cela sera corrigé *a posteriori*, donc par définition, c'est supérieur au montant des frais de scolarité, les bourses qui étaient accordées jusqu'à présent vont devenir des bourses à zéro. Je signale que dans un certain nombre de pays nous avons des enseignants résidents, qui touchent des bourses, qui tournent autour de 20 à 80 %, compte tenu de leurs revenus. Cela veut dire que si une personne fait un travail dans une entreprise privée et touche le même revenu, les mêmes moyens que cet enseignant résident, il aura l'année prochaine, par exemple, une bourse à 70 %. Un enseignant résident sortira du système de bourse, aura une bourse à zéro. Compte tenu de la situation dans un certain nombre de pays, en particulier de ma circonscription, je suis très inquiet de cette mesure. Il y a quelques années, nous avons ce problème déjà des enseignants résidents qui étaient sortis de ce système de bourses parce que les enseignants résidents, par définition, sont là depuis longtemps, ont tous, en tout cas dans ma zone, des prêts immobiliers assez lourds à rembourser, et par conséquent, tant que l'on ne prenait en compte que les intérêts des prêts immobiliers dans le système des bourses, ils sortaient du système des bourses et ne pouvaient pas faire face aux dépenses de scolarité. Et j'avais un certain nombre d'établissements scolaires où les enseignants résidents ne pouvaient pas mettre leurs enfants dans les écoles. Cela va revenir. Et je me pose la question réellement : quel est le sens d'un établissement scolaire où les enseignants n'auront plus les capacités de scolariser leurs enfants ? Comment on pourra maintenir la motivation des enseignants ? Comment on peut maintenir la justice lorsque suivant le métier et la fonction que vous faites, suivant votre employeur, avec des revenus équivalents, vous aurez droit à une bourse ou vous n'aurez pas droit à une bourse. Et je m'interroge non seulement sur l'équité de cette mesure, mais sur son caractère réglementaire. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, ma question sera très brève. Elle concerne l'abolition de la territorialité. Je voudrais signaler qu'en France, certaines mairies ne sont pas au courant qu'elle existe et qu'elle n'est pas effective en ce qui concerne la carte d'identité, pour l'instant. Je voudrais savoir quand cette mesure sera effective aussi pour la carte d'identité. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, vous avez annoncé la fermeture du consulat honoraire de Valence. Nous ne pouvons que le déplorer et nous vous avons adressé un courrier, les cinq conseillers d'Espagne, où l'on détaillait, on expliquait la répartition de la population française sur le territoire espagnol. Le consulat de Valence est très fréquenté et c'est la capitale d'une autonomie importante, la deuxième ou troisième région d'Espagne, et véritablement, nous pensons que c'est une grave erreur de fermer cette antenne consulaire et je vous demande si c'est définitif, s'il n'y a pas moyen de revenir sur cette décision. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur Saint-Louis : La perspective est une fermeture. Les autorités sénégalaises le savent. Nous leur avons demandé. Nous ne pouvons fermer formellement, nous avons besoin de leur accord quand il s'agit de transformer des circonscriptions, donc ils le savent. Et évidemment, dans tout pays, la perspective de fermeture d'un consulat n'est pas vue avec faveur. En réponse à votre question, la perspective est une fermeture, les autorités sénégalaises le savent. Elles en ont été informées, leur accord a été sollicité. Pour l'instant, elles ne répondent pas. Mais, tout cela est un processus évidemment difficile et dans lequel je comprends bien que les autorités sénégalaises peuvent prendre un peu de retard, parce que c'est toujours une question difficile.

Sur les consuls honoraires : J'ai essayé de répondre à toutes les questions et je rappelle, les 150 dispositifs mobiles sont pour les consuls. Et la pause est sur les consuls honoraires. Quand aurons-nous ces dispositifs de recueils mobiles pour permettre aux consuls de les utiliser dans leurs tournées consulaires ? Nous espérons 2010. On nous dit mars/avril, mais moi je vous dis 2010.

Commission Nationale des Bourses : Que va-t-il se passer en 2010 ? Nous avons 106 millions d'euros et aujourd'hui, quand l'AEFE essaie de faire des prévisions - essaie, parce que tout cela peut changer - elle sort avec des chiffres supérieurs. Mais peut-être que l'iceberg peut fondre. Et peut-être que si vous êtes en charge du calcul des bourses, il vaut mieux se tromper par excès que par défaut. Il faut bien voir tout cela.

Déterritorialisation : Oui, je l'ai dit, c'est fait pour les passeports, cela n'est pas fait encore pour les cartes d'identité. Oui, je l'ai dit, il y a certaines mairies où l'on est réticent parce que cela peut faire effectivement du travail en plus. Les mairies sont censées avoir été informées. Je pense qu'elles l'ont été. C'est une mesure qui doit encore prendre son temps pour être bien inscrite dans le paysage et quand est-ce que cela se fera pour les cartes d'identité, au ministère de l'Intérieur, on dit 2010.

Valence : Oui, Madame, c'est une décision difficile. Mais, c'est une fermeture définitive.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Je regrette que Monsieur Jean PUJOL ne soit pas en séance, mais il y a un procès-verbal et il pourra me lire dans le procès verbal. Je m'inquiète un peu de l'interprétation faite par Monsieur PUJOL du rôle des membres nommés par le Ministre des affaires étrangères au sein cette Assemblée, car Monsieur PUJOL n'est pas n'importe qui. Il est le Président de la commission des Lois qui a été élu unanimement au sein de cette commission. Donc sa parole est lourde et son interprétation pèse. Et je ne voudrais pas, pour ma part, que s'imprime, en quelque sorte, cette interprétation dans le fonctionnement de notre institution, car au fond, ce que nous dit Monsieur PUJOL, c'est que les membres nommés par le Ministre, en raison de leur expertise, au fond, n'ont pas la pleine liberté de parole. Ils ne sont priés d'intervenir que sur les sujets de leur compétence et quand on leur demande de faire part de leur expertise. J'ai une vision, je ne vous le cache pas, un peu différente des choses. Je considère, qu'effectivement, l'ensemble des questions que je pose - je prends mon cas dans cette Assemblée - sont portées par quarante années d'expérience de l'exercice du métier diplomatique et consulaire, et je me dis qu'il serait important que cette liberté de parole soit quand même bien confirmée, qu'elle ne soit pas mise en cause, notamment par le Président de la commission des Lois. Ce qui m'inquiète un petit peu aussi, je le crains, c'est que cette réaction qui vient en fait en raison de la question que j'ai posée. J'ai posé une question en termes extrêmement mesurés, j'ai parlé d'une loi qui a été votée par le Parlement, qui a mis un dispositif en place pour les visas de longs séjours, les regroupements familiaux. J'ai demandé comment ce dispositif s'appliquait, je n'ai porté aucun jugement de valeur. J'ai senti que cette question même embarrassait, qu'elle embarrassait peut-être l'assistance et qu'elle embarrassait également Monsieur le Directeur des Français de l'étranger, puisqu'il n'a pas répondu à cette question. Donc la question reste ouverte et je souhaiterais beaucoup que nous puissions sinon aujourd'hui, une autre fois, avoir des réponses mesurées à une question qui était présentée je le crois en termes mesurés. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Cette question étant très importante, nous pouvons prolonger au mois de mars puisque nous avons pris du retard. Je donne la parole à Monsieur le Sénateur CANTEGRIT, Président de la Caisse des Français à l'étranger ainsi qu'à Monsieur le Président de la commission des Affaires sociales qui va l'accompagner pour l'exposé.

**POINT D'INFORMATION CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
PAR MONSIEUR LE SÉNATEUR JEAN-PIERRE CANTEGRIT
ET MONSIEUR GUY SAVERY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, mes Chers Collègues, je crois que nous avons pris beaucoup de retard, et je vais essayer de façon succincte de faire le point sur la Caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger. J'aurais tendance à vous dire « votre » caisse de sécurité sociale puisque vous en avez été les pères fondateurs et j'imagine que mon propos sera complété par les deux vice-présidents : Guy SAVERY qui est ici à ma droite et Monique MORALES que j'aperçois dans la salle.

Ce point, Monsieur le Président, est nécessaire sur la Caisse des Français de l'étranger qui vient de se réunir le 13, le 14 et le 15 décembre à Rubel où est son siège social. Quelques informations très rapides d'abord pour vous dire que le nombre des effectifs de cette caisse ayant augmenté de 25 % en trois ans, du quart, nous sommes maintenant tenus de construire un deuxième bâtiment. Heureusement, nous avons une réserve foncière et les travaux vont commencer l'année prochaine pour ce deuxième bâtiment. Le nombre des employés de la caisse ayant été en forte augmentation pour faire face bien entendu à la liquidation des dossiers, à la réponse et à une rapidité qui est souhaitée pour cette caisse.

À l'heure d'aujourd'hui, je vais, si vous me le permettez, vous parler d'abord des points positifs et puis après, nous aborderons quelques points d'inquiétude qui sont surtout l'objet de cette communication. Les points positifs, c'est que la Caisse des Français de l'étranger couvre plus de 180 000 Français dans le monde et que notre espoir est que dans un échelon proche, peut-être fin 2010, nous arriverons à couvrir 200 000 Français dans le monde. Cela commence à être un chiffre significatif comme vous pouvez le voir, et je vous rappelle que je vous ai dit il y a un instant que les effectifs de la caisse avaient en l'espace de trois ans augmenté du quart, de 25 %. Voilà un premier aspect positif.

Deuxième aspect positif, nos comptes sont globalement équilibrés pour l'année 2008 et 2009, d'après les prévisions que nous avons. Globalement équilibrés entre les différentes affiliations, mais cela a une certaine valeur quand on sait pour ceux qui comme moi siège à la commission des Affaires sociales du Sénat - Madame KAMMERMANN n'est pas présente, elle siège avec moi - où le déficit pour l'année 2009 de l'ensemble de notre protection sociale en France sera supérieur à 20 milliards d'euros et que la projection pour l'année prochaine serait de l'ordre de 30 milliards. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'importance de ces chiffres, mais moi, je suis en mesure de vous dire, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est la Cour des comptes, que cela met en péril, la pérennité du système de couverture sociale que nous apprécions du système français et qui est dans le monde apprécié. Qu'une des seules caisses de sécurité sociale arrive à un certain équilibre peut donc être considéré comme un élément positif. Grâce à un personnel qui est maintenant accru, la liquidation des dossiers est en amélioration. Vous savez que la Caisse des Français de l'étranger est une caisse qui n'est pas une caisse d'assurance obligatoire. Elle est donc en concurrence avec des compagnies d'assurances, des mutuelles et si nous n'assurons pas un service rapide vis-à-vis de nos adhérents, ils peuvent très bien nous quitter - certains l'ont fait - et aller rejoindre des compagnies d'assurances, des mutuelles qui ajustent leurs tarifs en fonction des situations.

J'en viens maintenant à des points qui sont moins positifs : tout d'abord, pour la deuxième année consécutive, notre assurance-maladie maternité sera déficitaire. Il faut que vous sachiez que dans cette couverture assurance-maladie maternité, il y a 4 catégories de cotisants : la première catégorie qui cotise au plafond de la Sécurité sociale, la deuxième catégorie qui cotise à la moitié du plafond de la Sécurité sociale, la troisième catégorie au tiers et enfin, la catégorie aidée issue de la loi de modernisation sociale qui va être l'objet important de cette communication. Si la première catégorie est en équilibre et est légèrement excédentaire, si la deuxième est en équilibre, la troisième catégorie est déficitaire en assurance maladie, comme l'est bien entendu la troisième catégorie aidée qui en est issue. Cela pose un problème. Nous avons aussi des régimes qui sont déficitaires au sein de la caisse, le régime des pensionnés, des retraités, le régime des autres catégories, c'est-à-dire des inactifs, des mères de famille au foyer qui sont aussi déficitaires ainsi que le régime des non-salariés. Ceci est moins positif en ce sens que ces déséquilibres posent problème. Ils sont soulignés par deux contrôles que nous avons actuellement pour lequel je ne fais que vous dire un mot, un contrôle de la Cour des comptes, vous savez que c'est un contrôle lourd et nous avons eu le 1er décembre, la Direction et moi-même, un premier avis verbal qui nous a été donné par la vérificatrice qui vient vérifier les comptes depuis le mois de juillet de cette année, assistée d'une contre-vérificatrice. Ce qui nous a été dit, c'était une communication verbale qui ne me semble pas grave pour la Caisse, il n'y a pas eu de critique importante, des propositions d'améliorations, ce qui est bien normal sur un contrôle aussi important que celui de la Cour des comptes. Mais, cette dernière a

remarqué ces déséquilibres dont je viens de vous parler entre les catégories de cotisants, nous ne sommes pas dans le cadre de la loi initiale de 1984, de la loi Bérégovoy.

J'en viens maintenant au point qui justifierait à lui seul cette communication, qui est la troisième catégorie aidée de cotisants. Je voudrais vous rappeler très brièvement que cela est issu de la loi de modernisation sociale de 2002 où dans l'article 19, il est prévu une catégorie de cotisants où l'État prendra à sa charge le tiers de la cotisation pour permettre à nos compatriotes les plus défavorisés – ce qui n'en ont pas les moyens – de pouvoir accéder à une couverture d'assurance-maladie de la Caisse des Français de l'étranger. La loi a prévu, vous vous en souvenez peut-être, je parle pour les anciens, et cela avait fait l'objet de longues discussions, mais d'un accord, qui avait été passé dans cette loi de modernisation sociale avec le conseil d'administration dans les discussions qui ont eu lieu, c'est-à-dire que cette catégorie aidée, serait financée à hauteur de, à l'époque il s'agissait de francs, de 50 millions de francs, 7,5 millions d'euros et quelques qui seraient ponctionnés sur la Caisse des Français de l'étranger pour amorcer le système. Le système a donc fonctionné jusqu'en 2006 de cette manière et c'est ensuite, Monsieur le Directeur, une ligne budgétaire émanant du Ministère des Affaires étrangères, gérée par la Direction des Français à l'étranger qui a pris le relais et qui a assuré l'équilibre de cette troisième catégorie aidée. Là, déjà, je suis obligé de signaler à l'assemblée ce que je considère comme un dysfonctionnement, c'est-à-dire que la ligne budgétaire au titre par exemple de 2007, 2008 et 2009 est de 500 mille euros, or la réalité de la dépense de cette troisième catégorie aidée est de l'ordre de 2,6 millions d'euros. Alors, pourquoi avoir continué à mettre une ligne budgétaire de 500 mille euros, alors que l'on sait que la réalité de la dépense est de l'ordre de 2,6 millions d'euros ? Cela a donc imposé à la Direction des Français de l'étranger, au ministère des Affaires étrangères de compenser et c'est par des avances – Madame SOUPISON était tout à l'heure là, je la remercie parce qu'elle a joué un rôle dans cette affaire – d'arriver à compléter jusqu'à concurrence de 2,6 millions, réalité de la dépense de la troisième catégorie aidée. Là où les choses se sont dérégées, c'est quand au mois de juillet l'année dernière, Monsieur CATTÀ, prédécesseur de Monsieur SAINT-PAUL a écrit à la Caisse pour indiquer que si une ligne budgétaire était bien de 500 mille euros, il ne serait pas en mesure pour l'année 2010, de compenser comme il le faisait par le passé la réalité de la dépense. Je dois dire que le président de la Caisse que je suis s'est bien entendu agité, j'ai pris des contacts de tous les côtés, y compris avec Monsieur SOUBY qui est le conseiller social de Monsieur SARKOZY, avec le conseil à Matignon, nous avons fait une visite avec l'ensemble des Sénateurs des Français de l'étranger au Conseiller social de Monsieur FILLON ; nous en avons entretenu Monsieur KOUCHNER, vous vous en souvenez au cours de notre Assemblée du mois de septembre. Bref, nous avons tout fait pour que soit prise la réalité des faits, c'est-à-dire que la dépense n'est pas 500 mille euros pour cette troisième catégorie aidée, je rappelle qu'elle couvre 3 600 à 3 700 personnes, les chiffres peuvent varier de très peu mais c'est de cet ordre. À mon très grand étonnement, toutes ces démarches, tout ce que l'Assemblée a demandé au mois de septembre ne semblent pas avoir été pris en compte par notre actuel gouvernement, et la ligne budgétaire du ministère des Affaires étrangères est restée à 500 mille euros. C'est la raison qui nous a amenés, avec Madame KAMMERMANN qui siège à la Caisse et comme moi à la commission des Affaires sociales, à déposer un amendement lors du débat budgétaire sur l'action extérieure de l'État qui a eu lieu le 30 novembre au Sénat et cet amendement a été voté à la quasi-unanimité des sénateurs. Il permettait de rétablir 2 millions d'euros avec la ligne budgétaire de 500 mille euros, nous arrivions pratiquement à la dépense réelle de cette troisième catégorie.

Malheureusement, en deuxième lecture, par un deuxième examen des textes, sur un vote bloqué et pas seulement sur ce vote, le gouvernement a fait chuter cet amendement. Nous nous trouvons donc dans quelle situation, mesdames et messieurs, chers amis, nous avons une dépense prévue de l'ordre de 2,6 millions euros, nous avons une ligne budgétaire de 500 mille euros. Grâce à l'action de notre directeur, de Madame SOUPISON et je les en remercie, une avance a été faite pour 2010 à hauteur de 475 mille euros. Donc, nous avons 975 mille euros pour une dépense réelle qui va être de l'ordre de 2,6 millions.

Et là, on me dit, nous n'avons plus de possibilités devant nous. Alors, la Caisse des Français de l'étranger en a longuement débattu lors de sa réunion de lundi et mardi dernier, est-ce que nous avons une loi ? Nous avons une loi, qui est la loi de modernisation sociale. Nous avons un article 19, qui a bien fixé les modalités du financement de cette catégorie aidée.

Alors qu'est-ce que nous faisons, on demande à la Caisse des Français de l'étranger de renforcer ses réserves pour faire face à des sinistres qui pourraient intervenir, notamment pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. C'est ce qu'a indiqué la Cour des Comptes dans sa présentation. Comment parallèlement, peut-elle renforcer ses réserves si elle va devoir prendre en charge une partie de ce que la loi avait prévu pour l'État, pour le ministère des Affaires étrangères qui en est responsable ? Là je m'interroge, je me pose des questions. Et nous sommes restés perplexes, nous avons posé des questions à la tutelle, en leur disant « comment devons-nous évoluer ? », et on nous a dit, malgré la très bonne volonté des présents qui étaient là, Madame SOUPISON est venue le deuxième jour, on ne nous a pas donné de réponse satisfaisante. Je parle sous le contrôle des administrateurs qui étaient là, autrement dit, dans un conseil d'administration qui s'est très bien déroulé, avec une ambiance très unitaire, nous nous sommes séparés sans avoir une réponse véritable : comment, pour l'année 2010, la troisième catégorie aidée de la Caisse de Français de l'étranger sera-t-elle financée ?

Voilà, si vous voulez, la communication, Monsieur le Président, que je voulais faire, l'inquiétude qui est la nôtre. Nous avons je crois, la chance et c'est à vous d'en juger, d'avoir une Caisse de Sécurité sociale performante, quand je voyage à l'étranger, j'espère qu'on vous dit la même chose, j'ai plutôt des compliments que des reproches, même si de temps en temps, bien entendu, il y a un dossier qui ne va pas. Et est-ce que nous allons gêner, mettre en cause cette Caisse par une absence de décision, qui n'a pas encore été prise par l'État, à l'échelon supérieur, par le Gouvernement. Voilà la question posée et elle me donne, je ne vous cache pas, une certaine inquiétude.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Je voudrais rappeler qu'il reste encore quatre points à l'ordre du jour, mais que contrairement à ce qui m'a été suggéré, douze heures ce n'est pas l'heure de fin des travaux, mais c'est l'heure de l'avant-dernière communication.

Vous souhaitez des questions monsieur le Sénateur ? Parce que je pense qu'il ne faut pas exposer...

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

Je n'ai pas ici à répondre en tant que vice-président, je pense que je suis sur l'estrade en tant que Président de la Commission des Affaires sociales. Et je tenais quand même à informer notre Assemblée que cette proposition de modification de l'ordre du jour a été faite en accord avec tous les membres du bureau, à savoir monsieur CAPELLI, monsieur LABRO, madame MENSAH et madame LINDEMANN. Et donc je n'ai pas à intervenir sur la Caisse des Français étrangers, puisque cela a été si bien fait par notre Président.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, monsieur le Président.

Le Président de la Caisse a parfaitement expliqué ce qui s'est passé. L'ambiance dans laquelle s'est déroulé ce conseil d'administration, où toutes les décisions ont été votées à l'unanimité. Nous sommes tous conscients du danger qui pèse sur cette troisième catégorie aidée, à laquelle le groupe Français du Monde et ADFE a bien participé à sa création, en son temps.

Et véritablement, l'inquiétude pèse. Nous savons que nous avons un crédit de 500 mille euros, le Président l'a dit, inscrit au budget de 2010, et puis du fond d'un tiroir nous avons réussi à trouver 475 mille euros supplémentaires. Mais, nous sommes loin du compte.

Nous avons, au conseil d'administration, la volonté de maintenir cette troisième catégorie aidée, puisqu'elle concerne les Français les plus défavorisés à l'étranger. Alors, que faire ? Bien sûr, insister auprès des autorités, pour que la prise en charge qui jusqu'à maintenant s'effectuait par l'État, continue, c'est la loi qui a été votée en 2002. Il n'est pas question, je n'ai pas entendu dire par personne, qu'il fallait changer la loi, ou que nous allions la changer. Donc, demandons son application. Mais entre temps, il faudra bien trouver l'argent quelque part. Et c'est là, lors de nos débats, où si nous sommes en parfaite harmonie sur 95 % des sujets, - heureusement, parce que cela donne de l'animation à nos débats quand même - nous ne sommes pas toujours d'accord dans les mesures à appliquer.

Une Caisse de Sécurité sociale, par définition, repose sur la solidarité. Et elle se manifeste à l'intérieur de notre Caisse. Mais peut-être pas suffisamment. Il n'y a pas longtemps, nous avons procédé de manière douloureuse, avec l'opposition de mon groupe, à l'augmentation des cotisations des pensionnés, inactifs, non salariés, pour parler de notre jargon de la caisse, et des augmentations très douloureuses pour des pensions qui payent normalement 129 euros par trimestre et qui vont payer maintenant 194 euros par trimestre. Soit une augmentation quand même de 50 % sur la cotisation. C'est beaucoup, mais ils sont dans une catégorie déficitaire. Gros consommateurs de soins. Bien, c'est lourd. Très lourd pour certains. C'est véritablement terriblement douloureux.

Nous avons fait une proposition qui n'est qu'à l'ébauche d'un projet, qu'il faudra rediscuter et en parallèle avec ce que je viens de vous dire, nous avons proposé une augmentation très légère, infime de cotisations de première catégorie. Alors, je sais bien, on va me dire « non, la première catégorie, ce sont les entreprises ». Et c'est vrai, qui sont intéressées par la Caisse, parce qu'elle présente beaucoup d'avantages. Et dans d'autres compagnies privées, nous sommes pris en charge au premier euro,

nous avons des tas de choses. Mais, rappelons quand même qu'à la Caisse des Français de l'étranger, lorsqu'un adhérent paie sa cotisation, qu'il soit seul ou qu'il ait dix ayant droits, il paie la même chose. Ce n'est pas la même chose dans les compagnies privées. C'est un avantage énorme. Il n'y a pas d'interruption de couverture lorsqu'il rentre en France. Et ce que nous avons proposé, c'est une augmentation de 14 euros par trimestre. Qui permettraient d'équilibrer ce déficit de 1 million et demi, sur deux ans.

Aucune décision n'a été prise, nous reviendrons sur le débat au mois de juin. C'est une des propositions, et il y en a peut-être d'autres. Il faut creuser. Mais je suis d'accord, pour qu'en même temps, l'État assume sa responsabilité face à la loi de modernisation sociale. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Oui, je voudrais simplement, je ne voulais pas intervenir en tant que vice-président de la Caisse, mais je voudrais simplement faire remarquer à Madame MORALES que nous ne pouvons pas augmenter qu'une première catégorie. Si nous augmentons, nous augmentons un régime. Que ce soient les salariés. Donc le fait que vous vouliez faire augmenter la première catégorie, c'est impossible, dans la mesure où en fin de compte, il faut toucher tout le régime des salariés. Avec les conséquences que cela peut avoir, en particulier pour ceux qui sont en deuxième ou troisième catégorie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Oui, très rapidement, dire que les trois sénateurs socialistes ont voté l'amendement proposé par le Sénateur CANTEGRIT, parce que nous sommes très attachés à la troisième catégorie, même si nous étions réticents sur le mode de financement, puisque c'était prendre 2 millions d'euros sur les crédits de l'AEFE. Le transfert nous posait problème.

Maintenant, la loi est ce qu'elle est. Elle ne pose que des principes, et il faudra je pense, remettre le système à plat, revoir le décret d'application et bien poser le problème.

En 2002, nous avons eu un engagement qui était que le ministère des Finances irait jusqu'à une dépense de 95 millions de francs, pour 25 000 adhérents. Nous n'avons jamais atteint un grand nombre d'adhérents dans cette troisième catégorie aidée et cela prouve bien que seuls des Français à revenus modestes, légèrement intermédiaires peuvent adhérer à cela, parce qu'ils ont les moyens de faire l'avance des frais et d'attendre les remboursements.

Les Français très pauvres ne peuvent pas faire l'avance des frais et donc ne peuvent pas payer cette cotisation, qui est quand même lourde dans certaines monnaies, et en tout cas ne peuvent pas faire l'avance des frais.

Donc c'était une amélioration, ce n'est pas une panacée. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est obtenir en effet de l'État, qu'il garantisse le financement, dans des limites qui correspondent à ce que la réalité nous montre, 3500-4000 adhérents maximum, je pense que nous n'en aurons jamais plus.

Mais, nous ne pouvons pas demander au ministère des Affaires étrangères, en particulier la Direction des Français de l'étranger, de prendre sur ses propres ressources pour payer le fonctionnement de cette troisième catégorie. Il était bien dit au départ que c'était une ligne qui s'ajoutait à l'aide sociale aux Français de l'étranger, nous ne prenions pas dessus. Parce qu'alors là, ce n'est pas juste. Si nous prenons, pour financer des classes intermédiaires, ce qui est destiné aux plus défavorisés, cela ne va pas. Donc là vraiment, je pense qu'il y a un effort à faire en commun et ce serait peut-être utile que les douze sénateurs puissent travailler ensemble pour obtenir de l'État une garantie qui en sera peut-être pas de 2 millions d'euros en plus, mais qui devrait être vraiment consolidée.

Monsieur le Président

Merci, Mesdames et Messieurs, de nous avoir informés sur les problèmes de la Caisse des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Madame le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Non, vous voyez, il y a matière à un débat extrêmement important sur toutes les interventions qui viennent d'être faites. Bien entendu, je ne vais pas polémiquer avec ma vice-présidente Madame MORALES, parce que je pourrais lui dire que le débat qu'elle aborde nous l'avons déjà eu, Madame, vous vous en souvenez, il y a deux ans au sein de la Caisse. Et que nous avons pris des décisions.

Comme vient de le dire Madame Monique CERISIER-BEN GIGA, cela mérite une étude. Mais, ce qui est clair c'est que ce dont je voulais informer l'Assemblée à l'heure d'aujourd'hui, c'est que le 1^{er} janvier, nous allons devoir faire face à la troisième catégorie aidée de cotisants, et le Directeur de la Caisse à ce jour, ne sait pas encore comment il va financer au cours de l'année, cette troisième catégorie aidée.

Avouez que quelque chose ne tourne pas rond dans cette affaire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Pardon, juste sur le débat précédent. Monsieur le Sénateur, je voulais vous remercier de tout ce que vous avez dit. Je n'ai rien à rajouter dans la description de la situation. Effectivement, au titre de 2010 nous avons, avec de multiples efforts, essayé de trouver sur 2009, quelque chose qui peut s'ajouter à ces 500 mille. Nous avons trouvé 475 mille. Donc voilà, nous avons déjà cela. Dans la description de la situation, quand vous dites le ministère des Affaires étrangères ou quand nous pouvions comprendre que vous disiez « c'est le ministère des Affaires étrangères qui doit payer ». Je rappelle ce que dit la loi, parce qu'il y a loi, décret etc. Article 19 de la loi de modernisation de la Sécurité sociale :

Pour le financement de l'action sanitaire et sociale visée au premierment de l'article L766-4-1, la Caisse des Français de l'étranger reçoit un concours de l'État.

Ce n'est pas marqué « ministère des Affaires étrangères, programme 151 et pôle social ». Et donc après il y a tout le problème, toute la discussion que nous avons. Donc, dans la limite des crédits que nous avons, nous fournissons le concours que nous pouvons, et après la question elle est dans le fond, pas simplement comptable. Merci.

**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE VILLAESCUSA, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE
L'UNION EUROPEENNE, RELATIVE A L'ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE DE LISBONNE**

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

Monsieur le Président VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Monsieur le Président.

Lorsque le Traité de Lisbonne a été signé, un footballeur français à eu le malheur de toucher un ballon de sa main, et comme vous l'avez certainement observé chez les médias français, nous avons parlé en 17 secondes du Traité de Lisbonne qui venait d'être signé, et à peu près 8 minutes toutes les heures, d'une main d'un monsieur qui s'appelle je crois Thierry HENRY, je ne suis pas vraiment un grand spécialiste du football.

Alors, par respect pour le Traité de Lisbonne, je pense que cela mérite un débat et une discussion beaucoup plus longue que les quelques minutes que l'on peut y consacrer. Avec le Rapporteur de la commission Claudine SCHMID, nous avons travaillé pendant un certain temps, pour élaborer un résumé du Traité, de façon à ce qu'il soit relativement clair pour ceux bien sûr, qui n'auraient pas eu le temps de le consulter. Et puis je pense qu'en mars nous allons inviter Pierre LELLOUCHE à venir nous en parler. Si d'aventure Pierre LELLOUCHE ne pouvait pas venir, je veux bien volontiers, en prenant quelque peu de temps, vous reparler du Traité de Lisbonne. Mais, s'il vous plaît, laissez-moi le temps de vraiment le développer. Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Président

Merci de votre compréhension. Je pense que nous pourrions vous donner la priorité au mois de mars.

**BILAN DE LA TROISIEME JOURNEE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER AU SENAT PRESENTE PAR
MONSIEUR BENOIT QUENNEDEY, SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU SENAT**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Benoît QUENNEDEY.

Monsieur Benoît QUENNEDEY, Service des Relations internationales du Sénat

Merci, Monsieur le Président. Je serai bref parce que nous avons pris un peu de retard sur le programme.

Déjà tout d'abord, je tiens à dire que je remercie l'Assemblée des Français de l'étranger, son secrétariat et l'Assemblée elle-même, d'organiser ce débat. Parce qu'en effet, c'était la troisième journée Français de l'étranger au Sénat, le 5 septembre dernier je crois que c'est la première fois qu'on peut avoir une discussion et un point de bilan.

J'en suis tout à fait ravi parce que c'est une journée qui est organisée au Sénat, par le Président du Sénat, en liaison étroite avec les douze Sénateurs des Français de l'étranger. C'est une journée qui est consacrée à l'ensemble de nos compatriotes expatriés, qui vise à leur rendre hommage, et qu'il me semble tout à fait naturel, souhaitable, que ce débat puisse avoir lieu. Parce que cette journée a été unanimement saluée par nos partenaires, comme une journée qui a été un succès, comme les deux précédentes. Elle a permis de mieux faire connaître le rayonnement de la France à l'étranger et le rôle que jouent nos compatriotes. Mais, comme tout événement, il est l'heure de faire un débat, une discussion, donc cette discussion va s'ouvrir avec vous et pour vous.

Alors, peut-être avant de vous donner la parole, quelques éléments de rappel. Cette journée, en termes de fréquentation, nous avons dépassé les 2 000 visiteurs. C'est un peu moins que les deux premières journées où nous étions à 3 000. Cela dit, nous avons conscience que la date était moins propice à une fréquentation aussi importante. Notamment, le public étudiant était moins présent que les précédentes journées. Toutefois, il ne faut pas s'en limiter au public quantitatif, puisque qualitativement c'est aussi l'importance de cette journée, c'est-à-dire c'est d'avoir la possibilité que des personnes qui s'intéressent à l'expatriation, qui ont un projet d'expatriation, puissent venir, et pas seulement de drainer je veux dire, le public du quartier qui veut visiter le Palais du Luxembourg. Il existe, mais l'intérêt est déjà effectivement, de parler expatriation. Effectivement des échos que nous avons pu avoir avec nos partenaires sur cette opération, l'AFE, les associations UFE, ADFE, elles nous ont fait part, le ministère des Affaires étrangères nous a fait part effectivement, d'un retour, la Maison des Français de l'étranger également, d'un retour sur cette journée, donc de projet de gens qui étaient intéressés. Peut-être que quantitativement, le nombre est un peu moins grand, mais qualitativement il y avait un vrai intérêt.

Sur le format lui-même, c'est un format qui était proche de celui des deux premières journées. À savoir des tables rondes, sur les grandes thématiques, l'expatriation. Des stands institutionnels, un cocktail déjeunatoire et enfin l'émission de télévision dans l'hémicycle. Ces émissions de télévision ont été réalisées, produites, animées et diffusées par Public Sénat. Public Sénat est indépendant du Sénat, toutefois, nous avons effectivement donné un certain nombre d'éléments sur la façon dont nous envisagions cette émission, pour qu'elle soit la plus interactive. Et effectivement, si nous ne sommes pas maîtres de tous les détails de cette émission, toutefois c'est un des moments forts, elle a été retransmise sur Public Sénat. Et là aussi, nous sommes preneurs, je suis preneur de toutes vos observations, pour que la prochaine manifestation, en tout cas les suites qui seront données à cet événement, puissent se faire avec vous, pour vous et pour un meilleur rayonnement de notre pays à l'étranger, par le rôle que jouent nos compatriotes, établis hors de nos frontières.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Puis-je rappeler que ce point a été mis à l'ordre du jour à ma demande. Bien évidemment, il faut remercier le Président LARCHER d'avoir poursuivi, l'œuvre de son prédécesseur en organisant, en faisant organiser cette troisième journée. Néanmoins, j'ai quelques éléments négatifs concernant particulièrement, l'émission de télévision.

La première année, nous avons eu Monsieur ELKABBACH, le Monsieur qui répond aux questions qu'il pose à ses interlocuteurs - et qui se regarde dans la glace en lisant - ; ensuite, nous avons eu un ovni, un animateur issu de la planète football, Monsieur SLED - complètement dépassé par l'événement - et cette année, cerise sur le gâteau, nous avons eu les journalistes militants. Bien évidemment, quand on est militants, on est de Gauche.

Alors, et j'en apporte la preuve, ce qui est scandaleux, c'est que nous avons présenté une Assemblée issue au suffrage universel, sans en donner la composition. Je dis bien sans en donner la composition. Imaginez un seul instant un journaliste qui se rend dans une commune, et qui ne donne pas la composition du Conseil municipal. Enfin, c'est scandaleux.

Au niveau des prises de parole, on a totalement éradiqué les prises de parole pour les élus que nous sommes, les élus de base. Si on a donné la parole, et ce qui est tout à fait normal, à Mesdames et Messieurs les Sénateurs, en ce qui concerne les élus d'expérience, aucune prise de parole possible. La seule chose que l'on a trouvée extraordinaire, c'est de donner des prises de parole à des nouvelles élues. En leur demandant comment marche l'Assemblée des Français de l'étranger, alors qu'elles n'y avaient même pas siégé. C'est quand même se moquer du monde !

Enfin, je voudrais, une fois n'est pas coutume, adresser mes sincères félicitations à Madame la Sénatrice CERISIER-BEN GUIGA, qui a réussi un hold-up médiatique avec bien sûr la complicité de la journaliste en question, où l'on voyait bien, et l'écran le montre bien, une espèce de cordon ombilical oculaire, si je puis me permettre cette expression, qui lui a permis de lui rendre trois fois la parole, et bien évidemment nous avons protesté quand la quatrième fois s'est présentée.

Alors, je voudrais que désormais, pour la quatrième journée que je souhaite de tous mes vœux, et je vous remercie beaucoup Monsieur, des efforts que vous faites. Je souhaiterais que pour la quatrième journée, il y ait une commission sérieuse de travail, pour éviter ces dérapages. Je vous remercie et j'adresse un formidable « bonnet d'âne » à ceux qui ont permis cela.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Merci, Monsieur le Président.

Je dois dire que je partage totalement les propos de Pierre GIRAULT. Mais, je voudrais quand même apporter un bémol. Je crois vraiment que cette organisation de la Journée des Français de l'étranger, est quelque chose de très important pour nous tous, parce que c'est une manière de faire connaître aussi notre Assemblée et nous devons être reconnaissants au Président du Sénat qui a accepté de l'organiser et à toute l'équipe. Nous avons vu le dévouement de notre administrateur, sur ces sujets.

Maintenant, Pierre a tout à fait raison, c'est vrai que nous n'avons pas assez entendu les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Alors, vous le savez, je suis la première à dire toujours, lors des réunions, même de l'AFE, nous entendons toujours les Sénateurs, alors que c'est plutôt aux élus de prendre la parole. Parce que nous au Sénat, nous avons tous les jours l'occasion de prendre la parole. Et cette Assemblée, c'est fait pour que vous, vous puissiez vous exprimer.

Là, étant organisée par le Sénat, il était normal que les Sénateurs puissent intervenir. Mais, encore une fois, je trouve que les élus de l'AFE n'ont pas été suffisamment entendus, et je trouve que la proposition de Pierre, de créer vraiment une commission de travail pour aider le Sénat dans l'organisation de cette journée, est une excellente idée. Je crois vraiment que c'est ce que nous devrions retenir, ne soyons pas trop critiques, l'exercice était difficile, c'était encore une fois, dans une période de restriction budgétaire pour le Sénat également, un exploit de réorganiser cela. Le coût est très important donc, soyons reconnaissants au Président du Sénat, mais, pour la prochaine fois, mettons en place cette commission.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Benoît QUENNEDEY.

Monsieur Benoît QUENNEDEY

Je ne suis pas le Président Gérard LARCHER, ceci dit, j'ai bien entendu vos demandes. Elles sont tout à fait légitimes. Nous, ce sont des points, effectivement, dont on a besoin. Donc, on vous remercie, Monsieur GIRAULT, d'avoir soulevé ce point. L'émission a été réalisée par Public Sénat. Nous n'avions pas notre mot à dire sur les lignes éditoriales de Public Sénat.

Toutefois, dans la mesure où nous finançons l'émission de télévision, où nous avons payé notamment les prestations techniques, où c'est dans nos locaux, il est bien évident que nous dirons – je le dirai d'ailleurs à Public Sénat – les observations que vous venez de nous faire.

Sur la suite qui sera donnée, naturellement, ce sera à la Présidence du Sénat de le choisir. Il n'a échappé à personne que cette journée est organisée deux années de suite. Cela est rare. Normalement, au début, elle était organisée et envisagée tous les deux ans. Si nous la faisons, c'est parce que les créneaux ne sont pas si nombreux, c'est mars et septembre, ce sont les deux assemblées générales de votre Assemblée qui permettent de réunir tous les conseillers pour qu'ils puissent être présents. L'idée était, lorsque cela avait arrêté, cette date, en janvier 2009, d'en faire une deuxième en mars 2011, pour qu'avant le prochain renouvellement sénatorial, il puisse y avoir deux journées. Donc, en fait, il y avait relativement peu de créneaux. C'était quasiment la seule date possible. Donc, effectivement, il est vrai que le choix de cette date a été arrêté dans cette perspective de cette quatrième journée.

Après, que décidera la présidence du Sénat, c'est à elle effectivement de le choisir. Par contre, notre rôle, en tant qu'administration, c'est de faire remonter les observations. Je remercie également les douze Sénateurs qui ont pris sur leur temps pour me faire parvenir leurs observations, dont il sera pris évidemment aussi le plus grand compte. Nous avons l'observation des Sénateurs, celles des conseillers. Nous avons noté cette demande d'une plus grande parole aux conseillers, qui n'est pas simple, dans un format de 90 minutes, parce que ce n'est pas une séance. On ne peut pas donner la parole à tous. Il est vrai que c'est une demande. C'est une journée qui est faite par les Sénateurs. Mais, il y a eu une demande des conseillers d'y participer. J'ai noté cette demande d'une commission ou en tout cas qu'un groupe de travail soit mis en place. A titre personnel, cela me semble une très bonne idée, qu'il puisse y avoir cette concertation en amont, le plus longtemps possible. On a du temps, parce que si on dit mars 2011, cela laisse tout à fait du temps. Il est vrai que la première journée a été faite vite. Celle-ci a été décidée en janvier 2009. Nous avons travaillé avec l'AFE, par exemple, pour le choix des personnes dont c'était le portrait. C'est une question éminemment politique, nous l'avons laissée aux groupes qui constituent. J'ai pris bonne note. Soyez-en certains, votre demande sera relayée et, je n'en doute pas, sera entendue.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci pour ces bonnes intentions.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA.

Monsieur la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA

Je voudrais dire que cette Journée des Français de l'étranger a un format qu'il faut absolument revoir. Au mois de mars, cela a plus de chances de fonctionner qu'au mois de septembre, qui était une mauvaise date. La séance dans l'hémicycle, j'ai interrogé pas mal de personnes qui l'ont regardée ; elles m'ont toutes dit qu'elles avaient arrêté parce que c'était mortellement ennuyeux. C'est tellement langue de bois, tellement consensuel... il est vrai que j'ai pris la parole et mis un peu d'animation. J'ai fait ce que font les femmes à la télévision, maintenant, arracher la parole sinon on ne vous la donne pas. Les hommes la prennent, ne la rendent pas et les femmes l'arrachent !

Cette Journée des Français de l'étranger et en particulier la séance dans l'hémicycle, de grâce, il faut revoir cela. Les gens ne regardent pas. Ils arrêtent. C'est ennuyeux, alors ils passent à autre chose.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE MARS 2009

Monsieur le Président

C'est magnifique. Nous avons obtenu le consensus sur l'appréciation de cette journée.

Si vous le voulez bien, je vais vous dire ce qu'a prévu le collège des vice-présidents pour la session de mars.

Nous avons envisagé d'inviter Monsieur Pierre LELLOUCHE, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à l'Union européenne ; Madame Roselyne BACHELOT pour nous parler de l'aide sociale, sujet particulièrement d'actualité après ce que vient de dire le Sénateur CANTEGRIT ; Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale, pour lui suggérer des choses pour l'enseignement du français à l'étranger ; le délégué du Médiateur de la République, chargé des Français de l'étranger.

POINT SUR LA COMMUNICATION DE L'AFE / ORGANISATION ET OBJECTIFS DU GROUPE DE COMMUNICATION

Monsieur le Président

Le groupe de communication s'est intéressé au site Internet de l'AFE. Le Secrétariat général a entamé une mise à jour de l'actuel site Internet de l'Assemblée, qui n'avait pas été actualisé depuis un certain temps. Après avoir constaté les détails de cette mise à jour, les membres du groupe de communication ont félicité l'équipe du Secrétariat général, pour la qualité de l'effort qu'elle avait fournie pour cette remise à niveau, dans un temps record.

Une proposition de restructuration du site, accompagnée de nouvelles rubriques, devra être étudiée et commentée par les membres du groupe, afin de concevoir un cahier des charges comprenant de nouvelles directions du site, sa composition, confiée à un nouvel opérateur, qui devrait entamer l'architecture du nouveau site dans les six prochains mois. Un budget adéquat a déjà été prévu par le Secrétariat général à cet effet et une simulation du nouveau site pourrait être présentée, lors de la tenue des prochaines réunions de l'Assemblée.

Deuxième point, le point de presse des travaux de l'Assemblée. Suite aux contacts établis en septembre 2009, avec les responsables de communication du ministère des Affaires étrangères – en fait, le directeur de la communication, Monsieur VALERO - par Madame de TASSIGNY, Monsieur MAINGUY et votre serviteur, il a été décidé par les membres du groupe, de transformer le simple communiqué de presse du collège des vice-présidents en une conférence de presse, à l'issue des travaux de la session plénière de l'Assemblée. Cette opération de communication, la première du genre depuis de longues années, bien qu'elle ait été envisagée il y a déjà quelque temps, par Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, doit être préparée de longue date et avec soin, pour redonner à l'Assemblée, le poids qu'elle devrait avoir, auprès des médias, à l'attention des Français de l'étranger. On a cité RFI, France 24, mais la liste n'est pas exclusive. Nous envisageons d'inviter beaucoup d'autres journalistes, y compris les accrédités auprès du ministère des Affaires étrangères.

Les membres du groupe de communication ont décidé à cet effet, d'établir un dossier de presse comprenant en bref, l'historique et l'action de l'AFE. Il y a déjà matière à cela et c'est peut-être simplement un regroupement et une mise à jour à effectuer. De joindre à ce dossier, une copie du film de l'AFE, accompagnée d'un dossier photos prises lors des travaux de notre Assemblée, afin qu'elles puissent être publiées par les magazines qui reprendraient l'information. Etablir un plan de sujets prioritaires et attractifs qui devront être développés dans la Conférence de presse, pour créer l'événement et l'information conséquente. Une réunion de préparation pour synthétiser ces informations et continuer à travailler, a été prévue pour le 1er février 2010 - c'est-à-dire dans un mois.

Troisième point, les cartes de vœux de l'AFE. Six options de cartes de vœux conçues par Jean-Louis MAINGUY ont été mises en ligne sur la page d'accueil de l'Extranet, du site de l'AFE depuis le 20 novembre. Vous pouvez donc télécharger ces cartes de vœux et les imprimer à partir d'une imprimante couleur qui vous appartient, en personnalisant éventuellement la page intérieure de ces cartes, avec le support papier de votre choix. À titre d'exemple, certaines épreuves de cartes imprimées seront mises à votre disposition au Secrétariat. Cette solution permet aux conseillers qui voudraient envoyer une carte de vœu électronique également, de pouvoir le faire à partir du graphisme proposé sur le site.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez les poser au Secrétariat général de l'AFE.

En conclusion, en ce qui concerne la communication, une nouvelle dynamique s'est installée dans les travaux du groupe de communication. Ses membres espèrent contribuer, par cette dynamique, à une plus grande visibilité et connaissance de l'utilité de notre Assemblée. Et par conséquent, plus de participation aux prochaines élections et aux suivantes ; et les efforts de tous les conseillers à l'adresse des Français établis hors de France.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Avant de passer aux dates, il y a le projet d'ordre du jour. Le règlement article 46 demande qu'il soit distribué et voté. Vous avez évoqué les personnalités que vous avez l'intention d'inviter. C'est une chose, mais le projet d'ordre du jour doit être voté par le bureau.

Monsieur le Président

Le projet d'ordre du jour, pour l'instant, ce sont les réunions des commissions temporaires le lundi matin et le mercredi matin. Il n'y a pas autre chose le lundi matin, pas de séance officielle. On passe directement aux commissions temporaires au mois de mars. C'est au mois de septembre que nous avons le discours du Ministre et le cocktail du ministère. Donc, les commissions temporaires le lundi matin et le mercredi matin. Les commissions permanentes les autres jours du début de la semaine : lundi après-midi, mardi toute la journée, mercredi après-midi et jeudi. L'Assemblée plénière vendredi, samedi matin. Le samedi matin se terminant par la réunion du Bureau.

Y a-t-il des commentaires là-dessus ou voulez-vous passer au vote sur ce projet d'ordre du jour ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL

Cher Francis, je pensais que l'on passait en plénière à partir du jeudi.

Monsieur le Président

Vraiment, mon inexpérience est flagrante aujourd'hui. La plénière, c'est donc jeudi, vendredi et samedi, au début de la matinée.

(Distribution du projet d'ordre du jour).

Je le saurai pour la prochaine fois... Mes prédécesseurs ne m'ont pas donné tellement d'informations sur la manière de conduire ces réunions...

Madame Claudine SCHMID

Pardon, Monsieur le Président, mais vous avez un règlement intérieur, et vous devez le connaître, merci.

Monsieur le Président

Merci pour la leçon.

Voulez-vous voter sur le projet verbal d'ordre du jour ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Donc, le projet d'ordre du jour verbal est adopté à l'unanimité des présents.

(Applaudissements).

FIXATION DES DATES DES PROCHAINES REUNIONS**Monsieur le Président**

Au mois de mars, nous nous réunissons du 1er au 6, puisque nous venons de parler de l'ordre du jour. Au mois de mai, le Bureau permanent aura lieu les 21 et 22 mai. En septembre, la plénière aura lieu du 6 au 11 (suivant le règlement intérieur) et au mois de décembre, les 17 et 18.

Sur ces dates, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

Reste maintenant au Secrétaire général d'obtenir les salles nécessaires en espérant pouvoir les avoir. Sinon, nous serons peut-être obligés de retourner aux Chemins de fer.

Denis FRANÇOIS

L'idée de prévoir le planning sur 2010 est de pouvoir, dès lundi matin, réserver les salles.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous avons presque rattrapé le retard, puisqu'il est 12h30. Je vous remercie de votre attention. Au nom du Bureau des vice-présidents, je vous souhaite de joyeuses fêtes, une bonne année 2010, avec le plaisir de vous revoir au mois de mars.

La séance est levée à 12 h 30.